



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006-07

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Official Languages

Chair:

The Honourable MARIA CHAPUT

Monday, February 19, 2007 (in camera)
Monday, February 26, 2007 (in camera)

Issue No. 12

Twenty-second and twenty-third meetings on:

The application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act

INCLUDING:

THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Interim report on the proposed regulations introduced
in response to the Federal Court decision
in *Doucet v. Canada*)

and

THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Interim report entitled *Reflecting Canada's Linguistic
Duality at the 2010 Olympic and Paralympic
Winter Games: A Golden Opportunity*)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006-2007

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Langues officielles

Présidente :

L'honorable MARIA CHAPUT

Le lundi 19 février 2007 (à huis clos)
Le lundi 26 février 2007 (à huis clos)

Fascicule n^o 12

Vingt-deuxième et vingt-troisième réunions concernant :

L'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi

Y COMPRIS :

LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Rapport provisoire portant sur le projet de règlement
déposé en réponse à l'arrêt de la Cour fédérale
dans l'affaire *Doucet c. Canada*)

et

LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Rapport provisoire intitulé *Refléter la dualité linguistique
lors des Jeux olympiques et paralympiques
d'hiver de 2010 : une occasion en or*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Maria Chaput, *Chair*

The Honourable Andrée Champagne, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Comeau	* LeBreton, P.C.
Cowan	(or Comeau)
* Hervieux-Payette, P.C.	Losier-Cool
(or Tardif)	Murray, P.C.
Jaffer	Tardif
	Trenholme Counsell

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

Substitution pending for the Honourable Senator Robichaud, P.C. (*February 14, 2007*).

The name of the Honourable Senator Carstairs, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Chaput (*February 19, 2007*).

The name of the Honourable Senator Chaput substituted for that of the Honourable Senator Carstairs, P.C. (*February 19, 2007*).

The name of the Honourable Senator Carstairs, P.C., was added (*February 19, 2007*).

Substitution pending for the Honourable Senator Carstairs, P.C., (*February 21, 2007*).

The name of the Honourable Senator Cowan was added (*February 21, 2007*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Maria Chaput

Vice-présidente : L'honorable Andrée Champagne, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Comeau	* LeBreton, C.P.
Cowan	(ou Comeau)
* Hervieux-Payette, C.P.	Losier-Cool
(ou Tardif)	Murray, C.P.
Jaffer	Tardif
	Trenholme Counsell

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Remplacement à venir pour l'honorable sénateur Robichaud, C.P. (*le 14 février 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., substitué à celui de l'honorable sénateur Chaput (*le 19 février 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Chaput, substitué à celui de l'honorable sénateur Carstairs, C.P. (*le 19 février 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., est ajouté (*le 19 février 2007*).

Remplacement à venir pour l'honorable sénateur Carstairs, C.P. (*le 21 février 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Cowan est ajouté (*le 21 février 2007*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 19, 2007
(22)

[*Translation*]

The Senate Standing Committee on Official Languages met this day at 4 p.m. in camera in room 505 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senator Carstairs, P.C., Champagne, P.C., Chaput, Comeau, Losier-Cool, Murray, P.C., and Tardif (7).

Also present: From the Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament: Marie-Ève Hudon and Élise Hurtubise-Loranger.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee proceeded to study, for the purpose of reporting from time to time on, the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. (*For the full text of the Order of Reference, see Issue No. 2, Monday, May 15, 2006.*)

It was agreed that senators' staff as well as the communications officer assigned to the committee be permitted to remain in the room while the committee sits in camera.

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

A discussion ensued, following which it was agreed that the committee adopt the draft report on the draft regulations tabled in response to the Federal Court decision in *Doucet v. Canada*;

That the Chair and Deputy Chair be authorized to make the changes that were discussed and endorsed by the members as well as any minor spelling and grammatical corrections deemed necessary, without altering the substance of the report in the process;

That the Chair table the report to the Senate at the earliest opportunity, requesting that it be adopted and that the government, specifically the President of the Treasury Board in this instance, provide a full and detailed response to the report, in accordance with rule 131(2).

Members then proceeded to consider a second draft report on the consideration of official languages in the organization of the Vancouver 2010 Olympic Games and Paralympics.

At 5:38 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 19 février 2007
(22)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 heures, à huis clos, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Champagne, C.P., Chaput, Comeau, Losier-Cool, Murray, C.P., et Tardif (7).

Aussi présentes : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement; Marie-Ève Hudon et Élise Hurtubise-Loranger.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité procède à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2, du lundi 15 mai 2006.*)

Il est convenu que le personnel des sénateurs ainsi que l'agente de communications affectée au comité puissent demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

Conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, le comité examine une première ébauche de rapport.

Après discussion, il est convenu : que le comité adopte l'ébauche de rapport portant sur le projet de règlement déposé en réponse à l'arrêt de la Cour fédérale dans l'affaire *Doucet c. Canada*;

Que la présidente et la vice-présidente soient autorisées à y apporter les changements discutés et approuvés par les membres ainsi que les corrections mineures d'ordre typographique et grammatical jugées nécessaires, sans toutefois en modifier la teneur;

Que la présidente dépose le rapport au Sénat le plus tôt possible, en demande l'adoption et qu'une réponse complète et détaillée par le gouvernement soit requise en vertu du paragraphe 131(2) du Règlement, le président du Conseil du Trésor étant chargé d'y répondre.

Les membres abordent ensuite l'examen d'une seconde ébauche de rapport qui porte sur la prise en compte des langues officielles dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver 2010.

À 17 h 38, le comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, February 26, 2007
(23)

[*Translation*]

The Senate Standing Committee on Official Languages met this day in camera at 4:05 p.m. in room 505 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Champagne, P.C., Chaput, Cowan, Losier-Cool, Murray, P.C., and Tardif (6).

Also present: From the Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament: Marie-Ève Hudon.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee proceeded to study, for the purpose of reporting from time to time on, the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. (*For the full text of the Order of Reference, see Issue No. 2, Monday, May 15, 2006.*)

It was agreed that senators' staff as well as the communications officer assigned to the committee be permitted to remain in the room while the committee sits in camera.

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

A discussion ensued, following which it was agreed that the committee adopts the draft report on consideration of official languages in the organization of the Vancouver 2010 Olympic Games and Paralympics;

That the Chair and Deputy Chair be authorized to make the changes that were discussed and endorsed by the members as well as any minor spelling and grammatical corrections deemed necessary, without altering the substance of the report in the process;

That the Chair table the report to the Senate at the earliest opportunity, requesting that it be adopted and that the government, namely the Minister responsible for the Vancouver-Whistler Games, the Minister of Official Languages and the Minister of Canadian Heritage, as designated ministers, provide a full and detailed response to the report, in accordance with rule 131(2).

At 4:45 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le lundi 26 février 2007
(23)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 5, à huis clos, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Cowan, Losier-Cool, Murray, C.P., et Tardif (6).

Aussi présente : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Marie-Ève Hudon.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité procède à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2, du lundi 15 mai 2006.*)

Il est convenu que le personnel des sénateurs ainsi que l'agente de communications affectée au comité puissent demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

Conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Après discussion, il est convenu : que le comité adopte le projet de rapport portant sur la prise en compte des langues officielles dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver 2010;

Que la présidente et la vice-présidente soient autorisées à y apporter les changements discutés et approuvés par les membres ainsi que les corrections mineures d'ordre typographique et grammatical jugées nécessaires, sans toutefois en modifier la teneur;

Que la présidente dépose le rapport au Sénat le plus tôt possible, en demande l'adoption et qu'une réponse complète et détaillée par le gouvernement soit requise en vertu du paragraphe 131(2) du Règlement, le ministre des Jeux olympiques de Vancouver-Whistler, le ministre des Langues officielles et le ministre du Patrimoine canadien étant désignés ministres chargés d'y répondre.

À 16 h 45, le comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, February 22, 2007

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to table its

FOURTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006 to study and to report from time to time on the application of the *Official Languages Act* and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act, now tables its fourth report, an interim report on the proposed Regulations introduced in response to the Federal Court decision in *Doucet v. Canada*.

Respectfully submitted,

Thursday, March 1, 2007

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to table its

FIFTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006 to study and to report from time to time on the application of the *Official Languages Act* and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act, now tables its fifth report, an interim report entitled *Reflecting Canada's Linguistic Duality at the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games: A Golden Opportunity*.

Respectfully submitted,

La présidente,
MARIA CHAPUT
Chair

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 22 février 2007

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a l'honneur de déposer son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006 à étudier, pour en faire rapport, de façon ponctuelle, l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi, dépose maintenant son quatrième rapport, un rapport provisoire portant sur le projet de règlement déposé en réponse à l'arrêt de la Cour fédérale dans l'affaire *Doucet c. Canada*.

Respectueusement soumis.

Le jeudi 1^{er} mars 2007

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a l'honneur de déposer son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006 à étudier, pour en faire rapport, de façon ponctuelle, l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi, dépose maintenant son cinquième rapport, un rapport provisoire intitulé *Refléter la dualité linguistique lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 : une occasion en or*.

Respectueusement soumis.

SENATE



SÉNAT

**Interim Report on the proposed Regulations introduced in response to
the Federal Court decision in *Doucet v. Canada***

Standing Senate Committee on Official Languages

The Honourable Maria Chaput
Chair

The Honourable Andrée Champagne, P.C.
Deputy Chair

February 2007

Ce document est disponible en français.



Available on the Parliamentary Internet:

www.parl.gc.ca

(Committee Business — Senate — 39th Parliament, 1st Session)

This report and the Committee proceedings are available online at

www.senate-senat.ca

Hard copies of this document are also available by
contacting the Senate Committees Directorate at
613-990-0088 or at clocol@sen.parl.gc.ca

MEMBERSHIP

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES 39th Parliament, 1st Session

The Honourable Maria Chaput
Chair

The Honourable Andrée Champagne, P.C.
Deputy Chair

and

The Honourable Senators:

Gerald J. Comeau
* Céline Hervieux Payette, P.C. (or Tardif)
Mobina S.B. Jaffer
*Marjory LeBreton, P.C. (or Gerald Comeau)
Rose-Marie Losier Cool
Lowell Murray, P.C.
Claudette Tardif
Marilyn Trenholme Counsell

* Ex officio members

Other Senators who have participated from time to time on this study:

The Honourable Senators Carstairs, P.C., Munson, Nolin, Ringuette and Robichaud, P.C.

*Analysts from the Parliamentary Information and
Research Service of the Library of Parliament:*

*Marie-Ève Hudon
Élise Hurtubise-Loranger*

Committee Clerk:
Gaëtane Lemay

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, April 27, 2006:

The Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Ringuette:

That the Standing Senate Committee on Official Languages be authorized to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act;

That the Committee be authorized to study the reports and papers produced by the Minister of Official Languages, the President of the Treasury Board, the Minister of Canadian Heritage and the Commissioner of Official Languages as well as any other material concerning official languages generally;

That papers and evidence received and taken during the Thirty-eighth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee report from time to time to the Senate but no later than June 30, 2007.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

On April 27, 2006, your committee was asked to study and report on the application of the *Official Languages Act* and the regulations and directives made under it, within the institutions subject to the Act. Your committee hereby submits a report on the proposed Regulations introduced in response to the Federal Court decision in *Doucet v. Canada*.⁽¹⁾

BACKGROUND

On October 7, 2006, the government published a proposed amendment to the *Official Languages (Communications with and Services to the Public) Regulations* in the *Canada Gazette*⁽²⁾ in order to make it consistent with the decision handed down by the Federal Court in *Doucet v. Canada*.

The *Doucet* case began in March 1998 when the applicant was arrested for speeding by a Royal Canadian Mounted Police (RCMP) officer on the Trans-Canada Highway in Amherst, Nova Scotia. The RCMP officer was unable to speak French. Under section 20(1) of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, a member of the public in Canada has the right to communicate with a federal institution in the official language of its choice where there is a significant demand for services in both languages or where, due to the nature of the office, services from that office in both English and French are justified.

As defined in the *Official Languages Regulations*, "significant demand" is evaluated primarily on a numerical basis. According to the criterion set out in section 5(1)h)i) of the Regulations, there is no significant demand in the Amherst area because there are fewer than 500 French-speakers in this rural area and account for less than 5 per cent of the local population.

(1) *Doucet v. Canada* [2004] FC 144.

(2) <http://gazetteducanada.gc.ca/part1/2006/20061007/html/regle6-e.html>.

The applicant contested the validity of this subparagraph, which determines significant demand solely on the basis of the local population and therefore fails to consider the number of Francophones travelling on the Trans-Canada Highway. Amherst is located close to the border with New Brunswick, specifically the border with a part of New Brunswick where Francophones make up 38 per cent of the population. The Court ruled that the number of Francophones travelling on this section of the Trans-Canada Highway was high enough to constitute significant demand, pursuant to Charter paragraph 20(1)a).

The Federal Court thus ruled that subparagraph 5(1)(h)(i) of the Regulations, which determines the existence of significant demand solely on the basis of the local population, was inconsistent with Charter paragraph 20(1)(a). This violation of a constitutional right is not justifiable under Charter Section 1. The Court ordered that the *Official Languages Regulations* be amended within 18 months; the deadline was later extended to 36 months.

As we mentioned above, the proposed Regulations were published in the *Canada Gazette* on October 7, 2006 in response to the order from the Federal Court. However, the proposed Regulations put forward by the government did not amend subparagraph 5(1)(h)(i) of the *Official Languages Regulations*, but rather added the following paragraph to Regulations subsection 6(1) under “Specific Circumstances”:

f) the office or facility is a Royal Canadian Mounted Police detachment that provides services in a province to sections of the Trans-Canada Highway where there is a point of entry to another province that is officially bilingual, and over a year at least 5 per cent of the demand from the public for those services is in that language.

Consequently, an RCMP detachment would have the obligation to provide services in the language of the minority:

- if it provides services on a section of the Trans-Canada Highway;
- if there is a point of entry to a bilingual province (New Brunswick) along the highway section; and

- if at least 5 per cent of the demand for services from the public is in either official language.

According to these cumulative criteria, it may be concluded that the only detachment affected by the new paragraph is the one in Amherst, Nova Scotia.

Subsection 86(1) of the *Official Languages Act* states that interested persons may make representations concerning the proposed Regulations to the President of the Treasury Board within 30 days after the date of publication of the notice. Only the days where both Houses of Parliament are sitting are taken into account.

EVIDENCE

In the fall of 2006 and early winter 2007, your committee heard evidence from five witnesses about the proposed Regulations. Their testimony is summarized in the following paragraphs.

Commissioner of Official Languages

In his appearance before your committee on November 6, 2006, the Commissioner of Official Languages described the government approach as “minimalist” since the proposed Regulations would impose language obligations on a single RCMP detachment, the one in Amherst. The Commissioner said he would have preferred that the government take the opportunity to look at modernizing the Regulations.

The Commissioner added that he could not support the proposed Regulations as they were currently worded. It was his view that the requirement to show that the annual demand for services of at least 5 per cent ignored the Federal Court decision in the *Doucet* case. In this case, the judge had accepted the evidence that the demand for services in French on the part of the travelling public was well in excess of 5 per cent of the annual overall demand. The Commissioner then suggested that the proposed Regulations be amended by removing the obligation to assess the level of demand.

Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE)

Representatives from AJEFNE appeared before your committee on November 20, 2006. The Association is of the view that the proposed Regulations do not respond to the concerns of the Federal Court in the *Doucet* case. Furthermore, it is not consistent with the commitment made by the government in Part VII of the *Official Languages Act*. According to AJEFNE, the government's restrictive approach does not encourage members of the public to use either official language with RCMP officers. AJEFNE would like to see an amendment to the Regulations acknowledging the special mandate of the RCMP detachments that patrol the Trans-Canada Highway, to ensure that services are always available in both official languages. The Association suggests that the following paragraph be added to section 8 of the Regulations:

d) where an office or facility is a detachment of the Royal Canadian Mounted Police that, in a province, provides services on sections of the Trans-Canada Highway.

The AJEFNE would also like to see changes to the significant demand criteria to recognize the right of travellers on the Trans-Canada Highway to be served by the RCMP in the official language of their choice. It suggested that the following be added to section 7 of the Regulations dealing with the rights of the travelling public:

(4)f) the office or facility is a detachment of the Royal Canadian Mounted Police serving the public travelling on the Trans-Canada Highway in a province where the total number of travellers on the Trans-Canada Highway is at least 500,000 a year.

Adding this paragraph would ensure that the public travelling on the Trans-Canada Highway are entitled to the same rights as those using the services of a railway station or a ferry terminal or traveling on board an aircraft, a train or a ferry. The Association also believes that the establishment of criteria based on the travelling public on the Trans-Canada Highway instead of a criteria based on local population numbers, would be more in keeping with the Federal Court's decision in the *Doucet* case.

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)

The FCFA appeared before your committee on November 27, 2006. It concurred in the views expressed by the Commissioner of Official Languages and AJEFNE. The FCFA believes it is futile to require that demand be over a specific percentage when the Federal Court has already determined based on the evidence submitted that the demand for service in French in the Amherst area was far in excess of 5 per cent of the annual overall demand. Furthermore, the FCFA would have wanted to see the government acknowledging the need for services in both official languages by the public travelling on the Trans-Canada Highway. Because of a lack of legal resources, the FCFA was unable to give your committee an alternative wording for the proposed Regulations under consideration.

President of the Treasury Board

When he appeared before your committee on December 4, 2006, the Honourable John Baird, then President of the Treasury Board, was questioned about the minimalist approach to the proposed Regulations, an issue raised by the various witnesses who appeared before your committee. The Minister stated that the proposed Regulations were intended to provide a specific response to a specific problem and, in his view, the proposed Regulations were consistent with the letter of the Federal Court's order. The Minister mentioned, however, that he was willing to consider other suggestions.

With regard to including people travelling on the Trans-Canada Highway in the definition of travelling public, Minister Baird replied that he was prepared to consider any advice from your committee on this issue. He also suggested that the definition of travelling public could be high on Treasury Board's list of priorities, in order to promote tourism by Canadians within Canada.

Finally, with regard to modernizing the Regulations, the Minister stated that he had not yet discussed the issue with the Honourable Josée Verner, Minister responsible for

Official Languages, but that he was prepared to consider counsel provided by your committee.

RCMP

Representatives from the RCMP appeared before your committee on February 5, 2007. They mentioned that the Amherst detachment now has two bilingual positions. One of them has already been filled by a bilingual officer and the other one will likely be filled before April 2007, to ensure the bilingual capacity of the detachment and to respect the new paragraph 6(1)f) of the Regulations. As a federal institution, the RCMP is prepared to comply with its language obligations under the Act and the Regulations. Consequently, it is ready to comply with the requirements of Parliament in the event that amendments are made to the Act and the Regulations that increase its language-related responsibilities.

In answer to questions about the possibility that RCMP services might be available in both official languages along the entire Trans-Canada Highway (in jurisdictions where the RCMP acts as the provincial police force), the RCMP representatives stated that a change of this kind would have a major impact on recruitment and training of new recruits, and on force deployment. Currently, 47 of the 122 detachments serving the Trans-Canada Highway are designated bilingual. The RCMP has not estimated the financial impact of providing bilingual services along the entire Trans-Canada Highway, nor does it have a plan for enhancing, on its own initiative, services provided to the travelling public along the Trans-Canada Highway.

With regard to its bilingual capacity in general, the RCMP estimates that bilingual officers make up about 18 per cent of the force; it feels this proportion is satisfactory because it is the same as the proportion of bilingual Canadians.⁽³⁾ In 2006, 88 per cent of the incumbents of bilingual positions providing service to the public met the language requirements of their position. In terms of language training, the RCMP said that it had

(3) According to the 2001 Census data, 18 per cent of Canadians reported that they were bilingual.

recruited 40 unilingual French cadets last year and that they had taken a mandatory intensive English-language course before beginning their training at the RCMP Training Academy in Regina. French-language courses may be provided to unilingual English recruits. However, this training remains optional.

OBSERVATIONS AND RECOMMENDATIONS

Having examined the evidence, your committee believes that the proposed Regulations reflect a minimalist approach as they impose language obligations on a single RCMP detachment. The proposed Regulations could have had a broader reach to include situations analogous to the one found in the *Doucet* case in order to impose obligations on more RCMP detachments that, like the one in Amherst, patrol major highways used significantly by people of a minority official language. Moreover, this was implied in the Federal Court decision at paragraph 77.⁽⁴⁾

Your committee shares the view expressed by the Commissioner of Official Languages, when he states that the Federal Court decision accepted the evidence that the demand for services in French on the part of the travelling public was well in excess of 5 per cent of annual overall demand. Therefore, your committee recommends:

Recommendation 1

That the requirement to show that the demand by the travelling public for services from the RCMP in either official language is in excess of 5 per cent of the annual overall demand be deleted from the current wording of the proposed amendment.

Your committee recognizes that the RCMP has made some progress in recent years to increase the bilingual capacity of its police force. However, it notes a lack of will on the part of the RCMP to take a proactive approach and develop a plan to improve the offer of bilingual services along the Trans-Canada Highway. During their appearance before your

(4) *Doucet v. Canada* [2004] FC 144, para. 77.

committee, the RCMP representatives clearly stated that they wish to wait until the Act and Regulations are modified before taking action. The RCMP is a federal institution subject to Part VII of the Act and as such it has the duty to ensure that positive measures are taken for the implementation of its commitment to promote Canada's linguistic duality.

It is your committee's view that the time has come for an in-depth revision of the *Official Languages (Communications with and Services to the Public) Regulations* to ensure, among other things, that the Regulations take into account the language rights of all those travelling on the Trans-Canada Highway. As stated in the most recent annual report of the Commissioner of Official Languages, "the Trans-Canada Highway is not used exclusively by the local population, but by the Canadian public as a whole".⁽⁵⁾ Your committee is of the opinion that the Regulations must reflect this reality.

Your committee explored the question of revising the Regulations in its report entitled *Understanding the reality and meeting the challenges of living in French in Nova Scotia*, tabled in the Senate on October 5, 2006. In this report, your committee made two recommendations to the government. The first one recommended that the government begin a revision of the *Official Languages (Communications with and Services to the Public) Regulations* to follow up on the decision handed down in the *Doucet* case, and is already underway. Your committee would like to take this opportunity to reaffirm its second recommendation, dealing with the provision of bilingual services by the RCMP on the Trans-Canada Highway. This proposal responds to much of the testimony heard during the session, and your committee would therefore like to reiterate it by reformulating it as follows:

(5) Office of the Commissioner of Official Languages, *Annual Report 2005-2006*, Ottawa, 2006, p. 27.

Recommendation 2

That the government revise the *Official Languages Regulations* to take into account the language rights of the travelling public on the Trans-Canada Highway and the obligation arising therefrom upon the RCMP to provide service in both official languages along the portions of this highway where it has jurisdiction.

Recommendation 3

That the government require of the RCMP and transmit to the Committee, a plan outlining how the RCMP will proceed to give effect to this obligation.

Respectfully submitted.

SENATE



SÉNAT

**Rapport provisoire portant sur le projet de règlement déposé en
réponse à l'arrêt de la Cour fédérale dans l'affaire *Doucet c. Canada***

Comité sénatorial permanent des langues officielles

L'honorable Maria Chaput
Présidente

L'honorable Andrée Champagne, C.P.
Vice-présidente

Février 2007

This document is available in English.



Disponible sur l'Internet Parlementaire :

www.parl.gc.ca

(Travaux des comités — Sénat — 39^e législature, 1^{re} session)

Le présent rapport et les comptes rendus des témoignages entendus et des délibérations
du comité peuvent être consultés en ligne en visitant

www.senate-senat.ca.

Des copies de ces documents sont aussi disponibles en communiquant avec la Direction
des comités du Sénat au 613-990-0088 ou
par courriel à clocol@sen.parl.gc.ca

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES
39^e législature, 1^{re} session

L'honorable Maria Chaput
Présidente

L'honorable Andrée Champagne, C.P.
Vice-présidente

et

les honorables sénateurs :

Gerald J. Comeau
* Céline Hervieux Payette, C.P. (ou Tardif)
Mobina S.B. Jaffer
*Marjory LeBreton, C.P. (ou Gerald Comeau)
Rose-Marie Losier Cool
Lowell Murray, C.P.
Claudette Tardif
Marilyn Trenholme Counsell

*Membres d'office

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux :
Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Munson, Nolin, Ringuette et Robichaud, C.P.

*Analystes du Service d'information et de recherche parlementaires
de la Bibliothèque du Parlement :*

Marie-Ève Hudon
Élise Hurtubise-Loranger

Greffière du comité :
Gaëtane Lemay

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 27 avril 2007 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Ringuette,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le Comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre des langues officielles, le président du Conseil du Trésor, le ministre du Patrimoine canadien et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles en général;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus au cours de la trente-huitième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2007.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

Le 27 avril 2006, votre comité s'est vu confier le mandat d'étudier l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. Par la présente, votre comité soumet un rapport provisoire concernant le projet de règlement déposé en réponse à l'arrêt de la Cour fédérale dans l'affaire *Doucet c. Canada*⁽¹⁾.

CONTEXTE

Le 7 octobre 2006, le gouvernement a publié un projet de règlement dans la *Gazette du Canada*⁽²⁾ modifiant le *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*, dans le but de le rendre conforme à l'ordonnance de la Cour fédérale du Canada dans l'affaire *Doucet c. Canada*.

L'affaire *Doucet* a débuté en mars 1998 lorsque le demandeur a été arrêté pour excès de vitesse par un agent de la Gendarmerie royale du Canada (ci-après « GRC ») sur la route transcanadienne à Amherst, en Nouvelle-Écosse. Cet agent de la GRC ne pouvait pas s'exprimer en français. En vertu du paragraphe 20(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le public a le droit de communiquer dans la langue officielle de son choix avec une institution fédérale là où l'emploi de cette langue fait l'objet d'une demande importante ou lorsque la vocation de bureau le justifie.

La notion de « demande importante » a été définie dans le *Règlement sur les langues officielles* et s'évalue essentiellement par des critères numériques. En fonction du critère établi au sous-alinéa 5(1)h)i) du *Règlement*, la région d'Amherst ne fait pas l'objet d'une demande importante puisque la population francophone habitant cette région rurale compte moins de 500 personnes et représente moins de 5 p. 100 de l'ensemble de la population locale.

(1) *Doucet c. Canada* [2004] CF 144.

(2) <http://gazetteducanada.gc.ca/part1/2006/20061007/html/regle6-f.html>.

Le demandeur a contesté la validité de ce sous-alinéa qui, en évaluant uniquement la demande importante en fonction de la population locale, ne tient pas compte du volume de francophones qui circulent sur la Transcanadienne. En effet, la région d'Amherst est située tout près de la frontière avec le Nouveau-Brunswick et, plus particulièrement, d'une région du Nouveau-Brunswick où 38 p. 100 de la population est francophone. De ce fait, la Cour a conclu qu'un nombre suffisamment important de francophones circulent sur ce tronçon de la Transcanadienne pour constituer une demande importante au sens de l'alinéa 20(1)a) de la *Charte*.

Ainsi, la Cour fédérale a déclaré que le sous-alinéa 5(1)h)i) du *Règlement*, qui ne tient compte que de la population locale pour évaluer l'existence ou non d'une demande importante, est incompatible avec l'alinéa 20(1)a) de la *Charte*. Cette atteinte à un droit constitutionnel ne peut se justifier en vertu de l'article premier de la *Charte*. La Cour a donc ordonné que le *Règlement sur les langues officielles* soit modifié dans un délai de 18 mois. Ce délai a par la suite été étendu à 36 mois.

Tel qu'indiqué ci-haut, un projet de règlement a été publié le 7 octobre 2006 dans la *Gazette du Canada* en réponse à cette ordonnance de la Cour fédérale. Le projet de règlement proposé par le gouvernement ne modifie toutefois pas le sous-alinéa 5(1)h)i) du *Règlement*. Il ajoute plutôt un alinéa à l'article 6 du *Règlement* qui porte sur des « circonstances particulières ». Est ajouté au paragraphe 6(1) l'alinéa suivant :

f) le bureau est un détachement de la Gendarmerie royale du Canada qui, dans une province, offre des services sur des tronçons de la route transcanadienne où se trouve un lieu d'entrée dans une autre province qui est officiellement bilingue, et au moins cinq pour cent de la demande de ces services faite par le public, au cours d'une année, est dans cette langue.

Ainsi, un détachement de la GRC aura des obligations en matière de langue de service :

- s'il offre des services sur des tronçons de la Transcanadienne;
- s'il se trouve sur ces tronçons un lieu d'entrée à une province officiellement bilingue (Nouveau-Brunswick); et

- si au moins 5 p. 100 de la demande de ces services faite par le public au cours d'une année est dans l'une ou l'autre langue officielle.

En fonction de ces critères, on arrive à la conclusion que seul le détachement d'Amherst en Nouvelle-Écosse est visé par ce libellé.

Le paragraphe 86(1) de la *Loi sur les langues officielles* prévoit que les intéressés peuvent présenter leurs observations au sujet du projet de règlement au président du Conseil du Trésor dans les trente jours suivant la date de sa publication. Seuls les jours où siègent les deux chambres du Parlement sont pris en compte.

TÉMOIGNAGES

Au cours de l'automne 2006 et au début de l'hiver 2007, votre comité a entendu les propos de cinq témoins quant à ce projet de règlement. Les paragraphes qui suivent présentent un aperçu de leurs témoignages.

Commissaire aux langues officielles

Lors de sa comparution devant votre comité le 6 novembre 2006, le commissaire aux langues officielles a qualifié l'approche retenue par le gouvernement de « minimaliste » en ce que le texte proposé a pour effet d'imposer des obligations linguistiques à un seul détachement de la GRC, soit celui d'Amherst. Le commissaire aurait plutôt souhaité que le gouvernement profite de cette occasion pour envisager une modernisation plus globale du *Règlement*.

Le commissaire a ajouté qu'il ne pouvait appuyer le projet de règlement dans son libellé actuel. Il est d'avis que l'exigence d'établir une demande annuelle de services d'au moins 5 p. 100 ignore le jugement de la Cour fédérale dans l'affaire *Doucet*. Dans cette affaire, le juge avait retenu la preuve que la demande de services en français de la part du public voyageur dans cette région excédait largement ce 5 p. 100. Le commissaire a donc

suggéré que le projet de règlement soit modifié en y retirant l'obligation d'évaluer la demande.

Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE)

L'AJEFNE, qui a témoigné devant votre comité le 20 novembre 2006, estime pour sa part que le projet de règlement ne répond pas aux préoccupations de la Cour dans l'affaire *Doucet*. De plus, il contrevient à l'engagement du gouvernement énoncé à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Selon l'AJEFNE, l'approche limitative adoptée par le gouvernement n'encourage pas de façon positive le droit d'utiliser les services de la GRC dans l'une ou l'autre langue. L'AJEFNE souhaite qu'une modification soit apportée au *Règlement* pour que soit reconnue la vocation particulière des bureaux de la GRC qui patrouillent la Transcanadienne, de façon à assurer que ces services soient toujours disponibles dans les deux langues officielles. Elle suggère donc que le paragraphe suivant soit ajouté à l'article 8 du *Règlement* :

d) lorsque le bureau est un détachement de la Gendarmerie royale du Canada qui, dans une province, offre des services sur des tronçons de la route transcanadienne.

L'AJEFNE aimerait que soient également modifiés les critères de la demande importante pour que soit reconnu le droit du public voyageant sur la Transcanadienne de recevoir des services de la GRC dans la langue officielle de son choix. Elle suggère donc que l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 7 du *Règlement* qui porte sur les droits du public voyageur :

(4)f) le bureau est un détachement de la Gendarmerie royale du Canada desservant un public voyageur sur la route transcanadienne située dans une province et le nombre total de voyageurs sur la route transcanadienne, au cours d'une année, s'élève à au moins 500 000.

Un tel amendement permettrait de reconnaître le public voyageur sur la Transcanadienne au même titre que les voyageurs qui utilisent les services d'une gare ferroviaire ou de traversiers ou qui voyagent à bord d'un aéronef, d'un train ou d'un traversier. Selon l'AJEFNE, l'établissement d'un critère fondé sur l'achalandage et non sur la population

locale répondrait davantage aux préoccupations énoncées dans le jugement de la Cour fédérale dans l'affaire *Doucet*.

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)

La FCFA, qui a témoigné devant votre comité le 27 novembre 2006, partage les avis exprimés tant par le commissaire que par l'AJEFNE. Elle trouve qu'il est inutile d'exiger un pourcentage de demande importante lorsque la Cour fédérale a conclu, à la lumière de la preuve soumise, que la demande de services en français dans la région d'Amherst dépassait déjà largement le 5 p. 100 de la demande globale annuelle. De plus, elle aurait aimé que le gouvernement reconnaisse les besoins de services dans les deux langues officielles du public voyageur sur la route transcanadienne. Faute de ressources juridiques, la FCFA n'a pas été en mesure de soumettre à votre comité une proposition de rechange de libellé à propos du projet de règlement à l'étude.

Président du Conseil du Trésor

Lors de sa comparution devant votre comité le 4 décembre 2006, l'honorable John Baird, alors président du Conseil du Trésor, a été questionné sur la teneur minimaliste du projet de règlement tel que soulevé par les différents témoins qui ont comparu devant votre comité. Le ministre a déclaré que le projet de règlement constituait une réponse précise à un problème précis et qu'à son avis, il respectait à la lettre l'ordonnance de la Cour fédérale. Le ministre a toutefois soutenu qu'il était ouvert à recevoir des suggestions.

Sur la question d'inclure le public circulant sur la Transcanadienne dans la définition du public voyageur, le ministre Baird a répondu qu'il était prêt à considérer tout avis provenant de votre comité à ce sujet. Il a de plus avancé que la question du public voyageur pourrait être un sujet au haut de la liste de priorités du ministère dans le but d'encourager le tourisme canadien au Canada.

Enfin, sur la question de la modernisation du *Règlement*, le ministre a déclaré qu'il n'avait pas encore abordé cette question avec la ministre responsable des langues officielles, l'honorable Josée Verner, mais qu'il était disposé à considérer les avis de votre comité à ce sujet.

GRC

Des représentants de la GRC ont comparu devant votre comité le 5 février 2007. Ils ont indiqué que le détachement d'Amherst comptait maintenant deux postes bilingues. L'un est déjà comblé par un agent bilingue et l'autre devrait l'être d'ici avril 2007, de façon à assurer la capacité bilingue de ce détachement et respecter par le fait même le nouvel alinéa 6(1)f) du *Règlement*. En tant qu'institution fédérale, la GRC est disposée à respecter les obligations linguistiques qui lui incombent en vertu de la *Loi* et du *Règlement*. Elle est donc prête à se conformer aux exigences du législateur, dans le cas où celui-ci décide de modifier la *Loi* ou le *Règlement* afin d'accroître ses obligations linguistiques.

Questionnés sur la possibilité que les services de la GRC soient disponibles dans les deux langues officielles sur l'ensemble de la Transcanadienne (dans les juridictions où la GRC agit à titre de police provinciale), les représentants de la GRC ont déclaré qu'une telle mesure aurait un impact important sur le recrutement et la formation des nouvelles recrues ainsi que sur le déploiement des forces. À l'heure actuelle, 47 détachements desservant la Transcanadienne sur 122 sont désignés bilingues. La GRC n'a pas estimé l'impact financier d'offrir des services bilingues sur l'ensemble de la Transcanadienne. Elle n'a pas non plus de plan en place pour accroître, de sa propre initiative, les services offerts au public voyageur sur la Transcanadienne.

En ce qui a trait à la capacité bilingue de la force policière en général, la GRC évalue que 18 p. 100 de ses agents sont bilingues, un pourcentage qu'elle estime satisfaisant

puisque'il équivaut au pourcentage de Canadiens bilingues⁽³⁾. En 2006, 88 p. 100 des titulaires de postes bilingues desservant le public rencontraient les exigences linguistiques de leur poste. Pour ce qui est de la formation linguistique, la GRC affirme qu'elle a recruté 40 cadets unilingues francophones l'an dernier et que ces recrues ont suivi un programme intensif obligatoire d'apprentissage de l'anglais avant d'entreprendre leur formation à l'École nationale de formation à Regina. Une formation en français peu être fournie aux recrues unilingues anglophones. Elle demeure toutefois optionnelle.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Suite à son analyse des témoignages, votre comité est d'avis que le projet de règlement proposé adopte une approche minimaliste en ce qu'il impose des obligations linguistiques à un seul détachement de la GRC. Le projet de règlement aurait pu avoir une portée plus large afin d'inclure des situations analogues à celle de l'affaire *Doucet* en visant d'autres détachements de la GRC qui, tout comme le détachement d'Amherst, patrouillent des routes importantes fréquentées par des personnes de la minorité linguistique de langue officielle qui font ou pourraient faire appel à leurs services. C'est d'ailleurs ce que laisse entendre la Cour dans son jugement au paragraphe 77⁽⁴⁾.

Votre comité partage l'avis du commissaire aux langues officielles lorsqu'il affirme que la Cour fédérale du Canada a retenu la preuve que la demande de services en français de la part du public voyageur excédait largement 5 p. 100 de la demande globale annuelle. Par conséquent, votre comité recommande :

Recommandation 1

Que soit supprimé du libellé actuel du projet de règlement l'exigence de démontrer qu'au moins 5 p. 100 de la demande globale annuelle des services offerts par la GRC est dans l'une ou l'autre des langues officielles.

(3) Selon les données du recensement de 2001, 18 p. 100 de la population canadienne s'identifiait comme bilingue.

(4) *Doucet c. Canada* [2004] CF 144, para. 77.

Votre comité reconnaît que la GRC a fait des progrès au cours des dernières années pour accroître la capacité bilingue de ses forces policières. Il constate toutefois un manque de volonté de la part de la GRC pour ce qui est d'adopter une approche proactive et d'élaborer un plan visant à améliorer l'offre de services bilingues sur la Transcanadienne. Lors de sa comparution devant votre comité, la GRC a clairement indiqué vouloir attendre que la *Loi* et le *Règlement* soient modifiés avant d'agir. La GRC est une institution fédérale assujettie à la partie VII de la *Loi* et qu'à ce titre il lui incombe de prendre des mesures positives afin de respecter son engagement de promouvoir la dualité linguistique canadienne.

Votre comité estime qu'il est grand temps de procéder à une réforme en profondeur du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services* afin que celui-ci tienne compte, entre autres choses, des droits linguistiques du public voyageant sur la Transcanadienne. Tel que l'indique le dernier rapport annuel du commissaire aux langues officielles, « la Transcanadienne n'est pas à l'usage exclusif de la population locale, mais profite à l'ensemble du public canadien »⁽⁵⁾. Votre comité est d'avis que le *Règlement* doit refléter cette réalité.

Rappelons que votre comité s'est déjà penché sur la question de la révision du *Règlement* dans son rapport intitulé *Vivre en français en Nouvelle-Écosse : une réalité à comprendre, un défi à relever*, déposé au Sénat le 5 octobre 2006. Dans ce rapport, votre comité a fait deux recommandations au gouvernement. La première, voulant que le gouvernement procède à la révision du *Règlement* pour faire suite au jugement rendu dans l'affaire *Doucet*, est déjà en voie de réalisation. Votre comité aimerait profiter de l'occasion pour rappeler sa seconde recommandation, qui portait sur l'offre de services bilingues par la GRC sur la Transcanadienne. Cette proposition rejoint plusieurs des témoignages entendus au cours de la présente session, et c'est pourquoi votre comité aimerait la réitérer en la reformulant de la façon suivante :

(5) Commissariat aux langues officielles, *Rapport annuel 2005-2006*, Ottawa, 2006, p. 27.

Recommandation 2

Que le gouvernement révise le *Règlement sur les langues officielles* afin de tenir compte des droits linguistiques du public voyageur sur la Transcanadienne et de l'obligation qui en découlerait pour la GRC de fournir des services dans les deux langues officielles sur les portions de cette route où elle a juridiction.

Recommandation 3

Que le gouvernement exige de la GRC un plan détaillant comment celle-ci procédera pour mettre en œuvre cette obligation, et qu'il fasse part de ce plan au Comité.

Respectueusement soumis.

SENATE



SÉNAT

**REFLECTING CANADA'S LINGUISTIC DUALITY AT THE
2010 OLYMPIC AND PARALYMPIC WINTER GAMES:
A GOLDEN OPPORTUNITY**

Report of the Standing Senate Committee on Official Languages

The Honourable Maria Chaput
Chair

The Honourable Andrée Champagne, P.C.
Deputy Chair

February 2007

Ce document est disponible en français.



Available on the Parliamentary Internet:

<http://www.parl.gc.ca>

(Committee Business — Senate — 39th Parliament, 1st Session)

This report and the Committee proceedings are available on-line at

<http://www.senate-senat.ca/OL-LO.asp>.

Hard copies of this document are also available by contacting the Senate Committees Directorate at 613-990-0088 or at clocol@sen.parl.gc.ca.

TABLE OF CONTENTS

	Page
Membership	i
Order of Reference	iii
Terms of Reference	v
Preface	vii
Introduction	1
I. The Role of the Partners in the Organization of the 2010 Games	2
II. Consideration of the Official Languages	3
A. Language Criteria for the Selection of Host Cities	4
B. The Official Language Minority Communities	6
C. Staff and Volunteers	10
D. The Events (Ceremonies, Festivals, Exhibitions)	11
E. Broadcasting	13
F. Cooperation With the Other Provinces	17
G. Provision of Services and Signage	18
H. Communications and Promotional Products	20
III. Official Languages in the Canadian Sport System	22
Conclusion	25
Appendices:	
A. List of Recommendations	
D. List of Acronyms	
C. List of Witnesses	
D. Multiparty Agreement for the 2010 Winter Olympic and Paralympic Games – Canada’s Official Languages Requirements	
E. Protocol for Collaboration Among VANOC, the Foundation and the FFCB	
F. Framework Cooperation Agreement Between Quebec and VANOC	

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES
39th Parliament, 1st Session

The Honourable Maria Chaput
Chair

The Honourable Andrée Champagne, P.C.
Deputy Chair

and

The honourable senators:

Gerald J. Comeau
James Cowan
*Céline Hervieux-Payette, P.C. (or Claudette Tardif)
Mobina S.B. Jaffer
*Marjory LeBreton, P.C. (or Gerald J. Comeau)
Rose-Marie Losier-Cool
Lowell Murray, P.C.
Claudette Tardif
Marilyn Trenholme Counsell

* Ex officio members

The honourable senators Sharon Carstairs, P.C., Jim Munson, Madeleine Plamondon (retired),
Pierre-Claude Nolin and Fernand Robichaud, P.C.,
have also participated from time to time on this study.

Committee Clerk:
Gaëtane Lemay

*Analyst from the Parliamentary Information and
Research Service of the Library of Parliament:*
Marie-Ève Hudon

Extract from the *Journals of the Senate*, of Thursday, 27 April 2006:

The Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Ringuette:

That the Standing Senate Committee on Official Languages be authorized to study and to report from time to time on the application of the *Official Languages Act* and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act;

That the Committee be authorized to study the reports and papers produced by the Minister of Official Languages, the President of the Treasury Board, the Minister of Canadian Heritage and the Commissioner of Official Languages as well as any other material concerning official languages generally;

That papers and evidence received and taken during the Thirty-eighth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee report from time to time to the Senate but no later than 30 June 2007.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

STUDY DESCRIPTION

During the 39th Parliament, the Standing Senate Committee on Official Languages will conduct a study on the consideration of the official languages in the organization of the 2010 Olympic and Paralympic Games.

Vancouver and Whistler, British Columbia, will be hosting the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games. Various partners will participate in this event: the Government of Canada, the Province of British Columbia, the Canadian Olympic Committee, the Canadian Paralympic Committee, the Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games in Vancouver, the Municipality of Whistler, the City of Vancouver and the Four Host First Nations Society.

English and French are the official languages of Canada and of the Olympics.

GOALS AND OBJECTIVES

- Identify how the various partners take the official languages into consideration in organizing the Olympic and Paralympic Games, especially as regards: promotion of the event, conferences, press releases, greeting the public, services to passengers at Vancouver International Airport, signage in the city and at the site of athletic events, translation of documents and Web sites, competition results, etc.
- Identify how the various partners, including the Government of Canada, foster the vitality of official language minority communities, especially the Francophone community of British Columbia.
- Make recommendations to the various partners, including the Government of Canada, to ensure that the official languages are considered in the organization of the 2010 Olympic and Paralympic Games.

RELATED ISSUES

In addition to looking into the organization of 2010 Olympic and Paralympic Games, this study will also examine the linguistic obstacles affecting access to high-performance sport in Canada. The Committee will seek to determine how Sport Canada can:

- More effectively monitor coaches' language skills;
- Encourage the promotion of linguistic duality in national sport organizations and at national sport centres and on their Web sites;
- Conduct a promotional campaign to inform athletes of the services offered to them in both languages; and
- Create strategic alliances with organizations representing official language minority communities.

□

Early in this 39th Parliament, the Standing Senate Committee on Official Languages carried out a study on the consideration of the official languages in the organization of the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games in Vancouver and Whistler. The Committee met with most of the partners involved in organizing this event at public hearings in Ottawa and Vancouver. The goal of the study was to identify the methods used by the organizers to take the official languages into consideration in organizing the Games.

The 2010 Olympic and Paralympic Winter Games provide an ideal opportunity for Canada to promote its linguistic duality throughout the country and abroad. This is also an opportunity to promote the development of official language minority communities, especially British Columbia's French-language community. The clock is ticking. With only three years to go before the opening ceremonies, the Committee would like to remind all partners of the importance of reflecting Canada's linguistic duality at the Games. The Committee firmly intends, moreover, to re-examine the progress they make by the time the Games are held.

During its public hearings, the Committee also explored linguistic barriers to high-performance sport in Canada. The Committee recognizes that a great deal remains to be done to ensure that English and French have equal status in the Canadian sport system.

The Committee would like to thank all the witnesses who agreed to appear to express their points of view. However, it is disappointed that it was unable to meet Whistler Mayor Ken Melamed, or with representatives from the British Columbia government. The following witnesses refused to appear before the Committee: the British Columbia 2010 Olympic and Paralympic Winter Games Secretariat, which is coordinating the provincial government's participation in the 2010 Winter Games, the BC Francophone Affairs office, which provides liaison between the provincial government and BC's French-speaking community, Colin Hansen, Minister responsible for the Olympics, and John van Dongen, Minister of State for Intergovernmental Relations. The Committee is of the opinion that their evidence would have made it possible to present a more rounded picture of the situation.

Maria Chaput
Chair

Andrée Champagne, P.C.
Deputy Chair

**REFLECTING CANADA'S LINGUISTIC DUALITY AT THE
2010 OLYMPIC AND PARALYMPIC WINTER GAMES:
A GOLDEN OPPORTUNITY**

INTRODUCTION

Vancouver and Whistler (British Columbia) will be hosting the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games. There are a number of partners involved in this event: the Government of Canada, the Province of British Columbia, the Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games in Vancouver (VANOC), the Canadian Olympic Committee, the Canadian Paralympic Committee, the Municipality of Whistler and the City of Vancouver, in consultation with the Four Host First Nations Society. Francophone organizations and provincial governments (Quebec, in particular) have also been asked to work together with VANOC to organize and stage this event.

One of the goals of the study by the Standing Senate Committee on Official Languages was to identify the methods used by the organizers to take the official languages into consideration in organizing the Games. The Committee notes that the preparations for the 2010 Olympic and Paralympic Games are going well. Most of the partners have good intentions when it comes to promoting the official languages at this event. A clear commitment has been made by the government of Canada and VANOC, and this bodes quite well for the official aspects of the Games' organization, such as the ceremonies, signage in the host cities, security services and emergency services.

Despite these findings, there are still a number of challenges to ensuring the full and fair consideration of the two official languages at the 2010 Games. The Committee feels that concrete and immediate action must be taken to guarantee compliance with linguistic criteria in the selection of host cities, in the provision of adequate funding for French-language organizations in setting up projects for the 2010 Games, in the representation of French-language communities in VANOC and in the cultural celebrations associated with the Games, in the broadcasting of the Games to the entire English and French audience and regarding bilingual signage outside the host cities. The 2010 Games must set the standard of respect for the two official languages and this is why the Committee is committed to verify progress made by all partners over the next three years.

In terms of access to high-performance sport, the Committee noted during its public hearings that English and French did not always have the same status in the Canadian sport system. Despite all the hard work by Sport Canada and national sports organizations, in many

areas there is still a lack of respect for linguistic duality in the Canadian sport system. All the witnesses agreed that much remains to be done to guarantee an equitable offer of services and support mechanisms for athletes in both official languages.

The report is divided into three sections. The first summarizes the role of the major partners in the organization of the 2010 Olympic and Paralympic Games. The second describes the specific challenges associated with the consideration of the two official languages in the organization of the Games. The third section presents an environmental scan of the linguistic barriers to high-performance sport in Canada.

I. THE ROLE OF THE PARTNERS⁽¹⁾ IN THE ORGANIZATION OF THE 2010 GAMES

The 2010 Olympic and Paralympic Games Federal Secretariat, an integral part of Canadian Heritage, is the focal point for the Government of Canada's participation in the 2010 Winter Games. The federal government has two principal roles to play in organizing the Games. First, it supplies all of the essential services: the admission of goods and persons into Canada, protection of intellectual property and spectrum management, meteorological services, public health and safety, safety planning, sustainable development and tax issues. It is also providing funding of \$552 million. Two-thirds of that amount will be devoted to infrastructure and legacy.

The British Columbia Olympic & Paralympic Winter Games Secretariat, under the province's Ministry of Economic Development, is coordinating the provincial government's participation in the 2010 Winter Games, and will ensure that the Games will have social, cultural and economic spin-offs for everyone in the province. The Government of British Columbia has committed to paying a total of \$600 million for the Games organization, with three-quarters of the amount earmarked for direct costs related to the Games, and for sports-related commitments and legacies.

VANOC, a non-profit organization established to organize the Games, has a mandate to promote the development of sport in Canada by planning, organizing, financing and staging the 2010 Winter Games. Its board of directors has 20 members representing the partners: seven from the Canadian Olympic Committee (COC), three from the Government of Canada, three from the province of British Columbia, two from the City of Vancouver, two from the Municipality of

(1) The seven partners identified in this section are those who signed the *Multiparty Agreement for the 2010 Winter Olympic and Paralympic Games* on 14 November 2002.

Whistler, one from the Canadian Paralympic Committee (CPC), one from the Squamish and Lil'wat First Nations, and one member nominated by the 19 other members.

The COC, a national, not-for-profit organization, is responsible for all aspects of Canada's involvement in the Olympic movement, including Canada's participation in the Olympic Games. It appoints the athletes, coaches and the support personnel representing Canada. It selects the Canadian city that will submit a bid to host the Olympic Games to the International Olympic Committee (IOC). It manages a wide variety of cultural and educational programs promoting Olympic values in Canada. It participates directly (but not financially) in organizing the Olympic Games when they are held in Canada. In addition, it provides funding for support programs for athletes, coaches, national sport federations and Canadian sport centres across the country.

The CPC is a national, not-for-profit organization that delivers programs that strengthen the Paralympic movement in Canada and prepares the Canadian Paralympic team for the Games. It participates in the development of sports at all levels for people with physical disabilities.

Vancouver and Whistler will be required to provide services within their jurisdiction and within their normal financial framework (e.g., fire and rescue services, street cleaning and maintenance, parking operations, etc.). They are also involved in the construction of the Olympic facilities within their territories.

II. CONSIDERATION OF THE OFFICIAL LANGUAGES

English and French are the official languages of Canada, pursuant to section 16 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*; English and French are also the official languages of the International Olympic movement, according to Rule 24 of the *Olympic Charter*. French is not, however, a recognized official language within the International Paralympic movement.

The *Federal Policy for Hosting International Sport Events*⁽²⁾ sets out the conditions determining the federal government's participation in organizing international sports events, such as the Olympic Games. It requires compliance with federal standards under the *Official Languages Act*. Groups wishing to obtain financial assistance from the federal government must state in their application how communications and services to the public will be provided in both official languages and their approach to involving the linguistic minority in the organization and hosting of the event.

(2) See: http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pubs/host_e.cfm.

On 14 November 2002, all the partners signed the *Multiparty Agreement for the 2010 Winter Olympic and Paralympic Games*.⁽³⁾ The Agreement clarifies individual roles and responsibilities for the Games organization. An appendix to the Agreement entitled “Canada’s Official Languages Requirements” lists the criteria that VANOC undertakes to respect (see Appendix D). While the appendix is addressed primarily to VANOC, all the partners agreed on the importance of taking both official languages into account in organizing this event. The preamble to the Agreement mentions that the Games are an opportunity for the partners “with respect to Olympic activities, [...] to present themselves to the public and the Olympic family in both official languages.”⁽⁴⁾ Section 8 of the Agreement recognizes that English and French are the official languages of the Games.

In the last two Olympic Games, held in Athens and Turin, a Grand Témoin was appointed by La Francophonie to observe the role and use of French in the organization of the event. The report submitted by Lise Bissonnette, Grand Témoin for the Turin Olympic Games, shows that, depending on the aspect of the organization considered, French maintain its status or lost ground as an official language of the Olympic movement.⁽⁵⁾ French played an especially marginal role in terms of business, sports commentaries at competition sites, the media, signage outside the host city, the entertainment element of the ceremonies, and the language of work at meetings. In other words, French was increasingly marginalized both as a language of work and as a language of communication.

A. Language Criteria for the Selection of Host Cities

According to the evidence the Committee heard during its study, it would appear that respect for the official languages is not one of the criteria used by the IOC in designating a host city for the Olympic Games. This is likely attributable to the fact that there is no binding regulatory framework in Rule 24 of the *Olympic Charter* on the use of English and French as the official languages of the Olympic Games. The Committee thinks this is a deplorable state of affairs, and is also disappointed to see that French is not a recognized official language in the International Paralympic movement.

(3) See: <http://www.canada2010.gc.ca/pubs/mpa/MPA-e.pdf>.

(4) *Ibid.*

(5) Lise Bissonnette, Grand Témoin de la Francophonie, *La place et l’usage de la langue française aux Jeux olympiques d’hiver de Turin 2006*, Rapport à S.E.M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, 2006 (available in French only).

On the basis of her experience as Grand Témoin de la Francophonie for the Turin Winter Olympic Games, Lise Bissonnette told the Committee, “We should be telling cities which make a bid to stage the Olympics that they must make commitments set in stone when it comes to official languages, and they will have to demonstrate how they intend to meet these commitments. It is quite a different situation when steps are taken beforehand rather than waiting for a city to be chosen [...].”⁽⁶⁾

According to the COC, language criteria were not considered in assessing Canadian bids for the 2010 Games. “None of them presented their bid from that angle and my recollection is that no questions specifically of that nature were asked. [...] there was an assumption that all would be up to the task, being in Canada.”⁽⁷⁾ The Committee believes it is important to inform applicant cities at the outset of the criteria they will have to meet in terms of the official languages if they are successful in their bid for the Games. The COC cannot merely assume that the applicant cities have good intentions. It must ensure that it obtains an official commitment in terms of official languages from the applicant cities along with their bid submission.

Recommendation 1

That the federal government ensure that the COC, in selecting Canadian cities to bid on hosting the Games, require an official commitment from applicant cities to meet official languages requirements.

The Committee would like, however, to point out that VANOC and its partners did make a commitment regarding official languages early on in the process, signing the *Multiparty Agreement* on 14 November 2002, more than six months before the IOC announced the name of the host city for the 2010 Games. According to the Honourable David Emerson, “This is the first time in the history of the Games that specific provisions with respect to official languages have been integrated into such an agreement.”⁽⁸⁾ The inclusion of official languages issues in the Agreement allows us to be optimistic about the future. However, as the *Fédération des*

(6) Lise Bissonnette, Grand Témoin de la Francophonie, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 5, Monday, 23 October 2006, p. 22.

(7) Michael Chambers, Canadian Olympic Committee, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 5, Monday, 23 October 2006, p. 37.

(8) The Honourable David Emerson, Minister for the Vancouver-Whistler Olympics, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 10, Monday, 11 December 2006, p. 48.

francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) told the Committee, “it is in practice, and in the details, that we will be in a better position to judge the real commitment of the parties involved in organizing the Games.”⁽⁹⁾

B. The Official Language Minority Communities

One of the official languages priorities of the Government of Canada is to “encourage members of Francophone communities across Canada to get involved in the Games and seize the opportunities that stem from the event.”⁽¹⁰⁾ From the outset, the French-language community in British Columbia showed its interest in being involved in the Games organization.

We want to help stage exceptional Olympic Games, which will demonstrate that Canada’s bilingualism is a key part of our identity, and something that the whole country can be proud of. Indeed, for us, the 2010 Olympic Games will be an opportunity to showcase our linguistic duality, to share it with thousands of athletes and tourists who come and visit us, as well as millions of TV viewers who will be watching the Games.⁽¹¹⁾

During the public hearings, the Committee noted some confusion about the roles and responsibilities of the various Francophone organizations involved in the organization of the Games. The FFCB represents the Francophone community of British Columbia. The *Fondation canadienne pour le dialogue des cultures* (the Foundation) is a legally constituted organization created in 2004 whose goal is to promote and sustain dialogue and rapprochement between Canada’s Francophone and Acadian communities and the components of Canadian society (Francophones of Quebec, Anglophones, ethnocultural communities and Aboriginal peoples). The Foundation and the FFCB were identified as key partners with VANOC in rallying the forces and coordinating the participation and presence of the Francophone and Acadian communities across Canada, on the one hand, and the Francophone communities in British Columbia, on the other.

(9) Michelle Rakotonaivo, *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 7, Tuesday, 14 November 2006, p. 8.

(10) Canadian Heritage, Presentation to the Standing Senate Committee on Official Languages, 30 October 2006, p. 5.

(11) Michelle Rakotonaivo (2006), p. 6.

A collaborative protocol was signed in June 2006 between VANOC, the FFCB and the Foundation (see Appendix E). The protocol encourages the use of both official languages in preparing and staging the 2010 Games. It states:

The Canadian Francophone Community, in particular the Francophone Community in British Columbia, wish to use the opportunities offered by the 2010 Games to continue developing their community at large, to increase their profile and visibility and also to provide VANOC with the support needed to deliver on their Official Languages commitments, particularly in the areas of the volunteers' recruitment, cultural and educational programs.⁽¹²⁾

The Foundation and the FFCB will provide observations and advice to VANOC in areas such as cultural, economic and community development. The Foundation has established a national committee and four subcommittees to define possible actions in various fields: tourism, business, education, youth, culture, sports and recreation. The Francophone community will take action in three spheres:

[...] first, it will provide direct services to VANOC by identifying resources, talents and products and respond to express, specific requests. Second, it will contribute to the related activities of the Games, through, for example, public facilitation, welcoming tourists and promoting the activity; and, lastly, by promoting public participation across the country, by introducing activities and products inspired by the Games, both before and after the event.⁽¹³⁾

The Committee feels that the protocol for collaboration does not clearly delimit the roles of the Foundation and the FFCB in connection with the 2010 Games. Despite the evidence heard, confusion persists about the mechanisms established to ensure representation of the Francophones of British Columbia, Quebec and the rest of the country. It is difficult for the Committee to understand how activities are coordinated among VANOC, the Foundation, the FFCB and the Government of Quebec in order to ensure the promotion of linguistic duality during the Games. It thus insists that the federal government ensure that the roles of these various partners are clarified.

(12) See: http://www.vancouver2010.com/resources/PDFs/FrancophoneProtocole_EN.pdf.

(13) Marc Arnal, *Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 8, Wednesday, 15 November 2006, p. 8.

Recommendation 2

That the federal government clarify the roles that VANOC, the Foundation, the FFCB and the Government of Quebec are to play in connection with the Games in order to promote linguistic duality and the representation of the various components of the Canadian Francophonie.

The *Société de développement économique de la Colombie-Britannique* (SDECB) and the *Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique* (CCAFCB) will provide support to the FFCB and the Foundation for their relevant sectors. The SDECB has approached VANOC with regard to offering workshops outside British Columbia in order to inform private firms of business opportunities related to the 2010 Games. To date, workshops have been held in the western provinces and in Quebec. For its part, the CCAFCB is hopeful that the Games will be a showcase for the Francophone community of British Columbia and its artists and artisans. It intends to be involved in a wide range of events and activities before, during and after the Games to ensure that Francophone culture is strongly represented. “The CCAFCB would like to contribute to the organization of the cultural component of the 2010 Olympic Games through the Games’ cultural programs by making available its expertise, its network and its experience.”⁽¹⁴⁾

The French-speaking population of British Columbia hope that the Games will provide an opportunity for Francophones to meet and help the rest of the world learn more about them. A representative from the *Chambre de commerce franco-colombienne* told the Committee that he hoped the Maison de la Francophonie in Vancouver “will be a place where Francophones can meet during the Games and afterwards it will continue to serve not only Francophones from this region, but also Francophones from elsewhere who will have come to know Vancouver because of the Games.”⁽¹⁵⁾ The Committee is of the view that this would be an excellent way to promote the development of the Francophone community in British Columbia both during and after the Games.

(14) Nicole Desjardins, *Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique, Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 7, Tuesday, 14 November 2006, p. 74.

(15) Pierre Senay, *Chambre de commerce franco-colombienne, Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 7, Tuesday, 14 November 2006, p. 41.

When it appeared before the Committee in Vancouver, the FFCB said that it had had enormous difficulty in obtaining long-term funding from the federal government to support its activities relating to the 2010 Games. At that time, it had only \$40,000 until 31 March 2007 to carry out its activities. For its part, the Foundation stated that it has received about \$100,000 for the first year. The collaborative protocol with VANOC mentions that “the FFCB and Foundation will continue to deal directly with Canadian Heritage and other ministerial bodies with regards to funding necessary for their projects related to the 2010 Games.”⁽¹⁶⁾

To date, the Francophone organizations of British Columbia have not observed any substantive support from the federal government in their efforts to carry out their Games-related activities. According to the FFCB:

It is crucial that Canadian Heritage, which is the department charged with coordinating the federal Olympic effort, convince us that it takes its leadership role seriously and that the Government of Canada will go to whatever lengths are necessary, particularly from a financial standpoint, to ensure that official languages commitments are honoured and that the province’s Francophone community is fully involved in a collective effort.⁽¹⁷⁾

The CCAFCB is also having difficulties in the area of funding. The only financial assistance that it has managed to secure to date has come from 2010 Legacies Now, a non-profit organization in British Columbia.

The Committee recognizes that all the partners involved in organizing the 2010 Games are showing an interest in ensuring that the French language and culture are displayed during the event. However, good intentions are not enough. The Government of Canada must commit to providing suitable funding for the efforts and the needs of the Francophone organizations taking part in setting up and staging these Games, including the Francophone organizations in British Columbia.

Recommendation 3

That the Department of Canadian Heritage recognize that there are Francophone organizations in British Columbia and that it recognize these groups and ensure that there is sufficient funding for their legitimate projects for the 2010 Games.

(16) See: http://www.vancouver2010.com/resources/PDFs/FrancophoneProtocole_EN.pdf.

(17) Michelle Rakotonaivo (2006), p. 10.

C. Staff and Volunteers

Over the next few years, VANOC will have to fill nearly 1,200 permanent positions, 3,500 temporary positions and 25,000 volunteer positions. VANOC appears to be on the right track in terms of respect for linguistic duality within its organization. A language policy will be implemented in the near future. VANOC has taken steps to ensure the establishment of a bilingual work environment. To date, it has offered French courses to some 70 employees at all levels. VANOC has also developed a strategy to guarantee the recruitment of staff and volunteers who are able to learn the two official languages. Mobilizing enough staff members and volunteers who are able to provide services in both languages, and even in other languages, is an enormous challenge. A representative from VANOC said that more than one-third of the organization's current employees are bilingual.⁽¹⁸⁾ For his part, the Mayor of Vancouver has said that he would be encouraging municipal employees and residents in the city who speak French to volunteer for the 2010 Games.

Lise Bissonnette told the Committee that a special effort had to be made to recruit staff and volunteers from minority French-language communities:

I know quite well the French-speak[ing] communities from outside of Quebec, and I think it is very important that they be asked to work, not only as volunteers but also as part of the organization, because that is the problem. We need people not only to greet tourists but also to work with journalists and to work in the organization to remind people that they should work in both languages.⁽¹⁹⁾

The FFCB shares the view that it is important to have representatives from the French-speaking community on the various VANOC committees. "We believe that if we are able to work together from the very beginning rather than when problems arise that together we will make the 2010 Olympic Games a model for success at every level, including in the eyes of the Grand Témoin."⁽²⁰⁾ The Foundation has promised to follow up with VANOC to ensure that a sufficient number of bilingual people are hired by the organization. The Honourable David Emerson told the Committee, "You have my assurance that in our discussions with VANOC, we will ensure that there is a substantial cadre of Francophone and French-speaking volunteers and employees. [...]"

(18) Francine Bolduc, VANOC, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 8, Wednesday, 15 November 2006, p. 27.

(19) Lise Bissonnette (October 2006), p. 21.

(20) Michelle Rakotonaivo (2006), p. 10.

[W]e have to ensure that there will be a prominent number of French-speaking people involved and participating in whatever way is required.”⁽²¹⁾

The Committee is of the view that, in order to guarantee a significant representation of Francophone interests within VANOC, Francophones must be involved in decision-making. VANOC must provide information as soon as possible about the strategies it plans to implement to ensure the representation of Francophone communities within the organization, in general, and at the decision-making level, in particular. One of the methods proposed by the Committee would be to appoint a member representing French-language communities to the VANOC board of directors. This suggestion was welcomed by the Foundation and VANOC representatives. The members of the board are designated by the seven other partners (federal, provincial and municipal governments, COC, CPC and the First Nations). The Committee therefore encourages the federal government, in cooperation with the other partners, to designate a representative from the French-language communities to the VANOC board of directors.

Recommendation 4

That the federal government provide information about the strategies VANOC plans to implement in order to ensure the representation of Francophone communities within the organization, by June 2007.

Recommendation 5

That the federal government, in cooperation with the other partners, immediately begin to work toward the appointment of a representative from the French-language communities to the VANOC board of directors.

D. The Events (Ceremonies, Festivals, Exhibitions)

In general, there is respect for the use of English and French during the Games opening and closing ceremonies. However, particular attention must be paid to representing cultural diversity and linguistic duality during the 2010 Games. VANOC is aware of its responsibilities in this regard. The *Multiparty Agreement* states that the program for the ceremonies must include participants and events that represent both official language groups (see Appendix D). VANOC will receive support from the federal government to ensure that the image of Canada presented during the ceremonies is an accurate reflection of our country’s bilingual and multicultural reality. A representative from Heritage Canada told the Committee that:

(21) The Honourable David Emerson (2006), p. 52.

[N]o decisions have been made yet concerning either the closing or the opening ceremonies. [...] [T]here is no question that these ceremonies must reflect the diversity of the country. It is not only a question of quality, but a question of representation. We are examining ways to ensure the objectives we have in our minds will be reflected through these ceremonies and that Canadians from all backgrounds will be proud of what they see on television. [...] We will be working with VANOC to ensure that it will happen.⁽²²⁾

Federal government representatives have on a number of occasions shown their commitment to reflecting our linguistic duality during the 2010 Games. The Honourable Josée Verner said that “the Government of Canada, in collaboration with the organizing committee and British Columbia, wants to project to the world not only the excellence of its athletes and the richness of its culture but also the image of a strong country, proud of its linguistic duality.”⁽²³⁾

The Committee is of the opinion that this commitment must extend beyond the Games period. All the Games-related events held before or afterward must reflect Canada’s linguistic duality. Francophone and Francophile artists and artisans from all parts of the country must be given a place of honour. The CCAFCB told the Committee it was concerned about the fact that cultural programs were lagging behind the organization schedule for these Games.⁽²⁴⁾ The Foundation representatives replied that they would be making sure “that the Francophone community is well represented in all events. There were some abuses at first, but I think we will be trying to avoid any in future.”⁽²⁵⁾ VANOC is prepared to reflect linguistic duality in the various cultural celebrations that will be held as part of the Games, but it believes that it does not yet have the necessary funding to do so. One of its representatives said:

You really should not conclude too quickly that everything we will be doing regarding cultural celebrations will be in English if there is not enough money. We are going to strike a balance between English and French. We

(22) Jacques Paquette, Assistant Deputy Minister, International and Intergovernmental Affairs and Sport, Canadian Heritage, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 6, Monday, 30 October 2006, p. 10-11.

(23) The Honourable Josée Verner, Minister for Official Languages, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 6, Monday, 6 November 2006, p. 30.

(24) Nicole Desjardins (2006), p. 74.

(25) Marc Arnal (2006), p. 18.

do not have enough money to do everything we want, but everything we do will be balanced, to show the linguistic duality of English and French.⁽²⁶⁾

The Committee would like to remind VANOC that it is important to reflect all the dimensions of the Canadian French-language community. Programs for cultural celebrations must include artists from Quebec, French-speaking artists from the official language minority communities (in British Columbia and the other provinces), as well as artists from ethnocultural communities.

Recommendation 6

That the federal government urge VANOC to ensure that all facets of Canada's French-language community are represented in the programs for cultural celebrations that are held before, during and after the Games.

E. Broadcasting

The broadcasting contract for the 2010 Olympic Games has been awarded to Bell Globemedia/Rogers Media consortium by the International Olympic Committee⁽²⁷⁾. On television, coverage will be provided principally by the CTV (English) and TQS (French) networks. Cable satellite television subscribers will be able to view rebroadcasts of the Games on TSN, RSN, RDS, OLN, RIS, OMNI.1 and OMNI.2.⁽²⁸⁾ On radio, coverage will be carried on Rogers Radio, an array of 46 local stations across Canada. The Games will also be broadcast on Bell Mobility and Rogers Wireless mobile platforms.

As the contract between the IOC and the Bell Globemedia/Rogers Media consortium currently stands, a number of Canadians will be unable to watch the Games in their own language. According to Lise Bissonnette: "The people who will be denied access to the Games coverage in

(26) Renée Smith Valade, VANOC, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 8, Wednesday, 15 November 2006, p. 35.

(27) It should be noted that the consortium intends to broadcast the Paralympic Games in 2010. However, the rights agreement for these Games has not yet been negotiated.

(28) It should be noted that agreements are in place to provide coverage on APTN (Aboriginal People's Television Networks) and ATN, a South-Asian national cable and satellite service.

their own language will mostly be Francophones who live outside Quebec, because there is limited cable access to French-language programs.”⁽²⁹⁾

With regard to radio and television coverage, the *Multiparty Agreement* states in section 13.1 that: “The Parties will make reasonable efforts to ensure that domestic radio and television broadcasts of the Games by the Canadian broadcast rights holders for the Games are in French and English.”⁽³⁰⁾ This clause is hardly binding. Under the contract awarded to the Bell Globemedia/Rogers Media, Francophones outside Quebec who are not cable or satellite subscribers and who depend on over-the-air broadcasts will not have access to Games coverage in French.

The federal government acknowledges that improvements must be made in this area. “There are very clear expectations regarding coverage and accessibility for Canadians.”⁽³¹⁾ VANOC expressed similar expectations:

We will try to work together with CTV and the other partners to see whether we can do something else. It is always a challenge for us, but you can rest assured that our purpose, our philosophy, is to share the Games with all Canadians across Canada. We do not have all the solutions or answers to our questions, but we will continue working on it.⁽³²⁾

The Bell Globemedia/Rogers Media has agreed to make the French television signals (RDS, RIS and TQS) available free of charge to all cable and satellite providers outside of Quebec during the Games. However, this does not solve the problem of access to Games broadcasts over the air. As Graham Fraser said, “We need to find a solution to ensure that broadcasting of the Games is accessible and of equal quality, in both official languages, for the benefit of all Canadians.”⁽³³⁾ He suggested that the Bell Globemedia/Rogers Media consortium look into the possibility of a partnership – with the *Société Radio-Canada* (SRC), for instance.

In a letter dated 16 February 2005, the consortium offered the SRC the opportunity to distribute the TQS signal free of charge outside of Quebec. The SRC turned down the offer almost immediately. During its appearance before the Committee, the SRC described its mandate

(29) Lise Bissonnette (October 2006), p. 22.

(30) See: <http://www.canada2010.gc.ca/pubs/mpa/MPA-e.pdf>.

(31) Jacques Paquette (2006), p. 18.

(32) Renée Smith Valade (2006), p. 38.

(33) Graham Fraser, Commissioner of Official Languages, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 6, Monday, 6 November 2006, p. 40.

under the *Broadcasting Act*. The SRC explained the reasons why it found the consortium's offer unacceptable:

The first criteria we established is equity for all Francophones in Canada. [...] If we reach an agreement for areas outside Quebec, certain Francophones living in Quebec who do not receive over-the-air TQS service will not receive the signal. [...] Second, to our mind, services must be of high quality and they must be fair to all Francophones and Anglophones. We have statutory obligations to provide equitable service. Therefore, we must make sure that as a broadcaster, we are indeed providing equitable service. The services must meet quality standards. [...] We cannot simply hand over our airways without maintaining a certain level of control over the quality of what is been broadcast on our airways. We also believe that there must be distinct programming for Francophones. [...] The issue is not a simple one. For us, the network's integrity remains fundamental.⁽³⁴⁾

The SRC said it was open to negotiating an arrangement with the Bell Globemedia/Rogers Media consortium, as long as it was “the result of a fair negotiation based on sound management of public funds and quality, distinctive broadcasts targeted specifically to French- and English-speaking audiences.”⁽³⁵⁾

Speaking before the Committee, a Canadian Heritage representative said, in connection with the problems of access to Games programming, “we are not yet very concerned about this because we know that the parties are making a genuine effort to find solutions.”⁽³⁶⁾ The Committee believes, however, that time is passing. If the SRC is to be part of the solution to the problem, it must be in a position to plan the changes that it will have to make to its programming well ahead of time. The Bell Globemedia/Rogers Media consortium has said it is ready to work on finding a solution to this issue. The Committee hopes that the partners involved in organizing the Games, particularly the government of Canada and VANOC, will work together with the consortium in order to find as soon as possible a way to guarantee equitable access that is of equal quality to broadcasts of the 2010 Games for all Canadians.

(34) Sylvain Lafrance, SRC, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 10, Monday, 4 December 2006, p. 10-11.

(35) Robert Rabinovitch, SRC, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 10, Monday, 4 December 2006, p. 9.

(36) Jacques Paquette (2006), p. 20.

Recommendation 7

That the federal government and VANOC work together with the Bell Globemedia/Rogers Media consortium to find, before 31 December 2007, a solution that guarantees equitable access that is of equal quality to 2010 Olympic Games programming for all Canadians.

Graham Fraser, Commissioner of Official Languages, expressed concerns about the unequal coverage of broadcast hours for the Games on the English-language and French-language networks. The consortium's commitment to coverage is broken down as follows: 1,117 hours for English-language coverage, 550 hours for French-language coverage and 100 hours for multilingual coverage. A consortium representative told the Committee:

We will offer more French-language coverage of the Winter Games than there has ever been on Canadian television. In all, there will be 550 hours of French-language broadcasting on RDS, RIS and TQS combined. This is 30 per cent more than the number of hours of French-language coverage of the Winter Games in Turin, and more than twice the number of hours of French-language coverage of the 1988 Winter Games in Calgary, the last time the Olympic Games were held in Canada.⁽³⁷⁾

Under the current arrangements, virtually all of the Olympic events will be covered by the English and French networks. The difference in the number of broadcast hours is accounted for, according to a consortium representative, by greater coverage on the English specialty channels and repeats of programming on the English-language side.⁽³⁸⁾ The Committee has noted these comments but still finds the situation disturbing. Canada is a bilingual country and English and French audiences are entitled to expect that they will receive services that are equal and of comparable quality.

As regards production, the Bell Globemedia/Rogers Media consortium has said that the French-language networks will be engaged in designing and programming French content. "It is important to note that all coverage on TQS, RDS and RIS will be original French-language broadcasting, designed and carried out by French-speaking teams including over 100 journalists, technicians, producers and directors on location in Vancouver."⁽³⁹⁾

(37) René Guimond, Bell Globemedia/Rogers Media, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 10, Monday, 4 December 2006, p. 24.

(38) Rick Brace, Bell Globemedia/Rogers Media, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 10, Monday, 4 December 2006, p. 27.

(39) René Guimond (2006), p. 24.

When the Committee members travelled to Vancouver, they noted that the only French-language programming available in the hotel where they were staying was the SRC channel. As a number of tourists will be in Vancouver for the 2010 Games, the question is what will happen to Francophones who want to watch Games broadcasts in French in their hotel room. According to the SRC, “[i]t is the hotel operator or the cable service provider who may decide not to receive French-language signals. That decision is left up to them; however, they must get Radio-Canada’s signal.”⁽⁴⁰⁾ Vancouver’s Mayor told the Committee that a list could be drawn up of all the hotels in Vancouver to ensure that they provide French programs during the 2010 Games.⁽⁴¹⁾ The Committee believes that hotels in Vancouver and Whistler should enable their clients to have access to the signal from at least one of the three French private networks (TQS, RDS or RIS) during the Games.

Recommendation 8

That the federal government, in cooperation with VANOC and the municipal governments, urge hotels in Vancouver and Whistler to offer their clients access to the signal from at least one of the three French private networks (TQS, RDS or RIS) during the Games.

F. Cooperation With the Other Provinces

All of the witnesses heard during the course of this study said they hoped the 2010 Games would have a positive economic, social and cultural impact for Vancouver, Whistler, British Columbia and Canada as a whole. When he was Treasury Board President, the Honourable John Baird told the Committee: “I have had the opportunity to meet with the organizers of the Vancouver Olympic Games and they are quite aware of the fact that it is not simply Vancouver’s Olympic Games but that Canada of course is the host of those games. They are working with the other regions so that the benefits are felt across Canada.”⁽⁴²⁾

In October 2005, VANOC signed a partnership agreement with the Government of Quebec (see Appendix F). The Agreement is one of VANOC’s strategies to creating Games for all Canadians. The Agreement deals with matters including high-performance athlete training, business opportunities and recruiting employees and volunteers from Quebec. Since Quebec is a

(40) Robert Rabinovitch (2006), p. 18.

(41) Sam Sullivan, Mayor of Vancouver, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 7, Tuesday, 14 November 2006, p. 35.

(42) The Honourable John Baird, President of the Treasury Board, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 4, Monday, 19 June 2006, p. 27.

predominantly French-speaking province, the Agreement also recognizes the importance of promoting Quebec culture and the French language. Section 9 of the Agreement states that: “VANOC and Quebec [...] agree to promote cooperation between Quebec civil society and Francophone community organizations across Canada” (see Appendix F). Again, the Committee wants to reiterate the need to clarify the responsibilities required from VANOC, the Foundation, the FFCB and the Government of Quebec as regards the promotion of linguistic duality.

To date, none of the other provinces has signed a similar agreement with VANOC. The Committee believes that VANOC could well benefit in social, cultural or economic terms from cooperation with provinces other than Quebec. With regard to the official languages, New Brunswick could certainly make a significant contribution to VANOC in terms of respect for linguistic duality. There is no need to point out that New Brunswick is the only officially bilingual province in the country. Other provinces could also share their expertise in terms of relations with minority French-language communities. A number of witnesses heard by the Committee mentioned that VANOC was willing to enter into such negotiations. The Committee strongly encourages it to do so.

G. Provision of Services and Signage

The COC has shown that it is committed to providing services in both official languages to Canadian athletes. The support team selection process “ensures that Canada’s athletes at the Games are able to communicate with the support team staff members with whom they deal at the Games in either official language.”⁽⁴³⁾ The same is true for the coaches. “We at the Canadian Olympic Committee ensure that at an Olympic Games and in our interactions with coaches, there is an unqualified comfort for French-speaking coaches to receive the services they require in order to coach their athletes or to bring their athletes to the Olympic Games in the language of their choice.”⁽⁴⁴⁾ Furthermore, the COC’s policy is to replace bilingual signage in the areas where the Canadian athletes and coaches live and congregate. “The COC ensures that all signage in and about Canadian offices and residences in the Olympic Village and at Canada Olympic House is in both official languages.”⁽⁴⁵⁾

The CPC has also made a commitment to respecting both official languages and providing bilingual services to Canadian coaches and athletes. “An athlete or a coach may ask for information and services in the language of his or her choice. This is something we have always

(43) Caroline Assalian, Canadian Olympic Committee, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 5, Monday, 23 October 2006, p. 35-36.

(44) Michael Chambers (2006), p. 40.

(45) Caroline Assalian (2006), p. 36.

insisted on doing and I think the athletes are well served.”⁽⁴⁶⁾ A number of Paralympic athletes come from the Francophone community in Canada, and the Canadian Paralympic movement has a great deal of support from the French-speaking public. The CPC must therefore communicate with the athletes, the coaches and the public in both official languages.

The Mayor of Vancouver told the Committee that he was going to “work very hard to provide services in French.”⁽⁴⁷⁾ He mentioned that there were plans to launch a 311 telephone service before 2010 that would be operational 24 hours a day, seven days a week, providing services in a number of languages, including French.

For its part, VANOC undertakes to provide security, emergency and medical services in both official languages. The same goes for services provided to the athletes, the coaches and technical officials. Members of the public should also receive services in the language of their choice on all the sites operated by VANOC. The *Multiparty Agreement* mentions that third parties providing services on behalf of VANOC must do so, to the extent reasonably possible, in both official languages (see Appendix D).

VANOC will provide signage related to the Games in both official languages. In her report entitled *La place et l’usage de la langue française aux Jeux olympiques d’hiver de Turin 2006*, Lise Bissonnette gave examples of problems with signage outside the host city and the competition venues. The *Multiparty Agreement* mentions that bilingual signs must be installed at all Games sites, such as the athletes’ village and competition venues. There is no reference, however, to the obligations of the various partners outside the cities of Vancouver and Whistler. What will happen to the people travelling between Vancouver and Whistler, or between the airport and one of these two cities? Will they have access to signs in their own language?

It does not make sense that members of the public would be guaranteed access to bilingual signs and services at the Vancouver International Airport, the Vancouver train station and the competition venues, but be denied it when they travel between these locations. With regard to services, Royal Canadian Mounted Police representatives told the Committee that the 2010 Games were an excellent opportunity to promote Canada's linguistic duality.⁽⁴⁸⁾ The RCMP

(46) Sophie Castonguay, Canadian Paralympic Committee, *Unrevised Transcript of the Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Monday, 12 February 2007 [TRANSLATION].

(47) Sam Sullivan (2006), p. 30.

(48) Barbara George, Royal Canadian Mounted Police, *Unrevised Transcript of the Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Monday, 5 February 2007.

has a plan in place for providing bilingual services at the Games, which involves deploying bilingual officers in addition to the officers already assigned to British Columbia, in order to ensure that more staff are able to provide services in the two languages. The Committee commends the RCMP on its initiative. It is, however, concerned about the impact the plan may have on the provision of bilingual services elsewhere in the country during the Games. In providing evidence to the Committee, an RCMP representative said, “The fact is that we are going to have to reduce our bilingual capacity across Canada in order to provide services at the Olympic Games.”⁽⁴⁹⁾ The Committee would like to remind the RCMP that it should meet its linguistic responsibilities throughout the country during the Games.

On the issue of signage, the Committee recommends that, during the Games Period, measures be taken to provide bilingual signage on the major highways between the airport and the host cities, between the train station and the host cities, and between the host cities themselves. The Committee believes that Canada, through VANOC, must demonstrate exemplary behaviour by agreeing to provide bilingual signage and services on the major roads’ segments to be used frequently by the travelling public during the Games.

Recommendation 9

That the federal government urge VANOC to install bilingual signs on the major roads linking the Vancouver International Airport, the Vancouver train station and the host cities.

H. Communications and Promotional Products

In terms of communications, VANOC appears to be on the right track. Its Web site is entirely bilingual. All the press releases, reports and other official documents available through the Web site are available in both languages. VANOC has said that it uses the minority-language newspapers when placing job notices for positions to be filled within the organization. The *Multiparty Agreement* mentions that all promotional and public information material produced and distributed by VANOC and all public address announcements at the Games venues will be in both official languages (see Appendix D).

(49) Louise Morel, Royal Canadian Mounted Police, *Unrevised Transcript of the Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Monday, 5 February 2007 [TRANSLATION].

Good intentions in terms of communications are also visible at the municipal level. The Mayor of Vancouver told the Committee that French content would be developed for the city's Web site before 2010.⁽⁵⁰⁾

Lise Bissonnette pointed out that, these days, the Olympic Games have a significant commercial aspect. Speaking of the Olympic Games in Turin, she said, "I could talk about this subject at length; it was unfortunate, sad, some days it was funny, but French was barely on the radar. From the airport to Olympic merchandise, including pencils, clothing, head gear, and anything else which was for sale, as soon as money was involved, French disappeared."⁽⁵¹⁾ With regard to sponsors, a representative from VANOC said, "The challenge will be to work with international companies, which do not necessarily have the two languages as a criterion."⁽⁵²⁾ VANOC will not impose respect for language criteria on the international sponsors, but it does intend to make them aware of the issue. Some, but not all, of the national sponsors already provide bilingual services.

The Committee feels that Canada's linguistic duality should be reflected everywhere, including in the commercial aspect of the Games. The Committee understands that VANOC is not involved in the selection of international sponsors. However, it is highly desirable that national sponsors provide services in the two official languages at the Games. VANOC must ensure that the private firms with which it does business understand and implement the official languages obligations that it has committed to respecting. Resources, such as translation services, could be made available to businesses with insufficient abilities in this regard. At the very least, VANOC should provide information services to the sponsors and explain what is expected of them in terms of official languages.

Recommendation 10

That the federal government urge VANOC to make public the strategies it plans to use to encourage sponsors and private firms to provide services in both official languages, by June 2007.

(50) Sam Sullivan (2006), p. 31.

(51) Lise Bissonnette (October 2006), p. 16.

(52) Francine Bolduc (2006), p. 39.

III. OFFICIAL LANGUAGES IN THE CANADIAN SPORT SYSTEM

The structure of the Canadian sport system is complex. It is made up of organizations that provide sports programs and services at the national, provincial/territorial and municipal levels. Those organizations deal with a particular sport or work with several sports that have common needs. They receive financial assistance from governments according to the programs and services they provide.

In a study published in 2000, the former Commissioner of Official Languages, Dyane Adam, found that French and English did not always enjoy the same status in the Canadian sport system and that administrative structures were inadequate to manage its programs in both official languages.⁽⁵³⁾ In a follow-up study done in 2003, the Commissioner said: “The bilingual capacity of NSOs [national sports organizations] does not yet meet expectations with regard to services provided by national offices and language training for coaches. This has repercussions on the overall development of French-speaking athletes, many of whom are still being coached by unilingual coaches as part of national teams.”⁽⁵⁴⁾ Sport Canada has told the Committee that it has implemented all of the recommendations contained in these two reports by the Commissioner of Official Languages.

As a federal institution, Sport Canada must comply with the requirements set out in the *Official Languages Act* (OLA). It must ensure that the national sport organizations with which it signs contribution agreements comply with the requirements of the OLA in respect of services to the public. Those organizations agree to provide athletes with services in the two official languages. The same is expected of Canadian sports centres and multisport service organizations. A representative from the Department of Canadian Heritage told the Committee: “We take measures to ensure that organizations under its patronage provide better services through athletes, coaches and others, and that we continue to work closely with the entire sporting community in order to meet these common objectives.”⁽⁵⁵⁾ Sport Canada has developed a funding framework that contains criteria that are tied specifically to official languages. The Honourable Peter Van Loan told the Committee that the government commits “about \$1 million each year for specific

(53) Office of the Commissioner of Official Languages, *Official Languages in the Canadian Sport System*, Ottawa, 2000.

(54) Office of the Commissioner of Official Languages, *Follow-Up: Official Languages in the Canadian Sport System*, Ottawa, 2003, p. ii.

(55) Jacques Paquette (2006), p. 8.

initiatives of national sports organizations and multisport service organizations, to address official language priorities.”⁽⁵⁶⁾

The *Canadian Sport Policy*, endorsed by the federal, provincial and territorial governments in 2002, contains provisions for ensuring the provision of services in the two official languages by sports organizations, and states: “National sport organizations organize, govern, and regulate their sport in Canada; [they] provide essential services in English and French for the development of athletes, coaches, officials and administrators.”⁽⁵⁷⁾ The *Policy on Sport for Persons with a Disability* announced by the government in 2006 does not, however, contain such provisions.

In 2005, Sport Canada commissioned a study entitled *Linguistic Barriers to Access to High Performance Sport*.⁽⁵⁸⁾ The study showed that the main barriers facing high-performance athletes are financial and geographical, rather than linguistic, in nature. The study contained a number of recommendations stating that Sport Canada must:

- set an example in respecting both official languages;
- encourage the promotion of linguistic duality and the offer of quality services in both official languages within national sport organizations and Canadian sport centres, and on their Web sites;
- more effectively monitor coaches’ language skills;
- implement a promotion campaign to inform athletes about the services available to them in the two official languages;
- implement, with the cooperation of provincial sport organizations, a campaign to promote bilingualism in competitions at the provincial level;
- encourage mentoring between athletes from the two language communities;
- evaluate, in cooperation with the provinces and territories, the effect of linguistic barriers on athletes, particularly the elite, at the provincial level;
- establish strategic alliances with organizations representing the official language minority communities.

(56) The Honourable Peter Van Loan, Minister for Sport, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 10, Monday, 11 December 2006, p. 62.

(57) See: http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pol/pcs-csp/2003/polSPORT_e.pdf.

(58) TNS Canadian Facts, Social and Policy Research, *Linguistic Barriers to High Performance Sport: Study – 2005*, 2006.

Sport Canada set up a working group to develop an action plan to apply the recommendations. A representative from the Department of Canadian Heritage told the Committee that this was a very complicated issue to resolve because “not all sporting organizations have the same capacities. [...] We know that there are organizations which function very well, while some have had greater problems. When we look at the figures for the last few years, we see that progress has been made, and that we are going in the right direction.”⁽⁵⁹⁾ The CPC is also of the opinion that linguistic capacities differ from organization to organization⁽⁶⁰⁾.

For its part, the COC has stated that it does not have the necessary authority to guarantee that national sports organizations provide services in both official languages to Canadian athletes and coaches.

[W]e have no authority [because] the national sport federations are independently organized and operated. [...] One could say that perhaps indirectly we might, because they do receive some of their funding from the COC, but the funding is very small for most, if not all, national sport federations compared to the funding they receive through the Sport Canada contributions, which would have a much greater impact upon what they might or might not do.⁽⁶¹⁾

According to the COC, French-speaking athletes rarely use the simultaneous interpretation services available to them.

Sport Canada acknowledges that a great deal remains to be done to ensure that French-speaking athletes have fair and equitable access to high-performance sport. At the moment, its efforts are focused primarily on delivering bilingual services to the members of the national sport organizations. “The athlete must be Sport Canada’s central focus; therefore, the coaching services, technical documents, team documents and communication that support the athlete are the areas we focus our initial efforts.”⁽⁶²⁾ Efforts are also underway to make the organizations’ Web sites bilingual, and to translate key documents for the athletes and trainers.

(59) Jacques Paquette (2006), p. 10.

(60) Phil Newton, Canadian Paralympic Committee, *Unrevised Transcript of the Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Monday, 12 February 2007.

(61) Michael Chambers (2006), p. 40.

(62) Tom Scrimger, Director General, Sport Canada, Department of Canadian Heritage, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 6, Monday, 30 October 2006, p. 15.

The Committee recognizes that Sport Canada has made a major effort over the past few years to ensure that the official languages are considered more equitably within Canada's sport system. The situation is still far from perfect. The Committee will be paying close attention to the activities of the working group set up to apply the recommendations made in the *Access to High Performance Sport* study.

CONCLUSION

The evidence heard during the Committee's study shows that, in planning large-scale events such as the Olympic and Paralympic Games, it is essential to explore the methods to be used and criteria to be met by the partners involved at the outset to ensure that all aspects of Canada's linguistic duality are fully reflected. In an ideal world, cities applying to host the Olympic Games would have to meet conditions imposed by the IOC guaranteeing respect for the two official languages in their bid.

The 2010 Olympic and Paralympic Winter Games in Vancouver and Whistler must set the standard of respect for the two official languages, both within Canada and throughout the entire Olympic movement. This commitment was made by the Honourable David Emerson and by VANOC representatives when they appeared before the Committee. In order to reach this goal, however, each and every one of the partners must make it a priority. In addition, of course, this requires adequate financial resources.

With regard to the 2010 Games, the former Commissioner of Official Languages, Dyane Adam, told the Committee: "It is moving forward and there are committed people, but it is like all federal institutions; you never take it for granted. We must watch over it, be there and be supportive."⁽⁶³⁾ For its own part, the Committee is confident that preparations for the 2010 Games are moving ahead in the right direction. Nonetheless, vigilance is still required in terms of respect for the two official languages by the various partners. This is why the Committee is firmly committed to having the partners appear before it again, over the next three years, in order to ensure that they are still committed and to verify progress made in promoting Canada's linguistic duality at the Games.

All Canadians expect that the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games will portray their lives, their values and their pride in belonging to Canada. Canada must take this

(63) Dyane Adam, Commissioner of Official Languages, *Proceedings of the Standing Senate Committee on Official Languages*, 39th Parliament, 1st session, Issue No. 3, Monday, 12 June 2006, p. 42.

golden opportunity to reflect its linguistic duality at an event that is local, national and international in scope.

APPENDIX A

LIST OF RECOMMENDATIONS

LIST OF RECOMMENDATIONS

Recommendation 1

That the federal government ensure that the COC, in selecting Canadian cities to bid on hosting the Games, require an official commitment from applicant cities to meet official languages requirements.

Recommendation 2

That the federal government clarify the roles that VANOC, the Foundation, the FFCB and the Government of Quebec are to play in connection with the Games in order to promote linguistic duality and the representation of the various components of the Canadian Francophonie.

Recommendation 3

That the Department of Canadian Heritage recognize that there are Francophone organizations in British Columbia and that it recognize these groups and ensure that there is sufficient funding for their legitimate projects for the 2010 Games.

Recommendation 4

That the federal government provide information about the strategies VANOC plans to implement in order to ensure the representation of Francophone communities within the organization, by June 2007.

Recommendation 5

That the federal government, in cooperation with the other partners, immediately begin to work toward the appointment of a representative from the French-language communities to the VANOC board of directors.

Recommendation 6

That the federal government urge VANOC to ensure that all facets of Canada's French-language community are represented in the programs for cultural celebrations that are held before, during and after the Games.

Recommendation 7

That the federal government and VANOC work together with the Bell Globemedia/Rogers Media consortium to find, before 31 December 2007, a solution that guarantees equitable access that is of equal quality to 2010 Olympic Games programming for all Canadians.

Recommendation 8

That the federal government, in cooperation with VANOC and the municipal governments, urge hotels in Vancouver and Whistler to offer their clients access to the signal from at least one of the three French private networks (TQS, RDS or RIS) during the Games.

Recommendation 9

That the federal government urge VANOC to install bilingual signs on the major roads linking the Vancouver International Airport, the Vancouver train station and the host cities.

Recommendation 10

That the federal government urge VANOC to make public the strategies it plans to use to encourage sponsors and private firms to provide services in both official languages, by June 2007.

APPENDIX B
LIST OF ACRONYMS

LIST OF ACRONYMS

CCAFCB	<i>Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique</i>
COC	Canadian Olympic Committee
CPC	Canadian Paralympic Committee
FFCB	<i>Fédération des francophones de la Colombie-Britannique</i>
Foundation	<i>Fondation canadienne pour le dialogue des cultures</i>
IOC	International Olympic Committee
RCMP	Royal Canadian Mounted Police
SDECB	<i>Société de développement économique de la Colombie-Britannique</i>
SRC	<i>Société Radio-Canada</i>
VANOC	Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games

APPENDIX C

LIST OF WITNESSES

LIST OF WITNESSES

Agency and Spokesperson	Date
<i>Public Hearings in Ottawa</i>	
<p>Department of Justice Canada</p> <p>Vic Toews, Minister of Justice and Attorney General of Canada</p> <p>Andrée Duchesne, Senior Counsel and Manager, Francophonie, Justice in Official Languages and Legal Dualism</p> <p>Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages Law Group</p>	05.06.2006
<p>Office of the Commissioner of Official Languages</p> <p>Dyane Adam, Commissioner of Official Languages</p> <p>Renald Dussault, Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch</p> <p>Pascale Giguère, Legal Advisor</p>	12.06.2006
<p>Graham Fraser, Commissioner of Official Languages</p> <p>Gérard Finn, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch</p> <p>Renald Dussault, Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch</p> <p>Johane Tremblay, Director, Legal Affairs Branch</p>	06.11.2006
<p>Treasury Board / Public Service Human Resources Management Agency of Canada</p> <p>John Baird, President of the Treasury Board</p> <p>Monique Boudrias, Executive Vice-President, Public Service Human Resources Management Agency of Canada</p> <p>Diana Monnet, Vice-President, Official Languages, Public Service Human Resources Management Agency of Canada</p>	19.06.2006
<p>Canadian Olympic Committee</p> <p>Michael Chambers, President</p> <p>Caroline Assalian, Executive Director, Olympic Preparation and Games</p>	23.10.2006
<p>Canadian Heritage</p> <p>Josée Verner, Minister of International Cooperation and Minister for la Francophonie and Official Languages</p>	06.11.2006
<p>David Emerson, Minister of International Trade and Minister for the Pacific Gateway and the Vancouver-Whistler Olympics</p>	11.12.2006
<p>Peter Van Loan, President of the Queen's Privy Council for Canada, Minister of Intergovernmental Affairs and Minister for Sport</p>	11.12.2006

Agency and Spokesperson	Date
<p>Canadian Heritage (continued)</p> <p>Jacques Paquette, Assistant Deputy Minister, International and Intergovernmental Affairs and Sport</p> <p>Tom Scrimger, Director General, Sport Canada</p> <p>David M. Robinson, Director General, 2010 Olympic and Paralympic Winter Games Federal Secretariat</p> <p>Judith A. LaRocque, Deputy Minister</p> <p>Hubert Lussier, Director General, Official Languages Support Programs</p> <p>Jérôme Moisan, Senior Director, Official Languages Secretariat</p>	<p>30.10.2006</p> <p>30.10.2006 / 11.12.2006</p> <p>06.11.2006 / 11.12.2006</p> <p>06.11.2006</p>
<p>Lise Bissonnette, Grand Témoin de la Francophonie, President and Chief Executive Officer, Bibliothèque et Archives nationales du Québec</p>	<p>23.10.2006</p>
<p>Canadian Broadcasting Corporation</p> <p>Robert Rabinovitch, President and Chief Executive Officer</p> <p>Sylvain Lafrance, Executive Vice-President, French Services</p> <p>Michel Tremblay, Vice-President, Strategy and Business Development</p>	<p>04.12.2006</p>
<p>Bell Globemedia/Rogers Media</p> <p>Paul D. Sparkes, Senior Vice-President, Corporate and Public Affairs, Bell Globemedia</p> <p>René Guimond, President, TQS</p> <p>Rick Brace, President, CTV</p> <p>Gerry Frappier, President and General Manager, RDS</p> <p>Doug Beeforth, President, Rogers Sportsnet Inc.</p>	<p>04.12.2006</p>
<p>Royal Canadian Mounted Police</p> <p>Louise Morel, Chief Superintendent, Director General, Employee & Management Relations</p> <p>Barbara George, Deputy Commissioner, Human Resources</p> <p>Gilbert Groulx, Senior Counsel, Legal Services</p> <p>Scott Merrithew, OIC Policing Agreement Section</p>	<p>05.02.2007</p>
<p>Canadian Paralympic Committee</p> <p>Phil Newton, Chief, Communications</p> <p>Sophie Castonguay, Manager, Communications</p>	<p>12.02.2007</p>
<p><i>Public Hearings in Vancouver</i></p>	
<p><i>Fédération des francophones de la Colombie-Britannique</i></p> <p>Michelle Rakotonaivo, President</p> <p>Yseult Friolet, Executive Director</p>	<p>14.11.2006</p>
<p><i>Société de développement économique de la Colombie-Britannique</i></p> <p>Donald Cyr, Executive Director</p>	<p>14.11.2006</p>

Agency and Spokesperson	Date
City of Vancouver Sam Sullivan, Mayor	14.11.2006
<i>Chambre de commerce franco-colombienne</i> Pierre Senay, President	14.11.2006
<i>Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique</i> Nicole Desjardins, Executive Director	14.11.2006
<i>Fondation canadienne pour le dialogue des cultures</i> Marc Arnal, President Jean Watters, Member of the Board of Directors	15.11.2006
Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games Francine Bolduc, Program Director, Human Resources and Official Languages Renée Smith Valade, Vice-President, Communications	15.11.2006

APPENDIX D

MULTIPARTY AGREEMENT

FOR THE 2010 WINTER OLYMPIC AND PARALYMPIC GAMES

CANADA'S OFFICIAL LANGUAGES REQUIREMENTS

MULTIPARTY AGREEMENT FOR THE 2010 WINTER OLYMPIC AND PARALYMPIC GAMES

Canada's Official Languages Requirements

1. The OCOG agrees to comply with the following requirements and will ensure that:
- a) it actively recruits and involves the francophone communities of the Province of British Columbia and Canada;
 - b) a full-time languages services coordinator is hired as well as a full-time bilingual receptionist for the Games headquarters for a reasonable period prior to the Games;
 - c) it has sufficient capacity in Canada's Official Languages, among its employees and volunteers, giving due recognition to the magnitude and complexity of the Games;
 - d) all promotional and public information material provided by the OCOG and intended for the general public prior to, during and after the Games will be made available simultaneously in both official languages; including media news releases, advertising, exhibits and displays, pamphlets and booklets, songs, mascots' names, slogans, logos films, and other audio-visual productions, souvenirs and memorabilia;
 - e) all information on the OCOG official internet web page is available in both official languages;
 - f) advertisements are released concurrently with either the French advertisement appearing in local/provincial minority language print or electronic media, or if minority language media services are not available, the advertisements will appear in the English media in both English and French;
 - g) official Games programs, identification passes and tickets will be bilingual;
 - h) signs relating to the Games, including the signs of Canada, the Province of British Columbia, Vancouver, Whistler, and of the corporate sponsors and official suppliers of the Games, which are installed for the purposes of the Games Period by the OCOG or authorized by the OCOG to be installed at all Games sites including the athletes' village, all athletes' areas at venues, stadiums, the media centre and the Games headquarters will be bilingual;
 - i) written material giving administrative information for athletes, coaches, technical officials or other delegation members (handbooks, manuals, schedules, instructional guides, etc.) will be available simultaneously in both official languages;
 - j) background information provided by the OCOG for media use prior to, during and after the Games, including event results, will be made available simultaneously in both official languages;
 - k) Opening and Closing ceremonies will be in both official languages and the national anthem will be sung in its bilingual version; the program will include participants and events which represent both official language groups;
 - l) all public address announcements related to the Games and more specifically at the Games venues will be in both official languages;
 - m) services provided by the OCOG for athletes, coaches, technical officials and other delegation members will be available in both official languages; in particular, security, emergency and medical services will be made available to them in both official languages on a 24-hour basis, and to the general public in both official languages during operational hours of the Games. Where these services are not provided directly by the OCOG, the OCOG shall, to the extent reasonably possible, ensure the service provider maintains this level of standard;
 - n) each location owned or operated by the OCOG that is used for selling tickets, providing information or selling merchandise and souvenirs to the public before, during or after the Games Period will be staffed so that service can be provided in both official languages to meet demand, and signs, badges or pins will clearly identify which people can communicate in both official languages; for greater certainty it is understood that where tickets, information or other services are provided from booths or wickets, there must be a minimum of one per location which can function in both official languages at a reasonable standard and each booth or wicket must be clearly identified; non-OCOG retailers will be aided in providing customer service in both Official Languages through the provision by the OCOG of shared access to bilingual staff via electronic and other means;
 - o) any cultural festivals, events or displays occurring before, during or after the Games and sponsored or promoted as part of the Games will include both English and French elements.

APPENDIX E

**PROTOCOL FOR COLLABORATION AMONG
VANOC, THE FOUNDATION AND THE FFCB**

2010 OLYMPIC AND PARALYMPIC WINTER GAMES

COLLABORATIVE PROTOCOL

A Protocol for Collaboration,

Among:

the Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games (VANOC);

and

La Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (the Foundation);

and

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB)

Whereas the City of Vancouver has been awarded by the International Olympic Committee (IOC) the right to act as host city and the Resort Municipality of Whistler has been designated by the IOC as host mountain resort for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games (the “2010 Games”);

Whereas VANOC is a corporation established under Part II of the Canada Corporations Act for the purpose of organizing the 2010 Games;

Whereas one of VANOC’s strategic objectives is to engage the Canadian nation by sharing the journey to create a distinctly Canadian Olympic and Paralympic experience, i.e. to ensure the 2010 Games are organized as “Canada’s Games”;

Whereas as part of its effort to ensure the 2010 Games are “Canada’s Games”, VANOC intends to not only meet but surpass its commitments related to English and French as the Official Languages of Canada and to proudly showcase the linguistic and cultural duality of Canada;

Whereas one of the objectives shared by the Foundation and by FFCB is to enhance and promote the French language and the culture and identity of the Francophone and Acadian Communities of Canada, including that of the Francophone Community of British Columbia and the scope of the 2010 Games offers an exceptional opportunity for the achievement of that objective;

Whereas the Foundation has been identified as a key catalyst for mobilizing the participation of the Canadian Francophone Community before and during the 2010 Games and the FFCB has been identified as the main liaison organization of the Francophone Community of British Columbia, recognizing that the Francophone Community of British Columbia will play a critical role in welcoming the 2010 Games participants to Vancouver and British Columbia;

Based on the foregoing, the parties share a common belief that their respective objectives can be advanced through a collaborative relationship and this protocol, while not creating any legal commitments among the parties, is intended to clarify the relationship by setting out their common understanding and expectations.

Areas of Cooperation:

1. It is intended by the parties that their relationship will be governed by, consistent with and supportive of VANOC's vision, mission and values, which are set out below:

Mission: To touch the soul of the nation and inspire the world by creating and delivering an extraordinary Olympic and Paralympic experience with lasting legacies.

Vision: A stronger Canada whose spirit is raised by its passion for sport, culture and sustainability

Values: Team, Trust, Excellence, Sustainability, Creativity.

2. The Canadian Francophone Community, in particular the Francophone Community in British Columbia, wish to use the opportunities offered by the 2010 Games to continue developing their community at large, to increase their profile and visibility and also to provide VANOC with the support needed to deliver on their Official Languages commitments, particularly in the areas of the volunteers recruitment, cultural and educational programs.

Cooperation and implementation mechanisms:

3. The FFCB and the Foundation intend to work together to support VANOC in the fulfillment of its objectives and in order to do so, they will be creating a National Coordinating Committee, the purpose of which will be to seize opportunities to mobilize the Francophone and Acadian communities of Canada and, in

particular, the Francophone Community of British Columbia, in support of the 2010 Games and to reinforce Canadian values around linguistic duality, culture, economy, and community development, and to promote the vitality, creativity, and cultural diversity of Canada.

4. The FFCB will act as the primary spokesperson to VANOC with respect to input and advice from the cultural (including education), economic and community sectors of the Francophone Community of British Columbia and in that regard, FFCB will liaise directly with the Société de développement économique de la C.-B. and the Conseil culturel et artistique francophone de la C.-B. for their relevant sectors.
5. The Foundation will act as the primary spokesperson to VANOC with respect to input and advice of the Francophone and Acadian Communities of Canada.

General provisions:

6. It is not the intention of the parties that this protocol will create expectations of funding from VANOC for the 2010 Games-related initiatives of the FFCB or the Foundation. It is understood the FFCB and Foundation will continue to deal directly with Canadian Heritage and other ministerial bodies with regards to funding necessary for their projects related to the 2010 Games.
7. VANOC has important obligations to the IOC and to its 2010 Games sponsors related to protection of the Olympic brand in Canada. In support of that obligation, the Foundation and FFCB will not disclose their relationship with VANOC for promotional purposes, including by means of verbal declarations and announcements through any medium whatsoever, except in accordance with guidelines that will be approved in advance by VANOC. Nor will Foundation or the FFCB be entitled to use "Vancouver 2010", the official emblem, logo or mascot of the 2010 Games or any other VANOC trademark as means of promotion or publicity.
8. VANOC is obligated to comply with its procurement policies for the securing of goods and services and this protocol is not intended to take the place of or to affect the application of those procurement policies.
9. The parties will review annually the results of their collaborative relationship.
10. The parties will commence implementation of this protocol immediately upon full execution and the protocol may be terminated at any time by any of the parties upon notice in writing to the others.

Signed in Richmond, B.C. on June 10th, 2006, by:

Michelle Rakotonaivo
President
La Fédération des francophones
de la Colombie-Britannique

Marc Arnal
President
La Fondation
canadienne pour le dialogue des cultures

John Furlong
CEO
VANOC

Witnessed by:

Linda Johnston
Director, BC and Yukon District
Government of Canada

APPENDIX F

**COLLABORATION FRAMEWORK AGREEMENT
BETWEEN QUEBEC AND VANOC**

Framework cooperation agreement between the Gouvernement du Québec (Québec) and the Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games (VANOC)

WHEREAS the City of Vancouver and the Resort Municipality of Whistler have been selected by the International Olympic Committee (IOC) to host the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games;

WHEREAS the organization of this international event, which will welcome thousands of athletes and officials from more than 100 countries and attract over 300,000 visitors and close to 4 billion television viewers, has been entrusted to the Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games (VANOC);

WHEREAS the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games are about sharing the Olympic dream and the Olympic ideals with all Canadians;

WHEREAS the 2010 Winter Games will be Canada's Games, with a potential of instilling a passion for sport, culture and sustainability in all Canadians;

WHEREAS the Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games intends to take advantage of the opportunity to promote Canada's linguistic duality and cultural diversity and, in that spirit, considers it desirable to collaborate with Québec in order to benefit from its expertise, primarily in French, in various areas related to the fulfillment of its mission and the realization of its vision;

WHEREAS the scope of the Games offers an outstanding opportunity to Québec and all Quebecers to share and promote the specificity of their culture and identity;

WHEREAS the Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games has set an objective for excellence at every level, during the Games and in the development of its activities prior to the Games;

WHEREAS it is of the utmost importance to the Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games that French, as one of the two official languages of the Olympic Movement, be integral to every aspect of the Games;

WHEREAS the Gouvernement du Québec , as the government of a predominantly French-speaking society in North America, wants to support and actively assist the Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games in meeting its responsibility for ensuring the inclusion of French in every organizational phase of the Games;

WHEREAS Québec's expertise will add to the linguistic and cultural expertise already held by the host communities;

WHEREAS the Gouvernement du Québec's active participation in the organizing of the Games, through close cooperation with the Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games, should generate significant benefits for Québec from the development of sporting excellence to economic development, the promotion of the French language in Canada and internationally, the recognition of Québec's leadership within the francophonie, and the promotion and sharing of Québec's unique expertise in a variety of fields;

THE PARTIES AGREE TO THE FOLLOWING:

A. AREAS OF COOPERATION

Title I: INSTITUTIONAL COMPONENT

Article 1

To demonstrate leadership in the support of VANOC's mission and values, Québec will deploy creativity, energy, and talent, as defined and supported by its culture, language, and expertise, and as a model to all countries within the Olympic Movement.

Article 2

In close cooperation with Québec, VANOC will establish a permanent office in Montréal in order to ensure a significant presence and a high visibility for the Games in Eastern Canada, along with a permanent link with Québec society. Québec agrees to support the establishment of the Montréal office under terms to be negotiated with VANOC.

Title II: SPORT

Article 3

The parties agree to work collaboratively to ensure that certain newly constructed or upgraded Québec facilities that meet the standards for sports included in the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games be made available for the training

and preparation of Canadian and foreign athletes between now and the Games, and beyond 2010.

Article 4

The *Own the Podium* program anticipates that half the medals won by Canadian athletes in 2010 will be in disciplines where Québec athletes have historically excelled. In recognition of the importance of devoting the necessary strategic resources to provide for the training of high caliber athletes in their own communities and mother tongue, VANOC, working jointly with Québec, will use its best efforts to ensure a Québec representative is designated to sit on the *Own the Podium* Steering Committee.

Article 5

Québec agrees to work jointly with VANOC as well as with the Canadian Olympic Committee and the Canadian Paralympic Committee to promote the Olympic Movement, the Olympic Games, the Paralympic Games, and Olympic values among Québec students.

Title III: CULTURE AND FRENCH LANGUAGE

Article 6

The parties agree to collaborate on the cultural component of the Vancouver 2010 mission, notably by developing programming that showcases the dynamism of Québec artists, arts organizations and cultural industries and, in so doing, reflects the specificity and vitality of Québec culture in various fields, particularly the arts, literature, heritage, and cultural industries .

Article 7

To this end, VANOC and Québec, represented by the *Ministère de la Culture et des Communications*, agree to negotiate and conclude a specific agreement establishing the terms of cooperation, including financial cooperation, to develop programming for the years preceding the Games and during the Games themselves, both as part of the Cultural Olympiads and the 2010 Olympic and Paralympic arts festivals.

Article 8

The parties agree to cooperate in fulfilling the linguistic component of the Vancouver 2010 mission in order to ensure the presence of French language in every organizational phase of the Games. To this end, Québec, through the *Office québécois de la langue française*, can provide French-language terminology services for the various sports as well as linguistic support before and during the Games.

Article 9

VANOC and Québec, represented by the *Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes*, agree to promote cooperation between Québec civil society organizations and francophone community organizations across Canada in areas within the scope of this agreement with respect to joint contributions during the preparation and holding of the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games.

Title IV: ECONOMIC AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

Article 10

VANOC and Québec, through the *Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)*, undertake to design, propose and/or facilitate initiatives to inform Québec businesses with relevant and competitive products, services, expertise, or technology about the various business opportunities presented by the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games and the tendering process used by VANOC.

Title V: PUBLIC MARKETS

Article 11

VANOC agrees to ensure that published invitations to tender documents are available wholly or partly in French to Québec suppliers who wish to submit bids to VANOC. To this end, Québec, represented by the *Secrétariat du Conseil du trésor*, agrees to assist VANOC by sharing its linguistic and technical expertise in French-language tendering under terms to be negotiated.

Article 12

The parties agree to use various existing means, such as the Québec tendering system, to ensure that potential Québec suppliers have timely access to all Games-related business opportunities.

Article 13

The parties agree that the conditions, requirements, and technical specifications contained in the invitation to tender documents shall be determined on the basis of the principle of equality of treatment between suppliers.

Title VII: VOLUNTEERS

Article 14

The Parties agree to collaborate on the recruitment and training of Québec volunteers for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games, mainly by taking advantage of major sporting events held in Québec.

Article 15

In the context of the Games' two official languages, the Parties agree to cooperate on the recruitment of youth, primarily French speaking, for volunteer and paid positions from Québec who will support, under terms to be determined later, VANOC during the delivery of the Games.

Title VIII: EMPLOYMENT OPPORTUNITIES AND TRAINING

Article 16

The Gouvernement du Québec acknowledges that the unprecedented scope of the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games has a potential to offer a unique training opportunity for its employees. To this effect, it will work together with VANOC to recruit Québec employees to fill key paid positions requiring certain technical knowledge that VANOC requires to fulfill its mission.

Québec agrees to support the development and implementation of the linguistic component of certain services offered by VANOC, as per terms to be determined later.

B. MECHANISMS FOR COOPERATION AND IMPLEMENTATION

Article 17

The parties agree to set up working groups when and as needed in each of the areas of cooperation within the scope of this agreement. These working groups shall draw up specific agreements in each of the aforementioned areas.

Article 18

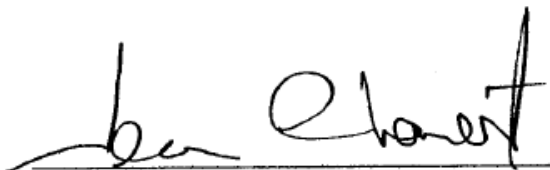
The parties agree to review the results of their collaboration on an annual basis.

C. GENERAL PROVISIONS

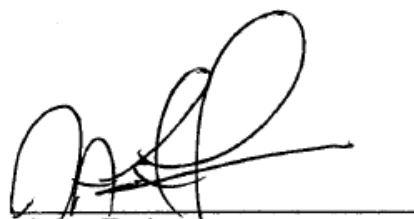
Article 19

This agreement comes into effect upon its signature. It may be terminated by either party with a minimum of six months' written notice.

SIGNED, THE 3rd OF OCTOBER, 2005



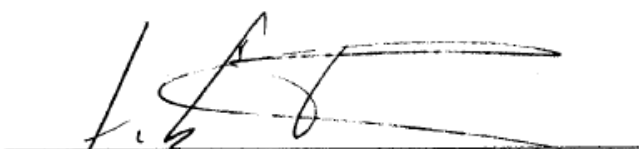
Jean Charest
Premier ministre



John Furlong
Chief Executive Officer
VANOC



Benoît Pelletier
Ministre responsable des Affaires
intergouvernementales canadiennes,
de la Francophonie canadienne,
de l'Accord sur le commerce intérieur,
de la Réforme des institutions démocratiques
et de l'Accès à l'information



Jean Marc Fournier
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

SÉNAT



SENATE

**REFLÉTER LA DUALITÉ LINGUISTIQUE LORS DES
JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2010 :
UNE OCCASION EN OR**

Rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles

L'honorable Maria Chaput
Présidente

L'honorable Andrée Champagne, C.P.
Vice-présidente

Février 2007

This document is available in English.



Disponible sur l'Internet Parlementaire :

<http://www.parl.gc.ca>

(Travaux des comités — Sénat — 39^e législature, 1^{re} session)

Le présent rapport et les comptes rendus des témoignages entendus et des délibérations du comité peuvent être consultés en ligne en visitant <http://www.senate-senat.ca/OL-LO.asp>.

Des copies de ces documents sont aussi disponibles en communiquant avec la Direction des comités du Sénat au 613- 990-0088 ou par courriel à clocol@sen.parl.gc.ca

	Page
Membres.....	i
Ordre de renvoi	iii
Cadre de référence.....	v
Préface.....	vii
Introduction	1
I. Le rôle des partenaires dans l'organisation des Jeux de 2010	2
II. La prise en compte des langues officielles	3
A. Les critères linguistiques dans le choix des villes hôtes	5
B. Les communautés minoritaires de langue officielle	6
C. Le personnel et les bénévoles.....	10
D. Les événements (cérémonies, festivals, expositions).....	12
E. La télédiffusion	13
F. La collaboration avec les autres provinces	17
G. L'offre de services et la signalisation.....	18
H. Les communications et les produits promotionnels	21
III. Les langues officielles dans le système sportif canadien	22
Conclusion.....	25
Annexes :	
A. Liste des recommandations	
B. Liste des acronymes	
C. Liste des témoins	
D. Entente multipartite pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 – Exigences du Canada en matière de langues officielles	
E. Protocole de collaboration intervenu entre le COVAN, la Fondation et la FFCB	
F. Accord-cadre de collaboration entre le Québec et le COVAN	

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES
39^e législature, 1^{re} session

L'honorable Maria Chaput
Présidente

L'honorable Andrée Champagne, C.P.
Vice-présidente

et

Les honorables sénateurs :

Gerald J. Comeau
James Cowan
*Céline Hervieux-Payette, C.P. (ou Claudette Tardif)
Mobina S.B. Jaffer
*Marjory LeBreton, C.P. (ou Gerald J. Comeau)
Rose-Marie Losier-Cool
Lowell Murray, C.P.
Claudette Tardif
Marilyn Trenholme Counsell

* Membres d'office

Les honorables sénateurs Sharon Carstairs, C.P., Jim Munson, Madeleine Plamondon (retraîtée),
Pierre-Claude Nolin et Fernand Robichaud, C.P.
ont également participé, de temps à autre, à cette étude.

Greffière du Comité :
Gaëtane Lemay

Analyste du Service d'information et de recherche parlementaires
de la Bibliothèque du Parlement :
Marie-Ève Hudon

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 27 avril 2006 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyé par l'honorable sénateur Ringuette,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles reçoive la permission d'étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le Comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre des langues officielles, le président du Conseil du Trésor, le ministre du Patrimoine canadien et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles en général;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus au cours de la trente-huitième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2007.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE

Durant la 39^e législature, le Comité sénatorial permanent des langues officielles entreprendra une étude sur la prise en compte des langues officielles dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2010.

Les villes de Vancouver et de Whistler (Colombie-Britannique) seront les hôtes des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Plusieurs partenaires participeront à la tenue de cet événement : le gouvernement du Canada, la province de la Colombie-Britannique, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, la municipalité de Whistler, la ville de Vancouver et la Société des quatre Premières nations hôtes.

Rappelons que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et des Olympiques.

BUTS ET OBJECTIFS

- Identifier les moyens privilégiés par les différents partenaires pour prendre en considération la dimension linguistique dans leur travail de planification des Jeux olympiques et paralympiques, notamment en ce qui concerne : la promotion de l'événement, les conférences, les communiqués de presse, l'accueil du public, les services aux passagers à l'aéroport international de Vancouver, la signalisation dans la ville et sur les sites où auront lieu les compétitions sportives, la traduction des documents et des sites Web, le résultat des épreuves, etc.
- Identifier les moyens privilégiés par les différents partenaires, notamment le gouvernement du Canada, pour favoriser le développement des communautés minoritaires de langue officielle, en particulier la communauté franco-colombienne.
- Présenter des recommandations aux différents partenaires, y compris le gouvernement du Canada, afin de garantir la prise en compte des langues officielles dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2010.

QUESTIONS CONNEXES

En plus de s'intéresser à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2010, cette étude abordera la question des obstacles linguistiques à l'accès au sport de haut niveau au Canada. Le Comité cherchera à déterminer de quelle façon Sport Canada peut :

- mieux surveiller la capacité linguistique des entraîneurs;
- encourager la promotion de la dualité linguistique au sein des organismes nationaux de sport et des centres canadiens du sport ainsi que sur leurs sites Web;
- mettre en œuvre une campagne de promotion pour informer les athlètes des services qui leur sont offerts dans les deux langues; et
- établir des alliances stratégiques avec les organismes représentant les communautés minoritaires de langue officielle.

Au début de cette 39^e législature, le Comité sénatorial permanent des langues officielles a entrepris une étude sur la prise en compte des langues officielles dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver et à Whistler. Le Comité a rencontré la majorité des partenaires impliqués dans la tenue de cet événement lors d'audiences publiques qui ont eu lieu à Ottawa et à Vancouver. Le but de cette étude consistait à identifier les moyens privilégiés par ces derniers pour prendre en considération la dimension linguistique dans leur travail de planification des Jeux.

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 sont l'occasion rêvée pour le Canada de promouvoir sa dualité linguistique dans l'ensemble du pays ainsi qu'à l'étranger. Ils représentent aussi l'occasion de favoriser le développement des communautés minoritaires de langue officielle, en particulier la communauté franco-colombienne. Le compte à rebours est commencé. À trois ans de l'échéance, le Comité tient à rappeler à tous les partenaires l'importance de refléter la dualité linguistique lors des Jeux. Le Comité a d'ailleurs la ferme intention d'examiner à nouveau les progrès accomplis par ces derniers d'ici la tenue des Jeux.

Dans le cadre de ses audiences, le Comité s'est également intéressé à la question des obstacles linguistiques à l'accès au sport de haut niveau au Canada. Le Comité reconnaît qu'il reste beaucoup de travail à faire pour que le français et l'anglais jouissent du même statut dans le système sportif canadien.

Le Comité tient à remercier tous les témoins qui ont accepté d'exposer leur point de vue devant lui. Il est cependant déçu de n'avoir pu rencontrer le maire de Whistler, Ken Melamed, ainsi que les représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique. Les témoins suivants ont refusé de venir devant le Comité : le *British Columbia 2010 Olympic and Paralympic Winter Games Secretariat*, qui coordonne la participation du gouvernement provincial aux Jeux d'hiver de 2010, le bureau des Affaires francophones, qui sert de liaison entre le gouvernement provincial et la communauté francophone de la Colombie-Britannique, le ministre responsable pour les Jeux olympiques, Colin Hansen, ainsi que le ministre d'État des Relations intergouvernementales, John van Dongen. Le Comité croit que leurs témoignages auraient permis de dresser un portrait plus complet de la situation.

La présidente,
Maria Chaput

La vice-présidente,
Andrée Champagne, C.P.

REFLÉTER LA DUALITÉ LINGUISTIQUE LORS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2010 : UNE OCCASION EN OR

INTRODUCTION

Vancouver et Whistler (Colombie-Britannique) seront les hôtes des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Plusieurs partenaires sont impliqués dans l'organisation de cet événement : le gouvernement du Canada, la province de la Colombie-Britannique, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN), le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien, la municipalité de Whistler et la ville de Vancouver, en consultation avec la Société des quatre Premières nations hôtes. Des organismes francophones et des gouvernements provinciaux (notamment le Québec), sont également appelés à collaborer avec le COVAN pour l'organisation et la tenue de cet événement.

Dans le cadre de cette étude, le Comité sénatorial permanent des langues officielles a voulu identifier les moyens privilégiés par les différents partenaires pour prendre en considération la dimension linguistique dans leur travail de planification des Jeux. Le Comité constate que les préparatifs pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2010 vont bon train. La majorité des partenaires démontrent une bonne volonté en ce qui a trait à la promotion des langues officielles lors de cet événement. L'engagement du gouvernement du Canada et du COVAN augure plutôt bien pour ce qui est des aspects formels de l'organisation des Jeux (p. ex. cérémonies, signalisation dans les villes hôtes, services de sécurité, services d'urgences, etc.).

Malgré ces constats, il reste certains défis à relever pour assurer la prise en compte entière et équitable des deux langues officielles dans l'organisation des Jeux de 2010. Le Comité estime que des actions concrètes doivent être prises dès maintenant pour garantir, notamment : le respect des critères linguistiques lors du choix des villes hôtes, le financement adéquat des organismes francophones pour la mise sur pied de projets entourant les Jeux de 2010, la représentation des communautés francophones au sein du COVAN et dans les célébrations culturelles associées aux Jeux, la diffusion des Jeux à l'ensemble du public francophone et anglophone et la signalisation bilingue à l'extérieur des villes hôtes. Les Jeux de 2010 doivent être un modèle en matière de respect de la dualité linguistique et c'est pourquoi le Comité s'engage à suivre les progrès accomplis par tous les partenaires au cours des trois années qui le séparent des Jeux.

En ce qui concerne l'accès au sport de haut niveau, le Comité a constaté dans le cadre de ses audiences que le français et l'anglais ne jouissent pas toujours du même statut dans le système sportif canadien. Malgré des efforts louables de la part de Sport Canada et des organismes nationaux de sport, il existe encore de nombreuses lacunes à l'égard du respect de la

dualité linguistique au sein du système sportif canadien. Tous les témoins rencontrés s'entendent pour dire qu'il reste beaucoup de travail à faire pour garantir l'offre équitable de services et de mécanismes de soutien aux athlètes dans les deux langues officielles.

Le rapport se divise en trois sections. Premièrement, il résume le rôle des principaux partenaires impliqués dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2010. Deuxièmement, il présente les défis particuliers associés à la prise en compte des deux langues officielles dans l'organisation de cet événement. Troisièmement, il dresse un état des lieux concernant les obstacles linguistiques à l'accès au sport de haut niveau au Canada.

I. LE RÔLE DES PARTENAIRES⁽¹⁾ DANS L'ORGANISATION DES JEUX DE 2010

Le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010, sous la direction du ministère du Patrimoine canadien, coordonne la participation du gouvernement fédéral aux Jeux d'hiver de 2010. Le gouvernement fédéral a deux rôles principaux à jouer dans l'organisation de cet événement. Tout d'abord, il fournit l'ensemble des services essentiels : entrée des biens et des personnes au Canada, protection de la propriété intellectuelle et spectre des fréquences radioélectriques, services météorologiques, santé et sécurité du public, planification de la sécurité, développement durable et questions liées aux taxes. Il fournit également un appui financier de 552 millions de dollars. Les deux tiers de ce montant sont consacrés aux coûts d'infrastructure et de legs.

Le *British Columbia Olympic & Paralympic Winter Games Secretariat*, qui relève du ministère du Développement économique de la Colombie-Britannique, coordonne la participation du gouvernement provincial aux Jeux d'hiver de 2010. Il voit à ce que la tenue de ces Jeux ait des retombées économiques, sociales et culturelles pour l'ensemble de la population de la province. Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé à verser un total de 600 millions de dollars pour l'organisation des Jeux. Les trois quarts de ce montant sont consacrés aux coûts directement liés aux Jeux, aux legs et aux engagements sportifs.

Le COVAN, un organisme sans but lucratif établi pour organiser les Jeux, a pour mandat de favoriser le développement du sport au Canada par la planification, l'organisation, le financement et la tenue des Jeux de 2010. Son conseil d'administration est composé de

(1) Les sept partenaires identifiés dans cette section sont ceux qui ont signé, le 14 novembre 2002, l'*Entente multipartite pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010*.

20 membres, dont 7 proviennent du Comité olympique canadien (COC), trois du gouvernement du Canada, trois de la province de la Colombie-Britannique, deux de Vancouver, deux de Whistler, un du Comité paralympique canadien (CPC), un des Premières nations Squamish et Lil'wat et un membre nommé par les dix-neuf autres membres.

Le COC, un organisme national sans but lucratif, appuie la participation du Canada au mouvement olympique. Il est responsable de la participation du Canada aux Jeux olympiques. Il nomme les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien qui le représenteront. Il choisit quelle ville canadienne peut présenter sa candidature au Comité international olympique (CIO) pour accueillir les Jeux. Il gère une grande variété de programmes culturels et éducatifs faisant la promotion des valeurs olympiques. Il participe directement (mais pas financièrement) à l'organisation des Jeux olympiques lorsqu'ils sont tenus au Canada. De plus, il finance des programmes de soutien aux athlètes, aux entraîneurs, aux fédérations nationales de sport et aux centres canadiens de sport d'un bout à l'autre du pays.

Le CPC, un organisme national sans but lucratif, offre des programmes qui appuient le mouvement paralympique au Canada et veille à la préparation de l'équipe paralympique canadienne pour les Jeux. Il participe au développement du sport à tous les niveaux pour les personnes ayant un handicap physique.

Les villes de Vancouver et de Whistler sont tenues d'offrir les services relevant de leur champ de compétences et de leur cadre financier habituels (p. ex. : services de pompier et de sauvetage, nettoyage et entretien des rues, administration du stationnement, etc.). Elles participent également à la mise sur pied des installations olympiques sur leur territoire respectif.

II. LA PRISE EN COMPTE DES LANGUES OFFICIELLES

Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada, en vertu de l'article 16 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et du mouvement olympique international, en vertu de l'article 24 de la *Charte olympique*. Le français n'est cependant pas une langue officielle reconnue à l'intérieur du mouvement paralympique international.

La *Politique fédérale concernant l'accueil des manifestations sportives internationales*⁽²⁾ énonce les conditions qui déterminent la participation du gouvernement fédéral dans l'organisation de manifestations sportives internationales, comme les Jeux olympiques. Elle

(2) Voir : http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pubs/host_f.cfm.

exige le respect des normes fédérales relatives à la *Loi sur les langues officielles*. Les groupes souhaitant obtenir une aide financière du gouvernement fédéral doivent indiquer dans leur demande comment les communications et les services au public seront fournis dans les deux langues officielles et comment ils impliqueront les minorités linguistiques dans l'organisation et la tenue de l'événement.

L'ensemble des partenaires impliqués dans l'organisation des Jeux de 2010 ont signé, le 14 novembre 2002, l'*Entente multipartite pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010*⁽³⁾. Cette entente vise à clarifier les rôles et les responsabilités de chacun en ce qui a trait à l'organisation des Jeux. Une annexe intitulée « Exigences du Canada sur les langues officielles » dresse la liste des exigences que le COVAN s'engage à respecter (voir l'Annexe D). Bien que cette annexe s'adresse plus particulièrement au COVAN, l'ensemble des partenaires ont convenu de l'importance de prendre en compte les deux langues officielles dans l'organisation de cet événement. Le préambule de l'*Entente multipartite* mentionne que les Jeux sont une occasion pour les partenaires pour « tâcher de communiquer dans les deux langues officielles avec le public et la famille olympique, en ce qui concerne les activités olympiques »⁽⁴⁾. L'article 8 de l'*Entente multipartite* rappelle que les langues officielles des Jeux sont l'anglais et le français.

Lors des deux derniers Jeux olympiques, à Athènes et à Turin, un Grand Témoin de la Francophonie a été désigné pour observer la place et l'usage de la langue française dans l'organisation de cet événement. Le rapport produit par Lise Bissonnette, Grand Témoin pour les Jeux olympiques d'hiver de Turin, montre que le français a, selon les aspects de l'organisation, gardé ou perdu sa place en tant que langue officielle du mouvement olympique⁽⁵⁾. La place du français était particulièrement pauvre dans les secteurs suivants : volet commercial, commentaire sportif sur les lieux des épreuves, médias, signalisation à l'extérieur de la ville-hôte, partie « spectacle » des cérémonies et langue de travail des réunions. En somme, la place de la langue française était de plus en plus marginalisée en tant que langue de travail et de communication.

(3) Voir : <http://www.canada2010.gc.ca/pubs/mpa/MPA-fr.pdf>.

(4) *Ibid.*

(5) Lise Bissonnette, Grand Témoin de la Francophonie, *La place et l'usage de la langue française aux Jeux olympiques d'hiver de Turin 2006*, rapport à S.E.M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, 2006.

A. Les critères linguistiques dans le choix des villes hôtes

Selon les témoignages recueillis dans le cadre de cette étude, il semble que le respect des langues officielles ne fasse pas partie des critères retenus par le CIO lors de la désignation d'une ville hôte pour la tenue des Jeux olympiques. Cela s'explique probablement par le fait que l'article 24 de la *Charte olympique* n'est assorti d'aucun cadre réglementaire contraignant à l'égard du respect du français et de l'anglais comme langues officielles olympiques. Le Comité trouve cette situation déplorable. Le Comité est aussi déçu de voir que le français n'est pas une langue officielle reconnue par le mouvement paralympique international.

Forte de son expérience en tant que Grand Témoin de la Francophonie aux Jeux de Turin, Lise Bissonnette a mentionné devant le Comité : « On devrait dire aux villes qui se présentent qu'elles doivent s'engager avec des garanties en béton à l'égard des langues officielles et qu'elles doivent démontrer comment elles vont le faire. Cela devient tout à fait autre chose de procéder en amont plutôt que d'attendre que la ville ait été choisie [...] »⁽⁶⁾.

Aux dires du COC, les critères linguistiques n'ont pas été pris en compte lors de l'examen des candidatures canadiennes pour l'obtention des Jeux de 2010. « Aucune des villes n'a présenté sa candidature de cette perspective et d'après mon souvenir, aucune question précise n'a été posée à ce sujet. [...] Nous supposons que toutes les villes, puisqu'elles étaient canadiennes, pourraient répondre à nos attentes »⁽⁷⁾. Le Comité croit qu'il est important de rappeler dès le départ aux villes candidates les critères qu'elles devront respecter à l'égard de la dualité linguistique si elles obtiennent les Jeux. Le COC ne peut se contenter de présumer des bonnes intentions des villes candidates. Il doit faire en sorte d'obtenir de leur part un engagement formel en cette matière dès la soumission de leur candidature.

Recommandation 1

Que le gouvernement fédéral s'assure que le COC exige, lors du choix des candidatures canadiennes pour l'obtention des Jeux, un engagement formel de la part des villes candidates à l'égard du respect des exigences relatives aux langues officielles.

Le Comité tient toutefois à souligner l'engagement précoce du COVAN et de ses partenaires envers les langues officielles. Ces derniers ont en effet signé l'*Entente multipartite* le

(6) Lise Bissonnette, Grand Témoin de la Francophonie, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 5, le lundi 23 octobre 2006, p. 27-28.

(7) Michael Chambers, Comité olympique canadien, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 5, le lundi 23 octobre 2006, p. 37.

14 novembre 2002, soit plus de six mois avant l'annonce par le CIO du choix de la ville hôte pour la tenue des Jeux de 2010. Selon l'honorable David Emerson : « C'est la première fois dans l'histoire des Jeux olympiques et paralympiques que des dispositions sur les langues officielles sont intégrées à une telle entente »⁽⁸⁾. La place accordée aux langues officielles dans le cadre de cette entente nous laisse entrevoir l'avenir avec optimisme. Mais comme l'a souligné la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) devant le Comité : « c'est dans la pratique, et dans les détails, que nous serons en mesure de juger de l'engagement réel des parties impliquées dans l'organisation des Jeux »⁽⁹⁾.

B. Les communautés minoritaires de langue officielle

L'une des priorités du gouvernement du Canada en matière de langues officielles est d'« encourager les membres des communautés francophones de partout au Canada à s'engager dans les Jeux et à saisir les occasions qui en découlent »⁽¹⁰⁾. La communauté francophone de la Colombie-Britannique a dès le départ démontré son intérêt à participer à l'organisation et à la tenue des Jeux.

Nous voulons contribuer à la réalisation de Jeux exceptionnels, qui démontreront que le bilinguisme au Canada est une composante essentielle de notre identité, une composante dont l'ensemble du pays peut être fier. En effet, pour nous, les Jeux olympiques de 2010 seront l'occasion d'illustrer la dualité linguistique, de la faire partager par des milliers d'athlètes, par des milliers de touristes qui viendront nous visiter, et par des millions de téléspectateurs qui suivront les Jeux⁽¹¹⁾.

Dans le cadre de ses audiences publiques, le Comité a constaté une certaine confusion en ce qui concerne les rôles et les responsabilités des différents organismes francophones impliqués dans l'organisation des Jeux. La FFCB est l'organisme porte-parole de la communauté francophone de la Colombie-Britannique. La Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (la Fondation), créée en 2004, est un organisme légalement constitué qui vise à promouvoir et

(8) L'honorable David Emerson, ministre des Olympiques de Vancouver-Whistler, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 10, le lundi 11 décembre 2006, p. 48.

(9) Michelle Rakotonaivo, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 7, le mardi 14 novembre 2006, p. 8.

(10) Patrimoine canadien, *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, le 30 octobre 2006, p. 5.

(11) Michelle Rakotonaivo (2006), p. 6.

soutenir le dialogue et le rapprochement entre les communautés francophones et acadiennes du Canada et les collectivités de la société canadienne (francophones du Québec, anglophones, communautés ethnoculturelles et peuples autochtones). La Fondation et la FFCB ont été identifiés comme des intervenants clés auprès du COVAN pour mobiliser les forces et coordonner la participation et la présence de la francophonie canadienne, d'une part, et de la francophonie de la Colombie-Britannique, d'autre part.

Un protocole de collaboration a été signé en juin 2006 entre le COVAN, la FFCB et la Fondation (voir l'Annexe E). Il encourage l'utilisation des deux langues officielles dans le cadre de la préparation et de la tenue des Jeux de 2010. Il mentionne :

La communauté francophone canadienne et, plus particulièrement, la communauté francophone de la Colombie-Britannique désirent tirer profit des opportunités offertes par la tenue des Jeux pour continuer de développer leur communauté en général, de rehausser leur profil et leur visibilité, et aussi d'apporter leur appui au COVAN en ce qui a trait aux obligations en matière de langues officielles, entre autres pour le recrutement des bénévoles et dans le cadre des programmes culturels et éducatifs⁽¹²⁾.

La Fondation et la FFCB fourniront des observations et des conseils au COVAN en matière de développement culturel, économique et communautaire. La Fondation a mis en place un comité national et quatre sous-comités dont la tâche est de définir des actions possibles dans différents secteurs : tourisme, affaires, éducation, jeunesse, culture, sport et loisir. La présence de la francophonie canadienne se manifestera de trois façons :

[...] Il s'agit d'abord d'assurer des services directs au COVAN en identifiant des ressources, talents et produits, et répondre à des demandes expresses et particulières. Ensuite, il s'agit d'assurer un apport aux activités connexes des Jeux, en assumant, par exemple, l'animation de la place publique, l'accueil des touristes et la promotion de l'activité ; et enfin en favorisant la participation populaire à travers le pays, en initiant des activités et des produits inspirés par les Jeux, avant et après ceux-ci⁽¹³⁾.

Le Comité est d'avis que le protocole de collaboration ne délimite pas clairement les rôles qui incombent à la Fondation et à la FFCB dans le cadre des Jeux de 2010. Malgré les témoignages entendus, la confusion persiste à l'égard des mécanismes mis en place pour assurer la représentation des francophones de la Colombie-Britannique, ceux du Québec et ceux du reste du

(12) Voir : http://www.vancouver2010.com/resources/PDFs/FrancophoneProtocole_FR.pdf.

(13) Marc Arnal, Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 8, le mercredi 15 novembre 2006, p. 8.

pays. Le Comité a du mal à comprendre de quelle façon se coordonnent les activités entre le COVAN, la Fondation, la FFCB et le gouvernement du Québec pour assurer la promotion de la dualité linguistique lors des Jeux. Il insiste donc auprès du gouvernement fédéral pour que les rôles de ces différents partenaires soient clarifiés.

Recommandation 2

Que le gouvernement fédéral clarifie les rôles qui incombent au COVAN, à la Fondation, à la FFCB et au gouvernement du Québec dans le cadre des Jeux en ce qui concerne la promotion de la dualité linguistique et la représentation des différentes composantes de la francophonie canadienne.

La Société de développement économique de la Colombie-Britannique (SDECB) et le Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique (CCAFCB) offriront leur appui à la FFCB et à la Fondation dans leur secteur d'activité respectif. La SDECB a approché le COVAN pour offrir des ateliers à l'extérieur de la Colombie-Britannique afin d'informer les entreprises des occasions d'affaires liées à l'organisation des Jeux de 2010. Jusqu'à maintenant, de tels ateliers ont eu lieu dans les provinces de l'Ouest et au Québec. De son côté, le CCAFCB espère que les Jeux deviendront une vitrine pour la communauté francophone de la Colombie-Britannique et ses artistes. Il compte s'associer à toute une série d'événement avant, pendant et après les Jeux afin que la culture francophone y soit bien reflétée. « Le CCAFCB souhaite contribuer à l'organisation du volet culturel des Jeux olympiques de 2010 par les programmes culturels liés aux Jeux en mettant à contribution son expertise, son réseau et son expérience »⁽¹⁴⁾.

Les francophones de la Colombie-Britannique souhaitent que les Jeux deviennent un lieu de rassemblement et une occasion de faire connaître leur identité au reste du monde. Devant le Comité, un représentant de la Chambre de commerce franco-colombienne a dit espérer que la Maison de la Francophonie de Vancouver « puisse servir de lieu de rassemblement et d'identification pour les francophones pendant les Jeux et continuer par après à servir non seulement les francophones d'ici, mais les francophones de partout qui auront connu Vancouver par le biais des Jeux »⁽¹⁵⁾. Le Comité estime qu'un tel projet représenterait une bonne occasion de

(14) Nicole Desjardins, Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 7, le mardi 14 novembre 2006, p. 74.

(15) Pierre Senay, Chambre de commerce franco-colombienne, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 7, le mardi 14 novembre 2006, p. 41.

favoriser le développement de la communauté francophone de la Colombie-Britannique pendant les Jeux et par la suite.

Lors des audiences publiques à Vancouver, la FFCB a dit éprouver des difficultés à obtenir du financement à long terme de la part du gouvernement fédéral pour appuyer ses activités liées à l'organisation des Jeux de 2010. Pour l'instant, elle ne dispose que d'un montant de 40 000 dollars jusqu'au 31 mars 2007 pour mener à bien ses activités. De son côté, la Fondation s'est vu accorder un financement d'une centaine de milliers de dollars pour la première année. Le protocole de collaboration avec le COVAN mentionne que « la FFCB et la Fondation vont continuer de transiger directement avec Patrimoine canadien et d'autres ministères pour l'obtention des fonds nécessaires à la mise sur pied de leurs projets entourant les Jeux de 2010 »⁽¹⁶⁾.

Les organismes francophones de la Colombie-Britannique n'ont pas jusqu'à maintenant constaté d'appui formel de la part du gouvernement fédéral pour mener à bien leurs activités dans le cadre des Jeux. Selon la FFCB :

Il est important que Patrimoine canadien, le ministère qui coordonne l'effort fédéral pour les olympiques, nous assure qu'il prend son leadership au sérieux et que le gouvernement du Canada prendra les moyens nécessaires, notamment au niveau d'un engagement financier, pour que soient respectés les engagements pris vis-à-vis des langues officielles et de la participation de la communauté francophone de la province à l'effort collectif⁽¹⁷⁾.

Le CCAFCB éprouve lui aussi des difficultés en matière de financement. La seule aide financière qu'il a réussi à dénicher jusqu'à maintenant provient de *2010 Legacies Now*, une société sans but lucratif de la Colombie-Britannique.

Le Comité reconnaît que tous les partenaires impliqués dans l'organisation des Jeux de 2010 démontrent un intérêt à faire en sorte que la langue et la culture françaises soient reflétées lors de cet événement. Cependant, la volonté ne suffit pas. Le gouvernement du Canada doit s'engager à financer convenablement les efforts et les besoins des organismes francophones qui participeront à l'organisation et à la tenue de ces Jeux, y compris les organismes francophones de la Colombie-Britannique.

(16) Voir : http://www.vancouver2010.com/resources/PDFs/FrancophoneProtocole_FR.pdf.

(17) Michelle Rakotonaivo (2006), p. 10.

Recommandation 3

Que le ministère du Patrimoine canadien reconnaisse l'existence d'organismes francophones en Colombie-Britannique et qu'il leur accorde un financement suffisant pour leurs projets légitimes entourant les Jeux de 2010.

C. Le personnel et les bénévoles

Au cours des prochaines années, le COVAN devra combler près de 1 200 postes permanents, 3 500 postes temporaires et 25 000 postes de bénévoles. Le COVAN semble être sur la bonne voie pour ce qui est du respect de la dualité linguistique au sein même de l'organisation. Une politique linguistique sera mise en œuvre sous peu. Le COVAN a pris des mesures pour assurer la création d'un milieu de travail bilingue. Jusqu'à maintenant, il a offert des cours de français à quelques 70 employés de tous les niveaux. Le COVAN a aussi développé une stratégie pour garantir l'embauche de personnel et de bénévoles capables de maîtriser les deux langues officielles. La mobilisation d'un nombre suffisamment élevé d'employés et de bénévoles capables d'offrir des services dans les deux langues, et même dans d'autres langues, constitue un énorme défi. Une représentante du COVAN a affirmé qu'à l'heure actuelle, plus du tiers des employés de l'organisation sont bilingues⁽¹⁸⁾. De son côté, le maire de Vancouver a dit qu'il allait inciter les fonctionnaires municipaux et les résidents de la ville qui parlent français à devenir bénévoles pour les Jeux de 2010.

Lise Bissonnette a rappelé au Comité que des efforts particuliers devraient être faits pour embaucher du personnel et des bénévoles provenant des milieux minoritaires francophones :

Je connais très bien les communautés francophones hors Québec, et j'estime qu'il est très important d'avoir recours à leurs services, non seulement pour ce qui est des bénévoles, mais aussi pour l'organisation, car cela fait partie du problème. Nous n'avons pas seulement besoin de gens pour accueillir les touristes, mais aussi pour travailler avec les journalistes et au sein de l'organisation, pour rappeler aux gens que le travail devrait se faire dans les deux langues⁽¹⁹⁾.

La FFCB croit elle aussi qu'il serait important d'avoir une représentation de la communauté francophone dans les divers comités du COVAN. « Nous croyons que si nous travaillons tous ensemble dès le début plutôt que lorsque les obstacles surgissent, nous pourrions ensemble, faire en sorte que les Jeux d'hiver de 2010 soient un modèle et un succès sur tous les

(18) Francine Bolduc, COVAN, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 8, le mercredi 15 novembre 2006, p. 27.

(19) Lise Bissonnette (octobre 2006), p. 21.

plans, y compris sous la loupe critique du Grand Témoin »⁽²⁰⁾. La Fondation s'est engagée à faire un suivi auprès du COVAN pour assurer l'embauche d'un nombre suffisant de personnel bilingue au sein de l'organisation. L'honorable David Emerson a affirmé : « Je vous assure que dans nos discussions avec le COVAN, nous allons nous assurer qu'on prévoit un fort effectif de francophones, chez les bénévoles et les employés. [...] Nous devons veiller à ce qu'un nombre important de francophones participent à ces manifestations comme il se doit »⁽²¹⁾.

Le Comité estime que pour garantir une réelle représentation des intérêts de la francophonie canadienne au sein du COVAN, il faut assurer sa présence là où se prennent les décisions. Le COVAN doit faire connaître, le plus tôt possible, les stratégies qu'il entend privilégier pour garantir une représentation des communautés francophones à l'intérieur de l'organisation, en général, et au niveau décisionnel, en particulier. L'un des moyens proposés par le Comité serait de nommer un membre des communautés francophones au sein du conseil d'administration du COVAN. Cette proposition a reçu un accueil favorable de la part de la Fondation et des représentants du COVAN. Les membres du conseil d'administration sont nommés par les sept autres partenaires (gouvernements fédéral, provincial et municipaux, COC, CPC et les Premières nations). Le Comité encourage donc le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autres partenaires, à nommer un représentant des communautés francophones au conseil d'administration du COVAN.

Recommandation 4

Que le gouvernement fédéral fasse connaître d'ici juin 2007 les stratégies que le COVAN entend privilégier pour assurer la représentation des communautés francophones au sein même de l'organisation.

Recommandation 5

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autres partenaires, favorise dès maintenant la nomination d'un représentant des communautés francophones au conseil d'administration du COVAN.

(20) Michelle Rakotonaivo (2006), p. 10.

(21) L'honorable David Emerson (2006), p. 52.

D. Les événements (cérémonies, festivals, expositions)

L'usage du français et de l'anglais est en général bien respecté durant les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux. C'est au plan de la représentation de la diversité culturelle et de la dualité linguistique qu'il faut porter une attention particulière pour les Jeux de 2010. Le COVAN est au courant de ses responsabilités à cet égard. L'*Entente multipartite* précise que le programme des cérémonies doit inclure des participants et des activités représentant les deux groupes de langues officielles (voir l'Annexe D). Le COVAN recevra l'appui du gouvernement fédéral pour faire en sorte que l'image du Canada présentée lors de ces cérémonies soit fidèle à la réalité bilingue et multiculturelle du pays. Devant le Comité, un représentant de Patrimoine canadien a soutenu que :

Aucune décision n'a encore été prise au sujet des cérémonies d'ouverture et de clôture. [...] Il est certain que les cérémonies doivent refléter la diversité du pays. Ce n'est pas uniquement une question de qualité mais aussi de représentation. Nous étudions les moyens de nous assurer que les objectifs auxquels nous songeons seront reflétés par ces cérémonies et que les Canadiens de tous les milieux seront fiers de ce qu'ils verront à la télévision. [...] Nous allons travailler avec le COVAN pour nous assurer que cela se fasse⁽²²⁾.

Les représentants du gouvernement fédéral ont à plusieurs reprises démontré leur engagement à refléter la dualité linguistique lors des Jeux de 2010. L'honorable Josée Verner a soutenu que : « Le gouvernement du Canada, en collaboration avec le comité organisateur de la Colombie-Britannique, a la volonté de projeter aux yeux du monde non seulement l'excellence de ses athlètes et la richesse de sa culture, mais également l'image d'un pays fort et fier de sa dualité linguistique »⁽²³⁾.

Le Comité est d'avis que cet engagement doit s'étendre au-delà de la période des Jeux. Tous les événements qui auront lieu avant ou après les Jeux et qui sont en lien avec ceux-ci devront refléter la dualité linguistique du pays. Une place de choix devra être réservée aux artistes francophones et francophiles des quatre coins du pays. Devant le Comité, le CCAFCB s'est inquiété du fait que « les programmes culturels liés aux Jeux sont en retard dans le calendrier

(22) Jacques Paquette, sous-ministre adjoint, Affaires internationales et intergouvernementales et sport, Patrimoine canadien, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 6, le lundi 30 octobre 2006, p. 10-11.

(23) L'honorable Josée Verner, ministre des Langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 6, le lundi 6 novembre 2006, p. 30.

d'organisation de ces Jeux »⁽²⁴⁾. La Fondation a répondu à ce sujet qu'elle allait faire en sorte « que la Francophonie soit bien présente dans tous les événements. Il y a eu au départ des glissements, mais je pense qu'on va essayer d'éviter tout dérapage à l'avenir »⁽²⁵⁾. Le COVAN est disposé à refléter la dualité linguistique lors des différentes célébrations culturelles qui auront lieu dans le cadre des Jeux, mais il croit qu'il ne détient pas à l'heure actuelle les sommes nécessaires pour le faire. Une de ses représentantes a affirmé :

Il ne faut conclure trop vite que tout ce qu'on va faire en matière de célébration culturelle sera en anglais si on n'a pas assez d'argent. On va équilibrer entre le français et l'anglais. Nous n'avons pas assez d'argent pour faire tout ce que nous voulons, mais tout ce que nous ferons sera équilibré, pour montrer la dualité linguistique du français et de l'anglais⁽²⁶⁾.

Le Comité tient à rappeler au COVAN qu'il est important de refléter la francophonie canadienne dans tous ses aspects. La programmation des célébrations culturelles doit inclure des artistes québécois, des artistes francophones provenant du milieu minoritaire (de la Colombie-Britannique et des autres provinces) ainsi que des artistes issus des communautés ethnoculturelles.

Recommandation 6

Que le gouvernement fédéral incite le COVAN à assurer la représentation de la francophonie canadienne dans toute sa diversité lors de la programmation des célébrations culturelles qui auront lieu avant, pendant et après les Jeux.

E. La télédiffusion

Le contrat de diffusion des Jeux olympiques de 2010 a été attribué par le CIO au consortium Bell Globemedia / Rogers Media⁽²⁷⁾. À la télévision, la diffusion se fera principalement par l'entremise des réseaux CTV (anglais) et TQS (français). Les abonnés de la télévision par câble et satellite pourront également suivre la retransmission des Jeux par

(24) Nicole Desjardins (2006), p. 74.

(25) Marc Arnal (2006), p. 18.

(26) Renée Smith Valade, COVAN, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 8, le mercredi 15 novembre 2006, p. 35.

(27) Il est à noter que le consortium a l'intention de diffuser les Jeux paralympiques de 2010. Le contrat pour les droits de diffusion de cet événement n'a cependant pas encore été négocié.

l'entremise des réseaux TSN, RSN, RDS, OLN, RIS, OMNI.1 et OMNI.2⁽²⁸⁾. À la radio, la couverture se fera sur Rogers Radio, un réseau de 46 stations à travers le Canada. Les Jeux seront aussi transmis sur les plateformes mobiles de Bell mobilité et Rogers sans fil.

En vertu du contrat signé entre le CIO et le consortium Bell Globemedia / Rogers Media, on constate qu'un certain nombre de Canadiens ne pourront pas avoir accès à la diffusion des Jeux de 2010 dans leur langue. Selon Lise Bissonnette : « Les personnes privées d'une retransmission dans leur langue seront surtout les francophones des autres provinces, là où la télévision sans câble offre un accès limité à des émissions en langue française »⁽²⁹⁾.

En matière de radiodiffusion et de télédiffusion, l'*Entente multipartite* mentionne à l'article 13.1 que : « les parties feront leur possible pour que les émissions des diffuseurs officiels des Jeux au Canada, à la radio et à la télévision, soient en français et en anglais »⁽³⁰⁾. Cette clause de l'entente s'avère plus ou moins contraignante. Selon le contrat attribué au consortium Bell Globemedia / Rogers Media, les francophones à l'extérieur du Québec qui ne sont pas abonnés au câble ou au satellite et qui dépendent de la diffusion hertzienne (antenne) n'auront pas accès à la diffusion des Jeux dans leur langue.

Le gouvernement fédéral reconnaît que des améliorations doivent être apportées dans ce secteur. « Jusqu'à maintenant, il y a des attentes très claires en termes de couverture nécessaire au sein du pays pour assurer cette accessibilité »⁽³¹⁾. Le COVAN a exprimé des attentes semblables :

On essaiera de travailler ensemble avec CTV et les autres partenaires pour savoir si on peut faire autre chose. C'est toujours un défi pour nous, mais vous pouvez être assurés que notre but, notre philosophie est de partager les Jeux avec tous les Canadiens et les Canadiennes partout au Canada. On n'a pas toutes les solutions ou les réponses à nos questions, mais [on] continuera à travailler dessus⁽³²⁾.

Le consortium Bell Globemedia / Rogers Media s'est engagé à rendre le signal des chaînes francophones (RDS, RIS et TQS) disponible sans frais aux fournisseurs de services par câble et par satellite à l'extérieur du Québec pendant la durée des Jeux. Mais cela ne règle pas le problème d'accès à la diffusion des Jeux par la voie hertzienne. Selon Graham Fraser : « Il faut trouver une solution afin d'assurer que la diffusion des Jeux soit accessible et de qualité égale,

(28) Il est à noter que des ententes sont en place pour une couverture sur APTN (Aboriginal People's Television Networks) et ATN, un service national de câble et de satellite sud-asiatique.

(29) Lise Bissonnette (octobre 2006), p. 22.

(30) Voir : <http://www.canada2010.gc.ca/pubs/mpa/MPA-fr.pdf>.

(31) Jacques Paquette (2006), p. 18-19.

(32) Renée Smith Valade (2006), p. 38.

dans les deux langues officielles, pour le bénéfice de tous les Canadiens et les Canadiennes »⁽³³⁾. Il a proposé au consortium Bell Globemedia / Rogers Media d'examiner les possibilités de partenariat, avec la Société Radio-Canada (SRC) par exemple.

Le consortium a offert à la SRC, dans une lettre datée du 16 février 2005, la possibilité de distribuer le signal de TQS sans frais à l'extérieur du Québec. La SRC a presque immédiatement décliné cette offre. Devant le Comité, la SRC a rappelé le mandat qui lui incombe en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. Elle a expliqué les raisons pour lesquelles elle jugeait l'offre du consortium inacceptable.

Le premier critère que nous avons fixé est l'équité pour tous les francophones du pays. [...] Si on arrive à une entente pour l'extérieur du Québec, certains francophones au Québec, qui ne reçoivent pas le signal hertzien de TQS, ne pourraient pas capter le signal. [...] Deuxièmement, dans notre esprit, il faut que le service en soit un de qualité et qu'il soit équitable pour les francophones et les anglophones. Nous avons la responsabilité, en vertu de la loi, d'offrir un service équitable. Il faut que ce service respecte les critères de qualité. [...] On ne peut pas se permettre de tout simplement céder l'antenne sans avoir un certain contrôle sur la qualité de ce qui est diffusé sur nos antennes. Nous croyons aussi qu'il faut qu'il y ait une programmation distincte pour les francophones. [...] Ce n'est pas une question simple. Pour nous, l'intégrité du réseau demeure fondamentale⁽³⁴⁾.

La SRC s'est montrée ouverte à négocier un arrangement avec le consortium Bell Globemedia / Rogers Media, à condition qu'il soit « le résultat d'une négociation fondée sur un prudent emploi des fonds publics, de même qu'une programmation de haute qualité se rapportant spécifiquement à chaque marché »⁽³⁵⁾.

Devant le Comité, un représentant de Patrimoine canadien a mentionné à propos des problèmes d'accès à la diffusion des Jeux : « Notre niveau de préoccupation n'est pas encore très élevé à ce sujet puisque nous sommes rassurés par le fait qu'il y a une réelle recherche de solutions »⁽³⁶⁾. Le Comité croit cependant que le temps presse. Si la Société Radio-Canada doit faire partie de la solution dans ce dossier, il faut qu'elle soit en mesure de planifier assez

(33) Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 6, le lundi 6 novembre 2006, p. 40.

(34) Sylvain Lafrance, Société Radio-Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 10, le lundi 4 décembre 2006, p. 10-11.

(35) Robert Rabinovitch, Société Radio-Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 10, le lundi 4 décembre 2006, p. 9.

(36) Jacques Paquette (2006), p. 20.

longtemps à l'avance les changements qu'elle devra apporter à sa programmation. Le consortium Bell Globemedia / Rogers Media s'est dit prêt à trouver une issue dans ce dossier. Le Comité souhaite que les partenaires impliqués dans l'organisation des Jeux, en particulier le gouvernement du Canada et le COVAN, collaborent avec le consortium afin de trouver, le plus rapidement possible, une solution qui permettra de garantir un accès équitable et de qualité égale à la diffusion des Jeux de 2010 pour l'ensemble du public canadien.

Recommandation 7

Que le gouvernement fédéral et le COVAN collaborent avec le consortium Bell Globemedia / Rogers Media afin de trouver, au plus tard le 31 décembre 2007, une solution pour garantir un accès équitable et de qualité égale à la diffusion des Jeux de 2010 pour l'ensemble du public canadien.

Le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, s'est inquiété de la répartition inégale du nombre d'heures de diffusion des Jeux entre les chaînes de langue anglaise et celles de langue française. L'engagement de Bell Globemedia et Rogers Media en matière de couverture se répartit comme suit : 1 117 heures en anglais, 550 heures en français et 100 heures de couverture multilingue. Devant le Comité, un représentant du consortium a dit :

Nous offrirons plus de couverture des Jeux d'hiver en langue française que jamais à la télévision canadienne. En tout, 550 heures seront diffusées en français, en combinant les réseaux RDS, RIS et TQS. Ceci représente une augmentation de plus de 30 p. 100 par rapport au nombre d'heures de couverture en langue française des Jeux d'hiver à Turin, et plus du double des heures de couverture en langue française aux Jeux de 1988 à Calgary, dernière fois que les Jeux olympiques ont eu lieu au Canada⁽³⁷⁾.

Selon les arrangements actuels, les événements des Jeux seront pour ainsi dire tous couverts par les chaînes francophones et anglophones. La différence dans le nombre d'heures de diffusion consiste essentiellement, selon un représentant du consortium, en une plus grande couverture sur les canaux anglophones spécialisés et en une rediffusion de la programmation du côté des chaînes anglophones⁽³⁸⁾. Le Comité a pris note de ces commentaires mais il continue à trouver la situation navrante. Comme le Canada est un pays bilingue, les auditoires francophones et anglophones sont en droit de s'attendre à recevoir des services équivalents et de qualité comparable.

(37) René Guimond, Bell Globemedia / Rogers Media, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 10, le lundi 4 décembre 2006, p. 24.

(38) Rick Brace, Bell Globemedia / Rogers Media, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 10, le lundi 4 décembre 2006, p. 27.

À propos de la production, le consortium Bell Globemedia / Rogers Media a affirmé que les chaînes francophones seront impliquées dans la conception et la programmation de contenu en français. « Il est important de noter que toute la couverture des réseaux TQS, RDS et RIS sera une diffusion originale en langue française, conçue et exécutée par des équipes de langue française, comprenant plus de 100 journalistes, techniciens, producteurs et réalisateurs francophones sur le terrain à Vancouver »⁽³⁹⁾.

Par ailleurs, lors de leur passage à Vancouver, les membres du Comité ont remarqué que les services de la SRC étaient les seuls services en français disponibles dans l'établissement hôtelier où ils se trouvaient. Comme plusieurs touristes seront présents à Vancouver lors de la tenue des Jeux de 2010, il faut se demander ce qu'il adviendra des francophones qui voudront avoir accès à la diffusion des Jeux dans leur langue à partir de leur chambre d'hôtel. Aux dires de la SRC : « C'est une décision soit de l'hôtelier, soit du câblodistributeur qui décide de ne pas prendre les signaux francophones et c'est à lui de prendre cette décision, sauf qu'il doit prendre les signaux de Radio-Canada »⁽⁴⁰⁾. Devant le Comité, le maire de Vancouver a proposé d'établir une liste de tous les hôtels de Vancouver afin de s'assurer qu'ils offriront des programmes en français pendant la tenue des Jeux de 2010⁽⁴¹⁾. Le Comité croit que les établissements hôteliers de Vancouver et de Whistler devraient offrir à leur clientèle le signal d'au moins un des trois réseaux privés francophones (TQS, RDS ou RIS) pendant la durée des Jeux.

Recommandation 8

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec le COVAN et les administrations municipales, incite les établissements hôteliers situés à Vancouver et à Whistler à offrir à leur clientèle le signal d'au moins un des trois réseaux privés francophones (TQS, RDS ou RIS) pendant la durée des Jeux.

F. La collaboration avec les autres provinces

Tous les témoins rencontrés dans le cadre de cette étude ont dit souhaiter que les Jeux de 2010 aient des retombées économiques, sociales et culturelles à la fois pour Vancouver, Whistler, la province de la Colombie-Britannique et le Canada en entier. Alors qu'il était président du Conseil du Trésor, l'honorable John Baird a mentionné devant le Comité : « J'ai eu l'occasion de rencontrer les organisateurs des Jeux olympiques de Vancouver et ils sont assez bien

(39) René Guimond (2006), p. 24.

(40) Robert Rabinovitch (2006), p. 18.

(41) Sam Sullivan, maire de Vancouver, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 7, le mardi 14 novembre 2006, p. 35.

sensibilisés au fait que ce ne sont pas seulement les Jeux olympiques de Vancouver, mais que l'hôte est bien sûr le Canada. Ils travaillent avec les autres régions pour qu'il y ait des bénéficiaires pancanadiens »⁽⁴²⁾.

Le COVAN a signé en octobre 2005 une entente de partenariat avec le gouvernement du Québec (voir l'Annexe F). Cette entente constitue l'une des stratégies mises de l'avant par le COVAN pour créer des Jeux pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Elle aborde des questions comme l'entraînement des athlètes de haut niveau, les possibilités d'affaires ou le recrutement d'employés et de bénévoles provenant du Québec. Comme le Québec est une province majoritairement francophone, l'entente contient des dispositions reconnaissant l'importance de promouvoir la culture québécoise et la langue française. L'article 9 de l'entente stipule que : « Le COVAN et le Québec [...] conviennent de favoriser la concertation entre des organismes de la société civile québécoise et ceux des communautés francophones de partout au pays » (voir l'Annexe F). Encore une fois, le Comité tient à rappeler que les responsabilités qui incombent COVAN, à la Fondation, à la FFCB et au gouvernement du Québec en matière de promotion de la dualité linguistique doivent être clarifiées.

Jusqu'à maintenant, les autres provinces n'ont pas signé d'ententes semblables avec le COVAN. Le Comité croit que le COVAN pourrait certainement tirer profit d'une collaboration avec d'autres provinces que le Québec, que ce soit aux plans économique, social ou culturel. Sur le plan des langues officielles, le Nouveau-Brunswick aurait certainement beaucoup à apporter au COVAN en ce qui concerne le respect de la dualité linguistique. Inutile de rappeler qu'il s'agit de la seule province officiellement bilingue au pays. D'autres provinces pourraient aussi partager leur expertise en ce qui a trait aux relations avec les communautés francophones en situation minoritaire. Plusieurs témoins rencontrés dans le cadre de cette étude ont indiqué que le COVAN était ouvert à entreprendre de telles négociations. Le Comité l'encourage fortement à le faire.

G. L'offre de services et la signalisation

Le COC fait preuve d'engagement à l'égard de l'offre de services dans les deux langues officielles aux athlètes canadiens. Il « veille à ce que les athlètes canadiens qui participent aux Jeux soient en mesure de communiquer avec les membres du personnel de l'équipe de soutien

(42) L'honorable John Baird, président du Conseil du Trésor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 4, le lundi 19 juin 2006, p. 27.

auxquels ils font affaire lors des Jeux, dans [l']une ou l'autre langue officielle »⁽⁴³⁾. Il en est de même pour les entraîneurs. « Au Comité olympique canadien, nous veillons à ce que lors des Jeux olympiques et dans les séances d'entraînement, les entraîneurs reçoivent tous les services dont ils ont besoin en français afin de mieux préparer leurs athlètes, ou afin d'amener ces derniers aux Jeux olympiques dans la langue de leur choix »⁽⁴⁴⁾. De plus, le COC a pour politique d'assurer une signalisation bilingue sur les lieux où résident et se rencontrent les athlètes et les entraîneurs canadiens. « Le COC veille à ce que toute la signalisation mise en place dans les bureaux et résidences des Canadiennes et des Canadiens au sein du village olympique, de la Maison olympique du Canada, soient rédigés dans les deux langues officielles »⁽⁴⁵⁾.

Le CPC est lui aussi engagé envers le respect des deux langues officielles et l'offre de services bilingues aux entraîneurs et aux athlètes canadiens. « Un athlète ou un entraîneur peut demander des informations ou des services dans la langue de son choix. C'est quelque chose qu'on a toujours tenu à faire et je crois que de cette façon les athlètes sont bien servis »⁽⁴⁶⁾. Plusieurs athlètes paralympiens sont issus de la francophonie canadienne. Le mouvement paralympique canadien reçoit un grand appui du public francophone. Le CPC se fait par conséquent un devoir de communiquer avec les athlètes, les entraîneurs et le public dans les deux langues officielles.

Devant le Comité, le maire de Vancouver a dit qu'il allait « travailler très fort pour fournir des services en français »⁽⁴⁷⁾. Il a mentionné la possibilité d'implanter, avant 2010, un système téléphonique 311 fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et disponible dans plusieurs langues, dont le français.

De son côté, le COVAN s'est engagé à fournir les services de sécurité, les services d'urgence et les services médicaux dans les deux langues officielles. Il en sera de même des services offerts aux athlètes, aux entraîneurs et aux officiels techniques. Le public devrait, lui aussi, recevoir des services dans la langue de son choix sur tous les sites exploités par le COVAN. L'*Entente multipartite* mentionne que les tiers qui fournissent des services au nom du COVAN devront le faire, dans la mesure du possible, dans les deux langues (voir l'Annexe D).

(43) Caroline Assalian, Comité olympique canadien, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 5, le lundi 23 octobre 2006, p. 36.

(44) Michael Chambers (2006), p. 40.

(45) Caroline Assalian (2006), p. 36.

(46) Sophie Castonguay, Comité paralympique canadien, *Transcriptions non révisées du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, le lundi 12 février 2007.

(47) Sam Sullivan (2006), p. 30.

Le COVAN offrira la signalisation reliée aux Jeux dans les deux langues officielles. Dans le rapport *La place et l'usage de la langue française aux Jeux olympiques d'hiver de Turin 2006*, Lise Bissonnette a souligné des lacunes en matière de signalisation à l'extérieur de la ville hôte et des sites de compétition. L'*Entente multipartite* précise que la signalisation sur les sites des Jeux (p. ex. lieux des compétitions, village des athlètes) doit être bilingue. Elle reste cependant muette sur les obligations qui incombent aux différents partenaires à l'extérieur des villes de Vancouver et de Whistler. Qu'arrivera-t-il aux voyageurs qui se déplaceront entre Vancouver et Whistler ou entre l'aéroport et l'une ou l'autre de ces deux villes. Auront-ils accès à une signalisation dans leur langue?

Il ne serait pas logique que le public voyageur se voit garantir un accès à des services et à une signalisation bilingues lorsqu'il se trouve à l'aéroport international de Vancouver, à la gare de Vancouver ou sur les sites des Jeux, mais qu'il en soit privé lors de ses déplacements entre ces différents endroits. Pour ce qui est des services, des représentants de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont affirmé devant le Comité que les Jeux de 2010 représentaient une excellente occasion pour promouvoir la dualité linguistique du pays⁽⁴⁸⁾. La GRC a mis en place un plan pour offrir des services bilingues lors de cet événement. Elle déploiera des effectifs bilingues additionnels à ceux déjà existants en Colombie-Britannique afin d'assurer la présence accrue de personnel capable d'offrir des services dans les deux langues. Le Comité tient à souligner cette initiative. Il s'inquiète toutefois des effets que cela pourrait avoir sur l'offre de services bilingues ailleurs au pays pendant la durée des Jeux. Devant le Comité, une représentante de la GRC a affirmé : « La réalité est que nous allons devoir réduire notre capacité bilingue à travers le Canada pour desservir les Jeux olympiques »⁽⁴⁹⁾. Le Comité tient à rappeler à la GRC qu'elle devra s'assurer de respecter ses obligations linguistiques ailleurs au pays pendant les Jeux.

Pour ce qui est de la signalisation, le Comité recommande que, pendant la durée des Jeux, des mesures soient prises pour offrir une signalisation bilingue sur les routes principales situées entre l'aéroport et les villes hôtes, entre la gare et les villes hôtes ainsi qu'entre les villes hôtes elles-mêmes. Le Comité croit que le Canada, par l'entremise du COVAN, doit faire preuve d'un comportement exemplaire en acceptant d'assurer des services et une signalisation bilingues sur les tronçons de route qui seront largement fréquentés par le public voyageur pendant la durée des Jeux.

(48) Barbara George, Gendarmerie royale du Canada, *Transcriptions non révisées du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, le lundi 5 février 2007.

(49) Louise Morel, Gendarmerie royale du Canada, *Transcriptions non révisées du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, le lundi 5 février 2007.

Recommandation 9

Que le gouvernement fédéral incite le COVAN à mettre en place, pendant la durée des Jeux, une signalisation bilingue sur les routes principales reliant l'aéroport international de Vancouver, la gare de Vancouver et les villes hôtes.

H. Les communications et les produits promotionnels

En matière de communications, le COVAN semble être sur la bonne voie. Son site Web est entièrement bilingue. Tous les communiqués, rapports et autres documents officiels qui y sont publiés sont disponibles dans les deux langues. Le COVAN soutient qu'il utilise les journaux de langue minoritaire lors des appels de candidature pour des postes à combler au sein de l'organisation. L'*Entente multipartite* mentionne que toute la documentation promotionnelle produite et diffusée par le COVAN et que toutes les communications diffusées par haut-parleur sur les lieux mêmes des Jeux seront disponibles dans les deux langues officielles (voir l'Annexe D).

Les bonnes intentions en matière de communications se manifestent aussi à l'échelle municipale. Devant le Comité, le maire de Vancouver s'est engagé en prévision des Jeux à développer du contenu en français pour le site Web de la ville⁽⁵⁰⁾.

Lise Bissonnette a rappelé que de nos jours, l'organisation des Jeux olympiques comporte un important volet commercial. À propos des Jeux olympiques de Turin, elle a mentionné : « À ce sujet, je pourrais vous en parler longtemps, c'était désolant, triste, certains jours comique, enfin le français était inexistant. De l'aéroport jusqu'aux produits dérivés, aux crayons, vêtements, casquettes, et autre chose que l'on vend, dès qu'on parle d'argent, le français n'existe pas »⁽⁵¹⁾. En parlant des commanditaires, une représentante du COVAN a dit : « Le défi sera de travailler avec les compagnies internationales, qui n'ont pas nécessairement les deux langues comme critère »⁽⁵²⁾. Le COVAN n'imposera pas le respect des critères linguistiques aux commanditaires internationaux, mais il a tout de même l'intention de les sensibiliser sur cette question. Pour ce qui est des commanditaires nationaux, certains offrent déjà des services bilingues, d'autres non.

Le Comité juge que la dualité linguistique devrait être reflétée partout, y compris dans le volet commercial des Jeux. Le Comité comprend que le COVAN n'a pas de droit de regard sur le choix des commanditaires internationaux. Par contre, il est grandement souhaitable que les commanditaires nationaux offrent des services dans les deux langues officielles dans le cadre des

(50) Sam Sullivan (2006), p. 31.

(51) Lise Bissonnette (octobre 2006), p. 16.

(52) Francine Bolduc (2006), p. 39.

activités entourant les Jeux. Le COVAN doit faire en sorte que les entreprises privées qui font affaire avec lui comprennent et mettent en œuvre les obligations qu'il s'est engagé à respecter en matière de langues officielles. Des ressources (p. ex. services de traduction) pourraient être mises à la disposition des entreprises dont la capacité n'est pas suffisante dans ce domaine. Le COVAN devrait, au minimum, offrir des séances d'information aux commanditaires pour leur expliquer ce qu'on attend d'eux à cet égard.

Recommandation 10

Que le gouvernement fédéral incite le COVAN à rendre public, d'ici juin 2007, les stratégies qu'il entend privilégier pour inciter les commanditaires et les entreprises privées à offrir des services dans les deux langues officielles.

III. LES LANGUES OFFICIELLES DANS LE SYSTÈME SPORTIF CANADIEN

La structure du système sportif canadien est complexe. Le système sportif est constitué d'organismes qui offrent des programmes et des services de sport à l'échelle nationale, provinciale/territoriale et municipale. Ces organismes s'occupent d'un sport en particulier ou servent de nombreux sports ayant des besoins communs. Ils reçoivent une aide financière des gouvernements, en fonction de l'envergure de leurs programmes et de leurs services.

Dans une étude publiée en 2000, l'ancienne commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, a constaté que le français et l'anglais ne jouissent pas toujours du même statut dans le système sportif canadien et que les structures administratives du système sportif sont inadéquates pour assurer la gestion des programmes dans les deux langues officielles⁽⁵³⁾. Dans un suivi effectué en 2003, la commissaire a affirmé que : « La capacité bilingue des organismes nationaux de sport n'est pas encore à la hauteur des attentes tant au niveau de services offerts par les bureaux nationaux qu'au niveau de la formation linguistique des entraîneurs, ce qui a des répercussions sur le développement global des athlètes francophones, dont plusieurs sont encore encadrés par des entraîneurs unilingues dans les équipes nationales »⁽⁵⁴⁾. Devant le Comité, Sport Canada a affirmé avoir mis en œuvre toutes les recommandations contenues dans ces deux rapports de la commissaire aux langues officielles.

(53) Commissariat aux langues officielles, *Les langues officielles dans le système sportif canadien*, Ottawa, 2000.

(54) Commissariat aux langues officielles, *Les langues officielles dans le système sportif canadien – Suivi*, Ottawa, 2003, p. ii.

En tant qu'institution fédérale, Sport Canada doit respecter les exigences inscrites dans la *Loi sur les langues officielles*. Il doit faire en sorte que les organismes nationaux de sport, avec qui il signe des accords de contribution, respectent les exigences de la loi en matière de services au public. Ces organismes s'engagent à fournir aux athlètes des services dans les deux langues officielles. On s'attend à la même chose des centres canadiens du sport et des organismes de services multisports. Devant le Comité, un représentant de Patrimoine canadien a affirmé : « Nous prenons des mesures pour que les organisations, via ces accords de contribution, puissent améliorer le service qu'ils rendent aux athlètes, aux entraîneurs et autres, et nous continuons à travailler étroitement avec l'ensemble de la communauté sportive pour atteindre les objectifs que nous avons tous ensemble »⁽⁵⁵⁾. Sport Canada a élaboré un cadre de financement contenant des critères spécifiquement liés aux langues officielles. Devant le Comité, l'honorable Peter Van Loan a mentionné que le gouvernement verse « près d'un million de dollars par année à des programmes d'organismes nationaux de sport et d'organismes de services multisports pour qu'ils se rapprochent de leur objectif en matière de langues officielles »⁽⁵⁶⁾.

La *Politique canadienne du sport*, adoptée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 2002, contient des dispositions pour assurer l'offre de services dans les deux langues officielles au sein de ces organismes. La politique stipule que : « Les organismes nationaux de sport régissent et réglementent leur sport au Canada; ils fournissent, en anglais et en français, tous les services essentiels au développement et à l'encadrement des athlètes, des entraîneurs, des officiels et des administrateurs sportifs »⁽⁵⁷⁾. À l'inverse, la *Politique sur le sport pour les personnes ayant un handicap* annoncée par le gouvernement fédéral en 2006 ne contient pas de telles dispositions.

En 2005, Sport Canada a financé une étude intitulée *Les obstacles linguistiques à l'accès au sport de haut niveau*⁽⁵⁸⁾. L'étude montre que les principaux obstacles auxquels sont confrontés les athlètes de haut niveau sont de nature financière et géographique plutôt que linguistique. L'étude contient plusieurs recommandations selon lesquelles Sport Canada doit :

(55) Jacques Paquette (2006), p. 8.

(56) L'honorable Peter Van Loan, ministre des Sports, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 10, le lundi 11 décembre 2006, p. 62.

(57) Voir : http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pol/pes-csp/2003/polSPORT_f.pdf.

(58) Division Recherche sociale et politique de TNS Canadian Facts, *Les obstacles linguistiques à l'accès au sport de haut niveau. Étude – 2005*, 2006.

- montrer l'exemple en matière de respect des deux langues officielles;
- encourager la promotion de la dualité linguistique et l'offre de services de qualité dans les deux langues officielles au sein des organismes nationaux de sport et des centres canadiens du sport, ainsi que sur leurs sites Web;
- mieux surveiller la capacité linguistique des entraîneurs;
- mettre en œuvre une campagne de promotion pour informer les athlètes des services qui leur sont offerts dans les deux langues;
- mettre en œuvre, avec la collaboration des organismes provinciaux de sport, une campagne pour promouvoir le bilinguisme dans les compétitions de niveau provincial;
- favoriser le mentorat entre les athlètes des deux communautés linguistiques;
- évaluer, en collaboration avec les provinces et les territoires, les incidences des obstacles linguistiques sur les athlètes de niveau provincial, en particulier l'élite;
- établir des alliances stratégiques avec les organismes représentant les communautés minoritaires de langue officielle.

Un groupe de travail a été mis sur pied au sein de Sport Canada en vue de développer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations identifiées dans cette étude. Devant le Comité, un représentant de Patrimoine canadien a reconnu qu'il s'agit là d'une question complexe à régler puisque « les organismes de sport n'ont pas tous les mêmes capacités. [...] Nous savons qu'il y a des organisations qui fonctionnent très bien et d'autres qui ont plus de difficulté. D'après les chiffres des dernières années, nous constatons des progrès nous indiquant que nous allons dans la bonne direction »⁽⁵⁹⁾. Le CPC juge lui aussi que les capacités linguistiques varient grandement d'un organisme à l'autre⁽⁶⁰⁾.

De son côté, le COC affirme qu'il ne dispose pas de l'autorité nécessaire pour garantir l'offre, par les organismes nationaux de sport, de services dans les deux langues officielles aux athlètes et aux entraîneurs canadiens.

Nous n'avons aucune autorité sur les fédérations sportives nationales qui ont été mises sur pied et sont administrées en toute indépendance. [...] On peut toujours dire qu'on peut avoir une incidence indirecte, parce que certaines de ces organisations reçoivent une part de leur soutien du COC, mais en

(59) Jacques Paquette (2006), p. 10.

(60) Phil Newton, Comité paralympique canadien, *Transcriptions non révisées du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, le lundi 12 février 2007.

règle générale, les sommes accordées à la plupart des fédérations nationales sont très modestes si on les compare au montant obtenu grâce à Sport Canada, lequel pourrait avoir une influence bien plus grande que la nôtre⁽⁶¹⁾.

Aux dires du COC, les athlètes francophones utilisent rarement les services d'interprétation simultanée qui leur sont offerts.

Sport Canada reconnaît qu'il reste beaucoup de travail à faire pour assurer aux athlètes francophones un accès juste et équitable au sport de haut niveau. À l'heure actuelle, ses efforts se concentrent sur la prestation de services aux membres des organismes nationaux de sport dans les deux langues officielles. « Le centre d'intérêt de Sport Canada doit être l'athlète; c'est donc dire que les services d'entraîneurs, les documents techniques, les documents d'équipes et la communication qui sont au service de l'athlète sont le secteur où nous concentrons nos efforts initiaux »⁽⁶²⁾. Des efforts sont aussi faits pour rendre bilingues les sites Web de ces organismes. De plus, on s'assure de la disponibilité de documents clés pour les athlètes et les entraîneurs dans la langue de leur choix.

Le Comité reconnaît que Sport Canada a investi beaucoup d'efforts au cours des dernières années pour que les langues officielles jouissent d'un statut plus égalitaire au sein du système sportif canadien. La situation est encore loin d'être parfaite. Le Comité suivra avec attention les travaux du groupe de travail mis sur pied à la suite de la parution de l'étude intitulée *Les obstacles linguistiques à l'accès au sport de haut niveau*.

CONCLUSION

Les témoignages recueillis dans le cadre de cette étude rappellent qu'il est essentiel, lors de la planification d'événements d'envergure comme les Jeux olympiques et paralympiques, de prévoir dès le départ les moyens à mettre en œuvre et les critères à respecter par les partenaires impliqués pour que la dualité linguistique du pays soit reflétée dans tous ses aspects. Dans un monde idéal, les villes hôtes candidates pour les Jeux olympiques se verraient imposer, dès le dépôt de leur candidature au CIO, des conditions pour garantir le respect des deux langues officielles.

(61) Michael Chambers (2006), p. 40.

(62) Tom Scrimger, directeur général, Sport Canada, Patrimoine canadien, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 6, le lundi 30 octobre 2006, p. 15.

Il faut que les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver et à Whistler deviennent un modèle de respect des deux langues officielles, autant à l'intérieur du Canada que dans l'ensemble du mouvement olympique. C'est d'ailleurs l'engagement qu'ont pris l'honorable David Emerson et les représentants du COVAN lorsqu'ils ont comparu devant le Comité. Pour en arriver là, la volonté de chacun des partenaires doit être au rendez-vous. Bien sûr, cela doit aussi se faire en présence de ressources financières suffisantes.

À propos des Jeux de 2010, l'ancienne commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, a dit devant le Comité : « Les choses progressent et il y a dans la région des gens qui sont vraiment engagés, mais c'est un peu comme toutes les institutions fédérales, il ne faut jamais tenir quoi que ce soit pour acquis. Nous devons toujours surveiller de près le dossier, être présents et appuyer les intervenants »⁽⁶³⁾. Le Comité est lui aussi confiant que les préparatifs vont bon train pour les Jeux de 2010. Il doit malgré tout demeurer vigilant à l'égard du respect des deux langues officielles par les différents partenaires. C'est pourquoi le Comité tient résolument, dans les trois années qui le séparent des Jeux, à convoquer ces partenaires de nouveau afin de vérifier l'état de leur engagement et les progrès accomplis en ce qui concerne la promotion de la dualité linguistique.

Tous les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 représentent leur réalité, leurs valeurs et leur fierté d'appartenance à ce pays. Le Canada ne peut manquer cette occasion unique qu'il a de refléter sa dualité linguistique dans le cadre d'un événement qui aura une portée à la fois locale, nationale et internationale.

(63) Dyane Adam, commissaire aux langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 39^e législature, 1^{re} session, fascicule n^o 3, le lundi 12 juin 2006, p. 42.

ANNEXE A

LISTE DES RECOMMANDATIONS

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le gouvernement fédéral s'assure que le COC exige, lors du choix des candidatures canadiennes pour l'obtention des Jeux, un engagement formel de la part des villes candidates à l'égard du respect des exigences relatives aux langues officielles.

Recommandation 2

Que le gouvernement fédéral clarifie les rôles qui incombent au COVAN, à la Fondation, à la FFCB et au gouvernement du Québec dans le cadre des Jeux en ce qui concerne la promotion de la dualité linguistique et la représentation des différentes composantes de la francophonie canadienne.

Recommandation 3

Que le ministère du Patrimoine canadien reconnaisse l'existence d'organismes francophones en Colombie-Britannique et qu'il leur accorde un financement suffisant pour leurs projets légitimes entourant les Jeux de 2010.

Recommandation 4

Que le gouvernement fédéral fasse connaître d'ici juin 2007 les stratégies que le COVAN entend privilégier pour assurer la représentation des communautés francophones au sein même de l'organisation.

Recommandation 5

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autres partenaires, favorise dès maintenant la nomination d'un représentant des communautés francophones au conseil d'administration du COVAN.

Recommandation 6

Que le gouvernement fédéral incite le COVAN à assurer la représentation de la francophonie canadienne dans toute sa diversité lors de la programmation des célébrations culturelles qui auront lieu avant, pendant et après les Jeux.

Recommandation 7

Que le gouvernement fédéral et le COVAN collaborent avec le consortium Bell Globemedia / Rogers Media afin de trouver, au plus tard le 31 décembre 2007, une solution pour garantir un accès équitable et de qualité égale à la diffusion des Jeux de 2010 pour l'ensemble du public canadien.

Recommandation 8

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec le COVAN et les administrations municipales, incite les établissements hôteliers situés à Vancouver et à Whistler à offrir à leur clientèle le signal d'au moins un des trois réseaux privés francophones (TQS, RDS ou RIS) pendant la durée des Jeux.

Recommandation 9

Que le gouvernement fédéral incite le COVAN à mettre en place, pendant la durée des Jeux, une signalisation bilingue sur les routes principales reliant l'aéroport international de Vancouver, la gare de Vancouver et les villes hôtes.

Recommandation 10

Que le gouvernement fédéral incite le COVAN à rendre public, d'ici juin 2007, les stratégies qu'il entend privilégier pour inciter les commanditaires et les entreprises privées à offrir des services dans les deux langues officielles.

ANNEXE B
LISTE DES ACRONYMES

LISTE DES ACRONYMES

CCAFCB	Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique
CIO	Comité international olympique
COC	Comité olympique canadien
CPC	Comité paralympique canadien
COVAN	Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver
FFCB	Fédération des francophones de la Colombie-Britannique
Fondation	Fondation canadienne pour le dialogue des cultures
GRC	Gendarmerie royale du Canada
SDECB	Société de développement économique de la Colombie-Britannique
SRC	Société Radio-Canada

ANNEXE C
LISTE DES TÉMOINS

LISTE DES TÉMOINS

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<i>Audiences publiques à Ottawa</i>	
Ministère de la Justice Canada Vic Toews, ministre de la Justice et procureur général du Canada Andrée Duchesne, avocate-conseil et gestionnaire, Francophonie, Justice en langues officielles et dualisme juridique Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit en langues officielles	05.06.2006
Commissariat aux langues officielles Dyane Adam, commissaire aux langues officielles Renald Dussault, commissaire adjoint, Direction générale de l'Assurance et de la Conformité Pascale Giguère, conseillère juridique Graham Fraser, commissaire aux langues officielles Gérard Finn, commissaire adjoint, Direction générale des Politiques et des Communications Renald Dussault, commissaire adjoint, Direction générale de l'Assurance et de la Conformité Johane Tremblay, directrice, Direction des Affaires juridiques	12.06.2006 06.11.2006
Conseil du Trésor / Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada John Baird, président du Conseil du Trésor Monique Boudrias, première vice-présidente, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada Diana Monnet, vice-présidente, Langues officielles, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada	19.06.2006
Comité olympique canadien Michael Chambers, président Caroline Assalian, directrice exécutive, Préparation olympique et Jeux	23.10.2006
Patrimoine canadien Josée Verner, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles David Emerson, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler Peter Van Loan, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports	06.11.2006 11.12.2006 11.12.2006

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<p>Patrimoine canadien (suite)</p> <p>Jacques Paquette, sous-ministre adjoint, Affaires internationales et intergouvernementales et sport</p> <p>Tom Scrimger, directeur général, Sport Canada</p> <p>David M. Robinson, directeur général, Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010</p> <p>Judith A. LaRocque, sous-ministre</p> <p>Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles</p> <p>Jérôme Moisan, directeur principal, Secrétariat des langues officielles</p>	<p>30.10.2006</p> <p>30.10.2006 / 11.12.2006</p> <p>06.11.2006 / 11.12.2006</p> <p>06.11.2006</p>
<p>Lise Bissonnette, Grand Témoin de la Francophonie, présidente-directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec</p>	<p>23.10.2006</p>
<p>Société Radio-Canada</p> <p>Robert Rabinovitch, président-directeur général</p> <p>Sylvain Lafrance, vice-président principal, Services français</p> <p>Michel Tremblay, vice-président, Stratégie et développement commercial</p>	<p>04.12.2006</p>
<p>Bell Globemedia / Rogers Media</p> <p>Paul D. Sparkes, vice-président principal, Affaires générales et affaires publiques, Bell Globemedia</p> <p>René Guimond, président, TQS</p> <p>Rick Brace, président, CTV</p> <p>Gerry Frappier, président-directeur général, RDS</p> <p>Doug Beeforth, président, Rogers Sportsnet Inc.</p>	<p>04.12.2006</p>
<p>Gendarmerie royale du Canada</p> <p>Louise Morel, surintendant principal, directrice générale, Relations de travail</p> <p>Barbara George, sous-commissaire des Ressources humaines</p> <p>Gilbert Groulx, avocat-conseil, Services juridiques</p> <p>Scott Merrithew, officier responsable de la section des accords de services de police</p>	<p>05.02.2007</p>
<p>Comité paralympique canadien</p> <p>Phil Newton, chef, Communications</p> <p>Sophie Castonguay, gestionnaire, Communications</p>	<p>12.02.2007</p>
<i>Audiences publiques à Vancouver</i>	
<p>Fédération des francophones de la Colombie-Britannique</p> <p>Michelle Rakotonaivo, présidente</p> <p>Yseult Friolet, directrice générale</p>	<p>14.11.2006</p>
<p>Société de développement économique de la Colombie-Britannique</p> <p>Donald Cyr, directeur général</p>	<p>14.11.2006</p>
<p>Ville de Vancouver</p> <p>Sam Sullivan, maire</p>	<p>14.11.2006</p>

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Chambre de commerce franco-colombienne Pierre Senay, président	14.11.2006
Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique Nicole Desjardins, directrice générale	14.11.2006
Fondation canadienne pour le dialogue des cultures Marc Arnal, président Jean Watters, membre du conseil d'administration	15.11.2006
Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver Francine Bolduc, directrice des programmes, Ressources humaines et langues officielles Renée Smith Valade, vice-présidente, Communications	15.11.2006

ANNEXE D

**ENTENTE MULTIPARTITE
POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2010**

EXIGENCES DU CANADA SUR LES LANGUES OFFICIELLES

ENTENTE MULTIPARTITE POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2010

Exigences du Canada sur les langues officielles

1. Le COJO accepte de respecter les exigences ci-dessous et veille à ce qui suit :
- a) le COJO recrute énergiquement des membres de la communauté francophone de la province de la Colombie-Britannique et du Canada;
 - b) il nomme un coordonnateur des services linguistiques à plein temps et recourt aux services d'un réceptionniste bilingue à plein temps pour l'administration centrale des Jeux pour une période raisonnable avant les Jeux;
 - c) il voit à ce que sa capacité en matière de langues officielles du Canada soit suffisante parmi son personnel et les bénévoles, compte dûment tenu de l'ampleur et de la complexité des Jeux;
 - d) toute la documentation promotionnelle fournie par le COJO et destinée au grand public au Canada diffusée avant, pendant et après les Jeux, est offerte simultanément dans les deux langues officielles; sont visés les communiqués, la publicité, les présentoirs et les expositions, les prospectus et les dépliants, les chansons, les noms des mascottes, les slogans, les logos, les films et d'autres réalisations audiovisuelles, et les articles souvenirs;
 - e) tous les renseignements publiés sur le site Internet officiel du COJO doivent l'être dans les deux langues officielles;
 - f) les versions anglaise et française des annonces sont diffusées en même temps, l'annonce française paraissant dans la presse écrite ou électronique de langue minoritaire locale ou provinciale ou s'il n'y a pas de presse francophone, voir à ce que les annonces paraissent en même temps dans un média anglais en anglais et en français;
 - g) les programmes officiels des Jeux, les laissez-passer et les billets sont bilingues;
 - h) la signalisation liée aux Jeux, incluant la signalisation du Canada, de la province de la Colombie-Britannique, de Vancouver, de Whistler et des commanditaires et fournisseurs officiels des Jeux, qui est installée pour la période des Jeux par le COJO ou autorisée par lui à tous les sites des Jeux, y compris le village des athlètes, tous les secteurs réservés aux athlètes sur les lieux de compétition, les stades, le centre des médias et l'administration centrale des Jeux, est bilingue;
 - i) la documentation écrite fournissant des renseignements administratifs aux athlètes, aux entraîneurs, aux officiels techniques ou à d'autres membres des délégations (guides, manuels, horaires, instructions, etc.) est diffusée simultanément dans les deux langues officielles;
 - j) les renseignements de base que le COJO fournit aux médias avant, pendant et après les Jeux, dont les résultats des épreuves, sont publiés simultanément dans les deux langues officielles;
 - k) les cérémonies d'ouverture et de clôture se déroulent dans les deux langues officielles, tandis que l'hymne national est chanté dans sa version bilingue; le programme inclut des participants et des activités représentant les deux groupes de langue officielle;
 - l) toutes les communications par haut-parleur se rattachant aux Jeux, plus particulièrement celles diffusées sur les lieux mêmes des Jeux, sont dans les deux langues officielles;
 - m) tous les services fournis par le COJO aux athlètes, aux entraîneurs, aux officiels techniques et aux autres membres des délégations sont offerts dans les deux langues officielles; plus particulièrement, les services de sécurité, les services d'urgence et les services médicaux sont offerts en tout temps dans les deux langues officielles, tandis que ceux destinés au grand public le sont dans les deux langues officielles pendant les heures d'activité des Jeux. Lorsque les services ne sont pas fournis directement par le COJO, ce dernier veille, dans la mesure du possible et du raisonnable, à ce que le fournisseur assure le même niveau de service;
 - n) à tous les endroits appartenant au COJO ou exploités par lui où sont vendus des billets, fournis des renseignements ou vendus des marchandises et des souvenirs au grand public avant, pendant ou après la période officielle des Jeux, il y a un effectif en mesure de fournir les services dans les deux langues officielles, et la signalisation, les insignes ou les épinglettes indiquent clairement quelle personne peut communiquer dans les deux langues officielles; il demeure entendu que dans le cas des kiosques ou guichets où sont vendus des billets, fournis des renseignements ou dispensés d'autres services, il doit y avoir au moins une personne par endroit qui peut raisonnablement répondre dans les deux langues officielles, et chaque kiosque ou guichet doit être clairement identifié à cet effet; les détaillants autres que le COJO recevront de l'aide pour offrir des services aux clients dans les deux langues officielles grâce à un accès partagé à du personnel bilingue par des moyens électroniques et autres;
 - o) tous les festivals, activités ou expositions de nature culturelle qui ont lieu avant, pendant ou après les Jeux et qui sont commandités ou annoncés dans le cadre des Jeux comportent des volets culturels tant anglais que français.

ANNEXE E

**PROTOCOLE DE COLLABORATION INTERVENU ENTRE
LE COVAN, LA FONDATION ET LA FFCB**

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2010

PROTOCOLE DE COLLABORATION

Intervenu entre

le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (le COVAN)

et

La Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (la Fondation)

et

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (la FFCB)

Attendu que la Ville de Vancouver a été choisie par le Comité international olympique (CIO) pour agir à titre de ville hôte et que la municipalité de villégiature de Whistler a été désignée par le CIO comme la station hôte pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (les « Jeux de 2010 »);

Attendu que le COVAN est une corporation établie en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* aux fins d'organiser les Jeux de 2010;

Attendu que l'un des objectifs stratégiques du COVAN est de faire participer la nation canadienne à l'aventure des Jeux afin de créer une expérience olympique et paralympique canadienne, c'est-à-dire faire en sorte que les Jeux de 2010 soient les Jeux de tout le Canada;

Attendu que dans le cadre de ses efforts pour organiser des Jeux pour tout le Canada, le COVAN entend rencontrer, voire surpasser ses obligations relatives aux langues officielles du Canada, soit l'anglais et le français, et présenter avec fierté la dualité linguistique et diversité culturelle du Canada;

Attendu que l'envergure des Jeux de 2010 donne à la FFCB et à la Fondation une occasion exceptionnelle d'atteindre l'un de leurs objectifs, qui est de mettre en valeur et de promouvoir le français, la spécificité de la culture et de l'identité des communautés francophones et acadienne, incluant celle de la communauté francophone de la Colombie-Britannique;

Attendu que la Fondation a été identifiée comme un catalyseur essentiel pour mobiliser la participation de la francophonie canadienne avant et pendant les Jeux de 2010 et que la FFCB a été identifiée comme l'organisme de liaison principal de la communauté francophone de la Colombie-Britannique, étant établi que la communauté francophone de la Colombie-Britannique jouera un rôle crucial dans l'accueil des participants aux Jeux de 2010 à Vancouver et en Colombie-Britannique;

Compte tenu de ce qui précède, les parties croient que leurs objectifs respectifs peuvent être atteints grâce à une collaboration étroite ainsi qu'à ce protocole, qui, sans lier juridiquement aucune des parties, a été établi dans le but de préciser la relation entre les parties et d'énoncer leurs vues et attentes communes.

Domaines de collaboration

1. Les parties s'engagent à adhérer à la vision, à la mission et aux valeurs du COVAN, qui s'énoncent comme suit :

Mission : Exalter l'âme de la nation et inspirer le monde entier grâce à la tenue et à l'organisation de Jeux olympiques et paralympiques extraordinaires qui laisseront un héritage durable.

Vision : Édifier un Canada plus fort, animé par sa passion pour le sport, la culture et la durabilité.

Valeurs : Esprit d'équipe, confiance, excellence, durabilité, créativité.

2. La communauté francophone canadienne et, plus particulièrement, la communauté francophone de Colombie-Britannique désirent tirer profit des opportunités offertes par la tenue des Jeux pour continuer de développer leur communauté en général, de rehausser leur profil et leur visibilité, et aussi d'apporter leur appui au COVAN en ce qui a trait aux obligations en matière de langues officielles, entre autres pour le recrutement des bénévoles et dans le cadre des programmes culturels et éducatifs.

Mécanismes de collaboration et de mise en œuvre

3. La FFCB et la Fondation entendent appuyer conjointement le COVAN dans la réalisation de ses objectifs; à cette fin, elles mettront sur pied un comité national de coordination, lequel aura pour objectifs de saisir les occasions de mobiliser les communautés francophones et acadienne du Canada et, en particulier, la communauté francophone de la Colombie-Britannique en faveur des Jeux de 2010, de renforcer les valeurs canadiennes de la dualité linguistique, de la

culture, de l'économie et du développement communautaire et de promouvoir la vitalité, la créativité et la diversité culturelle du pays.

4. La FFCB agira à titre de premier porte-parole auprès du COVAN en ce qui a trait aux observations et conseils des secteurs culturel (incluant l'éducation), économique et communautaire de la communauté francophone de la Colombie-Britannique et, à ce titre, elle communiquera avec la Société de développement économique de la C.-B. et le Conseil culturel et artistique francophone de la C.-B. à l'égard de leur secteur d'activité respectif.
5. La Fondation agira à titre de premier porte-parole auprès du COVAN à l'égard des observations et conseils des communautés francophones et acadienne du Canada.

Dispositions générales

6. Les parties n'ont pas l'intention de créer par ce protocole des attentes en terme de financement par le COVAN de la réalisation des initiatives de la FFCB ou de la Fondation en rapport avec les Jeux de 2010. Elles reconnaissent que la FFCB et la Fondation vont continuer de transiger directement avec Patrimoine canadien et d'autres ministères pour l'obtention des fonds nécessaires à la mise sur pied de leurs projets entourant les Jeux de 2010.
7. Le COVAN a d'importantes obligations envers le CIO et les commanditaires des Jeux de 2010 en ce qui concerne la protection de la marque olympique au Canada. Afin de respecter cette obligation, la Fondation et la FFCB s'abstiendront de divulguer leur relation avec le COVAN à des fins promotionnelles, y compris sous forme de déclarations verbales et d'annonces dans quelque média que ce soit, sauf en conformité avec les directives approuvées à l'avance par le COVAN. Ni la Fondation ni la FFCB ne sont autorisées à utiliser « Vancouver 2010 », l'emblème, la mascotte ou le logo officiels des Jeux de 2010 ou toute autre marque de commerce du COVAN à des fins promotionnelles ou publicitaires.
8. Le COVAN est tenu de se conformer à ses politiques d'approvisionnement en produits et services; le protocole n'a pas pour objet de remplacer ces politiques ou d'en modifier l'application.
9. Les Parties conviennent de revoir annuellement les résultats de leur collaboration.

10. Les parties commenceront à mettre en œuvre le protocole dès sa signature.
L'entente peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit.

Signé à Richmond, C.-B., le 10 juin 2006, par :

Michelle Rakotonaivo
Présidente
La Fédération des francophones
de la Colombie-Britannique

Marc Arnal
Président
La Fondation canadienne
pour le dialogue des cultures

John Furlong
Directeur général
COVAN

À titre de témoin :

Linda Johnston
Directrice, District de la Colombie-Britannique et du Yukon
Gouvernement du Canada

ANNEXE F

**ACCORD-CADRE DE COLLABORATION
ENTRE LE QUÉBEC ET LE COVAN**

Accord-cadre de collaboration entre le gouvernement du Québec (Québec) et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN)

ATTENDU QUE la Ville de Vancouver et la municipalité de Whistler ont été choisies par le Comité international olympique (CIO) pour agir à titre de villes hôtes des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010;

ATTENDU QUE l'organisation de cet événement d'envergure internationale, qui accueillera des milliers d'athlètes et d'officiels provenant de plus de 100 pays et attirera plus de 300 000 visiteurs et près de 4 milliards de téléspectateurs, a été confiée au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver;

ATTENDU QUE les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 offrent à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens l'occasion de partager le rêve et les idéaux olympiques;

ATTENDU QUE les Jeux d'hiver de 2010 sont les Jeux du Canada tout entier et qu'ils offrent l'opportunité d'insuffler chez toutes les Canadiennes et tous les Canadiens une passion pour le sport, la culture et le développement durable;

ATTENDU QUE le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver entend profiter de cette occasion pour promouvoir la dualité linguistique et la diversité culturelle du Canada et que, dans cet esprit, il juge souhaitable d'établir une collaboration avec le Québec afin de bénéficier de son expertise, principalement en français, dans différents domaines associés à la réalisation de son mandat et l'articulation de sa vision;

ATTENDU QUE l'envergure des Jeux offre une opportunité exceptionnelle au Québec, à toutes les Québécoises et à tous les Québécois, de mettre en valeur et de promouvoir la spécificité de leur culture et de leur identité;

ATTENDU QUE le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver s'est notamment fixé comme objectif l'atteinte de l'excellence à tous les niveaux, et ce, tant pendant le déroulement des Jeux que dans le cadre de l'organisation des activités précédant leur tenue;

ATTENDU QU'il est de la plus haute importance pour le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver que le français, l'une des deux langues officielles du Mouvement olympique, occupe, dans toutes les composantes des Jeux, la place qui lui revient;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, en tant que gouvernement d'une société majoritairement francophone en Amérique du Nord, désire appuyer et aider activement le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver dans le cadre de sa responsabilité d'assurer la présence du français à toutes les étapes de l'organisation des Jeux;

ATTENDU QUE l'expertise du Québec viendra appuyer celle que possèdent déjà les communautés hôtes en matière linguistique et culturelle;

ATTENDU QU'une participation active du gouvernement du Québec dans l'organisation des Jeux, par le biais d'une collaboration étroite avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, devrait occasionner pour le Québec d'importantes retombées tant sur le plan du développement de l'excellence sportive que sur ceux du développement économique, du rayonnement du français sur la scène canadienne et internationale, de la reconnaissance du leadership du Québec dans la francophonie, de la mise en valeur et du partage de son expertise et de son savoir-faire uniques dans de nombreux domaines;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

A. DOMAINES DE COOPÉRATION

Titre I : VOLET INSTITUTIONNEL

Article 1

Le Québec entend, en appui au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, à son mandat de même qu'à ses valeurs,

déployer créativité, énergie et talents afin d'exercer un solide leadership, défini et appuyé par sa culture, sa langue et son savoir-faire susceptibles de rayonner sur l'ensemble des pays adhérents au Mouvement olympique.

Article 2

En étroite collaboration avec le Québec, le COVAN entend instituer à Montréal un bureau permanent, en vue d'assurer une présence significative et une forte visibilité des Jeux dans l'est du Canada, de même qu'un lien permanent avec la société québécoise. Le Québec entend appuyer l'ouverture de ce bureau à Montréal selon des modalités à convenir avec le COVAN.

Titre II : SPORT

Article 3

Les parties conviennent de travailler étroitement afin d'assurer que certaines infrastructures québécoises nouvelles ou mises aux normes des sports inscrits au programme des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 pourront servir à l'encadrement et à la préparation des athlètes canadiens et étrangers d'ici à la tenue des Jeux et au-delà de 2010.

Article 4

Le programme *À nous le podium* prévoit que la moitié des médailles remportées par les athlètes canadiens en 2010 le seront dans des disciplines où les athlètes québécois se sont historiquement illustrés. Reconnaisant l'importance d'allouer les ressources stratégiques nécessaires afin de soutenir l'entraînement des athlètes de haut niveau dans leur milieu et dans leur langue première, le COVAN entend travailler avec le Québec afin que soit désigné(e) un(e) représentant(e) du Québec qui siègera au sein du Comité directeur d'*À nous le podium*.

Article 5

Le Québec entend travailler conjointement avec le COVAN, de même qu'avec le Comité olympique canadien et le Comité paralympique canadien, afin de faire connaître aux élèves québécois le Mouvement olympique, les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques et les valeurs de l'olympisme.

Titre III : CULTURE ET LANGUE FRANÇAISE

Article 6

Les Parties conviennent de collaborer à la réalisation du volet culturel de la mission de Vancouver 2010, entre autres, par la mise en place d'une programmation témoignant du dynamisme des créateurs, des organismes artistiques et des industries culturelles du Québec et contribuant de ce fait à refléter la spécificité et la vitalité de la culture québécoise dans divers domaines, notamment des arts et des lettres, du patrimoine et des industries culturelles.

Article 7

Le COVAN et le Québec, représenté par le ministère de la Culture et des Communications, entendent, pour ce faire, travailler à l'élaboration et à la conclusion d'une entente sectorielle prévoyant les modalités de collaboration, notamment financières, en vue de mettre en place une programmation se déroulant avant et pendant les Jeux, tant dans le cadre des Olympiades culturelles que de celui des festivals olympique et paralympique des arts.

Article 8

Les Parties conviennent de collaborer dans le cadre de la réalisation du volet linguistique de la mission de Vancouver 2010 afin d'assurer la présence du français dans toutes les composantes des Jeux. À cette fin, le Québec, par l'intermédiaire de l'Office québécois de la langue française, pourra assurer la production des terminologies françaises se rapportant aux différentes disciplines sportives des Jeux de 2010 et offrir, avant et durant les Jeux, une assistance terminologique et linguistique.

Article 9

Le COVAN et le Québec, représenté par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, conviennent de favoriser la concertation entre des organismes de la société civile québécoise et ceux des communautés francophones de partout au pays dans les domaines visés par le présent accord en ce qui a trait à la réalisation de contributions conjointes au cours de la préparation et au moment de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Titre IV : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Article 10

Le COVAN et le Québec, par l'entremise du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), s'engagent à concevoir, mettre de l'avant et/ou faciliter la réalisation d'activités visant à sensibiliser les entreprises québécoises, ayant une offre de produits, de services, d'expertises ou de technologies pertinente et compétitive, aux diverses occasions d'affaires découlant de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 et au processus d'appel d'offres retenu par le COVAN.

Titre V : MARCHÉS PUBLICS

Article 11

Le COVAN entend s'assurer que les documents d'appel d'offres soient publiés, en entier ou en partie, en français aux fournisseurs québécois désireux de soumissionner auprès du COVAN. À cette fin, le Québec, représenté par le Secrétariat du Conseil du trésor, convient d'appuyer le COVAN en partageant avec lui son expertise linguistique et technique en matière d'appels d'offres selon des modalités à convenir.

Article 12

Les Parties entendent travailler à la mise en œuvre de divers moyens déjà existants, tel que le système d'appels d'offres du Québec, afin de rendre accessibles en temps opportun aux fournisseurs potentiels québécois, l'ensemble des occasions d'affaires découlant de l'organisation des Jeux.

Article 13

Les Parties conviennent que les conditions, exigences et spécifications techniques contenues dans les documents d'appels d'offres seront établies sur la base du principe de l'équité de traitement entre les fournisseurs.

Titre VII : BÉNÉVOLES

Article 14

Les Parties entendent travailler conjointement au recrutement et à la formation de bénévoles du Québec pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, notamment en profitant de la tenue au Québec de grands événements sportifs.

Article 15

Dans le contexte du bilinguisme des Jeux, les Parties entendent en outre accorder une large place au recrutement de jeunes bénévoles et travailleurs québécois, notamment francophones, qui viendront appuyer, selon des modalités à convenir ultérieurement, le travail du COVAN lors du déroulement des Jeux.

Titre VIII : PLACEMENT ET FORMATION EN EMPLOI

Article 16

Le gouvernement du Québec reconnaît que l'envergure inégalée des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 pourrait offrir une opportunité de formation hors pair pour ses employés. À cet effet, il entend travailler avec le COVAN au recrutement d'employés québécois afin de combler les postes-clés rémunérés requérant certaines spécialités techniques dont le COVAN a besoin pour la réalisation de son mandat.

Le Québec convient de supporter l'application et le développement du volet linguistique dans certains services offerts par le COVAN, selon des modalités à définir ultérieurement.

B. MÉCANISMES DE COLLABORATION ET MISE EN ŒUVRE

Article 17

Les Parties conviennent de mettre sur pied, au besoin et au moment opportun, des groupes de travail dans chacun des domaines de coopération visés par le présent accord. Ces groupes de travail verront notamment à l'élaboration d'ententes spécifiques dans ces domaines.

Article 18

Les Parties conviennent de revoir annuellement les résultats de leur collaboration.

C. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

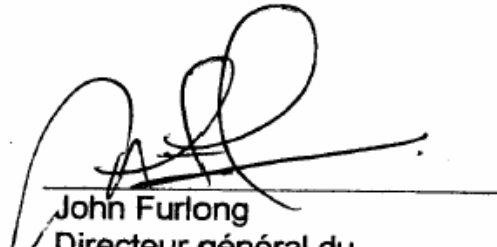
Article 19

Le présent accord entre en vigueur au moment de sa signature. Il peut être résilié par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un préavis écrit d'au moins six mois.


FAIT, CE 3 OCTOBRE 2005.



Jean Charest
Premier ministre


John Furlong
Directeur général du
COVAN

Benoît Pelletier
Ministre responsable des Affaires
intergouvernementales canadiennes,
de la Francophonie canadienne,
de l'Accord sur le commerce intérieur,
de la Réforme des institutions démocratiques
et de l'Accès à l'information


Jean Marc Fournier
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5